



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(OCA)/MED WG.157/3
21 juillet 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des points focaux nationaux du PAM

Athènes, 6-9 septembre 1999

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
ET
RECOMMANDATIONS ET BUDGET-PROGRAMME POUR 2000-2001
PROPOSITION DU SECRETARIAT**

PNUÉ
Athènes, 1999

Table des matières

Préface

Introduction

I. Coordination

- A. Cadre juridique et institutionnel
- B. Information et participation
- C. Coopération et coordination avec les organisations des Nations Unies, les secrétariats de conventions, les OIG et autres institutions de financement
- D. Coopération et coordination avec les organisations non gouvernementales (ONG)
- E. Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM (Unité MED et CAR)

II. Composantes

- A. Prévention et maîtrise de la pollution
- B. Conservation de la diversité biologique
- C. Développement durable des zones côtières
- D. Intégration de l'environnement et du développement

III. Budget de l'exercice biennal 2000-2001

Annexes

- Annexe I: Projet de recommandations sur la coopération PAM/ONG
- Annexe II: Calendrier, au 30 juin 1999, des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1998-1999
- Annexe III: Projet de Stratégie du PAM en matière d'information
- Annexe IV: Position, au 31 mai 1999, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
- Annexe V: Position, au 30 juin 1999, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF)
- Annexe VI: Projet de recommandations sur des questions à traiter en priorité dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
- Annexe VII: Projet de recommandations pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

Préface

Beaucoup de progrès ont été accomplis, ces dernières années, pour accroître l'efficacité du PAM, pour promouvoir les priorités environnementales et pour intégrer l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne; les gouvernements et les autorités locales ont renforcé leurs capacités; les entreprises privées témoignent davantage d'un souci écologique. Les donateurs internationaux sont plus conscients des questions d'environnement et ont fourni un meilleur soutien aux initiatives prises dans ce domaine.

Malgré tout, les pressions qui s'exercent sur le milieu naturel restent vives; les activités de développement touristique et de loisir, l'urbanisation, les infrastructures de transport et l'agriculture intensive s'accompagnent toujours d'effets très néfastes sur le milieu naturel et devraient être mieux maîtrisées et gérées.

Le document qui suit contient les propositions que l'Unité de coordination du PAM a établies, avec le concours des Centres d'activités régionales, pour les activités, le budget et les recommandations qui seront mis en oeuvre au cours de l'exercice biennal 2000-2001, dans le but de contribuer à de nouvelles avancées dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable de la région méditerranéenne.

Dans le présent document, la plupart des chapitres ont été divisés en quatre sections qui présentent respectivement: les enjeux, les réponses aux enjeux, les lacunes et les décisions à prendre.

Nous espérons que cette présentation permettra de mieux appréhender les recommandations. Le budget proposé est basé sur un relèvement des contributions obligatoires que l'on a évalué à 4% pour chaque année. Ce relèvement est à envisager dans le contexte de la dynamisation du PAM, à savoir principalement:

1. l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques qui nécessitera un développement de l'information, de la formation et de la coopération et aura pour conséquence majeure l'adoption d'un système complètement rénové d'établissement des rapports;
2. la mise en oeuvre d'une stratégie d'ensemble en matière d'information qui a pour objet de combler les déficiences relevées dans ce domaine;
3. la pleine et entière mise en oeuvre de MED POL - Phase III ainsi que du Programme d'actions stratégiques qui devra être actualisé dans le cadre du Protocole "tellurique" rénové et qui bénéficie d'un financement du FEM;
4. le suivi des recommandations de la CMDD et l'achèvement des thèmes en cours de même que la préparation de la prochaine réunion de la CMDD qui sera principalement consacrée au bilan stratégique de la mise en oeuvre d'Action 21 et de la contribution au développement durable;
5. l'élaboration d'un Programme d'actions stratégiques dans le domaine de la biodiversité marine et côtière;
6. l'actualisation du Protocole "situations critiques".

Lors du prochain exercice biennal, le PAM renforcera encore sa coopération avec des acteurs importants de la région comme le METAP et le CEDARE et il contribuera à la mise en oeuvre du partenariat euro-méditerranéen en matière d'environnement et de développement durable; le PAM développera aussi sa coopération avec les réseaux d'ONG à vocation environnementale de la région.

Introduction

1. Depuis sa création, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée s'emploie à améliorer la présentation de ses propositions concernant le budget-programme du PAM en vue de rationaliser son travail, de rénover ses méthodes de gestion et d'assurer la synergie et la transparence de ses activités.
2. Lors des réunions des Parties contractantes, diverses observations constructives ont été faites dans le but d'améliorer encore les documents du PAM contenant le programme-budget de chaque nouvel exercice biennal. L'exemple le plus récent en sont les propositions formulées dans ce sens lors de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).
3. Sur la base de ces décisions, le présent document, qui comprend les propositions du Secrétariat concernant les recommandations et le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, a été établi par le Secrétariat sous une forme de présentation légèrement améliorée en vue de rationaliser le travail du Secrétariat et de rendre compte des nouveaux instruments juridiques ainsi que de la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
4. Aussi la présente proposition a-t-elle pour objet de combler les lacunes que l'on relève encore dans la coordination et l'intégration des diverses composantes du PAM et d'apporter les réaménagements nécessaires, comme par exemple:
 - rendre plus compréhensibles les documents issus des réunion du PAM à quiconque n'est pas familiarisé avec ce dernier;
 - préciser les motivations des diverses activités;
 - établir une corrélation plus étroite entre les objectifs du PAM et les diverses recommandations et questions budgétaires se rapportant aux activités examinées;
 - approfondir l'examen et l'analyse des questions de fond; dans le passé, les problèmes administratifs et financiers étaient privilégiés, les questions et recommandations étant le plus souvent présentées sur la base d'une approche structurelle.

L'ensemble de cet exercice vise à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes, par le biais de la réunion des points focaux nationaux, une présentation améliorée, plus explicite, détaillée et mieux intégrée qui permette aux pays tout comme aux rouages du PAM de cerner immédiatement les principaux enjeux et problèmes qui s'y rapportent, les réponses que leur apportent le PAM et qui font l'objet d'un rapport d'avancement couvrant l'exercice biennal en cours (1998-1999), les lacunes à combler et les recommandations relatives aux questions concernées, avec les allocations budgétaires.

5. En vertu de ce nouvel agencement, il n'y aura plus qu'un seul et même document fusionnant les deux documents distincts qui étaient soumis auparavant, à savoir le "Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités" et les "Recommandations et budget-programme". Conformément à cette nouvelle formule, le présent document est divisé en trois sections:
 - I. Coordination
 - II. Composantes
 - III. Budget
6. La section Coordination sera consacrée aux activités liées à la coordination générale du PAM:
 - A. Cadre juridique et institutionnel;
 - B. Information et participation;

- C. **Coopération et coordination avec les organisations des Nations Unies, les secrétariats de conventions, les OIG et autres institutions de financement (CE, FEM, BM, METAP, BEI, etc.)**
 - D. **Coopération et coordination avec les organisations non gouvernementales (ONG)**
 - E. **Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM.**
7. La section Composantes sera consacrée aux grandes questions d'environnement et de développement en Méditerranée, dans le cadre du PAM II, y compris toutes activités à intégrer dans l'exercice biennal, dont la mise en oeuvre sera principalement du ressort des programmes et CAR du PAM. Il n'y aura que quatre composantes au titre de cette section du document:
- A. **Prévention et maîtrise de la pollution;**
 - B. **Conservation de la diversité biologique;**
 - C. **Gestion durable des zones côtières;**
 - D. **Intégration de l'environnement et du développement.**
8. La section Budget sera distincte avec la même mise en page que celle de l'exercice biennal 1998-1999, mais agencée selon les nouvelles composantes, avec une colonne "fonds extérieurs" qui ne se bornera pas à de simples souhaits mais énumérera des fonds déjà acquis ou sur lesquels on peut sérieusement compter. Pour chaque composante, il y aura une sous-section sur les allocations budgétaires correspondantes.
9. Sur la base des considérants qui précèdent, ce qui suit est une présentation, à l'articulation révisée, du budget-programme pour l'exercice 2000-2001, soumise à la réunion des points focaux pour examen:

I. COORDINATION

A. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

A1. Cadre juridique

1. Enjeux

a. Entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM

En 1994, un Protocole relatif aux activités "offshore" a été signé. La Convention de Barcelone et le Protocole "immersions" ont été révisés en juin 1995. À la même réunion, un nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité a été adopté.

En 1996, le Protocole "tellurique" a été révisé et le Protocole relatif aux déchets dangereux a été adopté. Aucun de ces instruments juridiques n'est entré en vigueur au cours de la période biennale 1998-1999, faute du nombre de ratifications nécessaire.

Il convient de rappeler que les amendements à la Convention de Barcelone doivent entrer en vigueur, entre les Parties contractantes les ayant acceptés, le trentième jour après que le Dépositaire aura reçu notification de leur acceptation par les trois quarts au moins des Parties contractantes à la Convention.

En ce qui concerne les nouveaux Protocoles "ASP et biodiversité", "offshore" et "déchets dangereux", il est stipulé qu'ils entreront en vigueur le trentième jour à compter de la date de dépôt d'au moins six instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de chaque Protocole, ou d'adhésion à celui-ci par les Parties contractantes.

b. Amendements au Protocole "situations critiques"

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé, pour avoir une stratégie efficace de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, d'élaborer une politique de prévention de la pollution marine due à des activités menées en mer. C'est pourquoi elles sont convenues, à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997), que le Protocole "situations critiques" devait être modifié afin d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale de prévention de la pollution du milieu marin par les navires.

c. Responsabilité et réparation des dommages

L'article 16 de la Convention de Barcelone modifiée stipule que doivent être élaborées des règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée. Depuis l'adoption de la Convention, en 1976, le seul pas accompli dans cette direction a été la convocation de la première réunion d'experts juridiques et techniques chargés d'élaborer des règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages (septembre 1997).

d. Système d'établissement des rapports

Aux termes de l'article 4 de la Convention de Barcelone, les Parties contractantes "s'engagent à prendre...toutes mesures appropriées conformes aux dispositions de la présente Convention et des Protocoles en vigueur auxquels elles sont parties pour prévenir, réduire, combattre et dans toute la mesure du possible éliminer la pollution dans la zone de la mer Méditerranée et pour protéger et améliorer le milieu marin dans cette zone en vue de contribuer à son développement durable". Par ailleurs, l'article 14 de la Convention stipule que "les Parties contractantes adoptent les lois et règlements appliquant la Convention et les Protocoles", et l'article 26 prescrit aux Parties contractantes d'adresser à l'Organisation (le Secrétariat du PAM) des rapports sur:

- i) les mesures juridiques, administratives ou autres prises par elles en application de la présente Convention, des Protocoles ainsi que des recommandations adoptées par leurs réunions;
- ii) l'efficacité des mesures visées à l'alinéa i) et les problèmes rencontrés dans l'application des instruments précités;
- iii) les rapports sont soumis dans la forme et selon la fréquence déterminées par les réunions des Parties contractantes.

En outre, aux termes de l'article 27, les réunions des Parties contractantes, sur la base des rapports périodiques visés à l'article 26 et de tout autre rapport soumis par les Parties contractantes, évaluent le respect, par celles-ci, de la Convention et des Protocoles ainsi que des mesures et recommandations, et elles recommandent les mesures nécessaires afin que la Convention et les Protocoles soient pleinement respectés, pour remédier aux déficiences de la mise en oeuvre entre le stade de l'adoption de la législation et celui de l'application effective. La procédure du respect des dispositions ne s'est pas encore pleinement concrétisée. Si l'application effective des dispositions des instruments en question incombe à chaque Partie contractante, le Secrétariat n'a pas encore reçu sur une base régulière de rapports sur les mesures prises, les autorisations délivrées, le niveau de pollution relevé dans les eaux, la législation adoptée pour appliquer la Convention et les Protocoles ainsi que les mesures prises pour donner effet aux recommandations des réunions des Parties contractantes formulées dans le cadre de la CMDD.

2. Réponses aux enjeux

- a. Conformément aux diverses décisions des réunions des Parties contractantes et du Bureau, des contacts ont été pris avec les Parties contractantes pour inviter instamment celles-ci à accélérer le processus de ratification des instruments juridiques du PAM. Le président du Bureau, au nom de celui-ci, a adressé un message urgent à toutes les Parties contractantes ne l'ayant pas encore fait pour les exhorter à procéder sans délai à ces ratifications. De son côté, le Secrétariat est resté en contact constant avec les Parties contractantes pour les inciter à se conformer aux diverses recommandations émises à cet égard. A la fin de 1999, cinq Parties contractantes avaient ratifié tout ou partie des instruments juridiques du PAM. Cependant, on s'attend à ce que des ratifications soient annoncées en plus grand nombre d'ici à la fin 1999. La position, au 31 mai 1999, des signatures et ratifications figure à l'annexe IV du présent rapport.
- b. En application de la décision des Parties contractantes de modifier le Protocole "situations critiques", une réunion d'experts juridiques et techniques sur les amendements audit Protocole s'est tenue à Malte les 23 et 24 novembre 1998. La réunion a examiné les propositions du REMPEC concernant ces amendements, elle

y apporté certains remaniements et est convenue d'un texte révisé.

Cependant, l'impression prévalait que les amendements proposés n'étaient pas suffisants pour répondre à l'objectif recherché et qu'un nouvel examen s'imposait pour qu'ils reflètent les divers développements intervenus dans le cadre du PAM et qu'ils soient aussi harmonisés avec les textes de la Convention de Barcelone et des Protocoles.

Une concertation s'est instaurée entre l'Unité MED, le REMPEC et l'OMI dans le but de finaliser le texte et de l'aligner ainsi sur les textes de la Convention de Barcelone et des Protocoles, tels que récemment révisés, et de le mettre en accord avec certaines des évolutions intervenues aux plans mondial et régional en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle.

- c. Le Secrétariat a suivi la question de la responsabilité et de la réparation des dommages au cours de l'exercice biennal. Il est apparu que la situation n'était pas encore assez mûre pour convoquer la deuxième réunion d'experts, compte tenu des consultations en cours à ce sujet avec d'autres instances internationales.
- d. Pour aider les Parties contractantes à adresser les rapports requis au Secrétariat, en vertu de leurs obligations découlant des articles 14, 26 et 27 de la Convention, et conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997) concernant le système d'établissement des rapports, un consultant a été recruté afin de préparer un projet de système cohérent d'établissement des rapports. Le projet de système d'établissement des rapports au sein du PAM est contenu dans le document UNEP(OCA)/MED WG.157/Inf.5. Cependant, le projet appelle encore, de la part du Secrétariat et d'un groupe d'experts, un examen approfondi avant d'être soumis, pour approbation finale, aux Parties contractantes.

Conformément au Protocole "tellurique" récemment révisé, dont l'article 6 demande l'établissement et/ou le renforcement des systèmes d'inspection en matière de pollution d'origine tellurique, un atelier d'experts organisé conjointement par l'OMS et le PAM sur le respect et l'application effective de la législation en vigueur en Méditerranée pour la maîtrise de la pollution provenant de sources et activités situées à terre s'est tenu à Athènes (Grèce), du 16 au 18 mars 1999, dans le cadre du programme MED POL, afin d'évaluer la situation en Méditerranée et de proposer des mesures sur la suite à donner. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.160/1.

3. Lacunes

A l'évidence, il faut que les instruments juridiques du PAM entrent en vigueur le plus rapidement possible pour assurer à celui-ci une base juridique solide. En outre, la question de la responsabilité et de la réparation des dommages devrait marquer des avancées au cours du prochain exercice biennal. Enfin, le système d'établissement des rapports devrait être finalisé et devenir opérationnel dans la perspective de l'entrée en vigueur des instruments juridiques.

4. Recommandations

Les Parties contractantes approuvent les recommandations ci-après:

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Accorder une haute priorité à l'application des instruments juridiques du PAM.
2. Notifier par écrit et dès que possible au Dépositaire leur acceptation des modifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Protocole relatif à la prévention de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
3. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, ratifier ou approuver les Protocoles ci-après, ou y adhérer: le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ainsi que ses trois annexes (Protocole "ASP et diversité biologique"), le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"), et le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux").
4. Examiner la situation de leur pays au regard des autres conventions, protocoles et accords internationaux pertinents et accélérer si possible la signature des instruments qui peuvent avoir une influence positive sur le bassin méditerranéen.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Demander au Secrétariat (Unité MED) d'aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adhérer aux instruments juridiques du PAM.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à aider les Parties contractantes à transposer, le plus judicieusement possible, les instruments juridiques du PAM dans leur législation nationale.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à prendre les initiatives nécessaires pour que le PAM et ses instruments juridiques soient mieux connus au sein comme au dehors de la région méditerranéenne.
4. Demander au Secrétariat (Unité MED et CAR) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adresser régulièrement des rapports au Secrétariat sur les mesures prises pour appliquer la Convention et ses Protocoles ainsi que les décisions des réunions des Parties contractantes.
5. Demander au Secrétariat (Unité MED) de poursuivre et mener à bonne fin ses travaux sur le système d'établissement de rapports dans le cadre du PAM, y compris le domaine de la CMDD, avec le concours d'un groupe d'experts composé de membres du Bureau, et soumettre le rapport final au Bureau des Parties contractantes pour examen et approbation.
6. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à organiser un programme de formation au droit de l'environnement en Méditerranée à l'intention d'experts juridiques et techniques nationaux désignés par les gouvernements et concernés par la mise en oeuvre du système de Barcelone ainsi qu'au traitement d'autres questions pertinentes ayant trait à la protection juridique et institutionnelle du milieu marin et côtier de la Méditerranée.

7. Demander au Secrétariat (Unité MED) de suivre les évolutions se produisant au niveau international et convoquer, s'il y a lieu, en l'an 2001, une deuxième réunion d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation des dommages.
8. Demander au Secrétariat (Unité MED) de convoquer en l'an 2000 une conférence de plénipotentiaires concernant l'adoption des amendements au Protocole "situations critiques".

5. **Budget**

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF*	UE**	EXT***	MTF	EU	EXT
Aide juridique au Secrétariat	MEDU	15.000			15.000		
Aide aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles et des mesures de protection adoptées	MEDU	15.000			15.000		
Programme de formation au droit de l'environnement	MEDU	15.000		20.000	15.000		20.000
TOTAL ACTIVITES		45.000		20.000	45.000		20.000

A2. **Cadre institutionnel**

1. **Statut et perspectives**

a. **Structure du PAM**

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pris conscience que la structure du PAM présentait certaines déficiences qui nécessitaient de rationaliser le travail du Secrétariat, d'améliorer son processus de gestion, d'assurer la synergie et la transparence de ses activités. L'une des principales questions touchant la structure du PAM est liée aux accords de gouvernement hôte des Centres d'activités régionales (CAR). En vue d'unifier le statut des CAR au sein du PAM, les réunions des Parties contractantes ont recommandé que tous les Centres disposent d'un accord de gouvernement hôte qui serait signé entre le Secrétariat du PAM et les gouvernements accueillant un CAR et spécifierait les attributions de chaque partie, en tenant compte de la diversité des régimes administratifs et des conditions prévalant dans chaque pays hôte.

Pour remédier aux divers problèmes de la structure du PAM, la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997) a approuvé un ensemble de recommandations adressées sur ce sujet (UNEP(OCA)/MED IG.11/10, annexe IV, appendice 1). Les recommandations portent sur diverses questions comme le renforcement du volet juridique du PAM, l'organisation des réunions des Parties contractantes et des points focaux nationaux, le statut des Centres d'activités régionales (CAR).

Il convient de noter que, depuis la création des Centres d'activités régionales, des accords de gouvernement hôte n'ont été conclus que pour le CAR/ASP et le CAR/PAP (en 1991 et 1996, respectivement). Le REMPEC, en tant que Centre des Nations

Unies, est doté d'un accord propre depuis sa création. Des projets d'accords concernant les Centres PB, TDE et PP sont en cours de négociation avec les pays concernés, à savoir la France, l'Italie et l'Espagne, respectivement. Par ailleurs, le Secrétariat a déjà commencé à appliquer les recommandations concernant les réunions des Parties contractantes et des points focaux nationaux. Conformément à ces recommandations, les réunions des Parties contractantes se tiendront à un niveau ministériel afin de débattre des questions de politique et de stratégie générales concernant l'ensemble du PAM, alors que les réunions des points focaux nationaux auront pour mandat d'examiner soigneusement et finaliser le budget-programme du PAM et d'élaborer un cadre stratégique en vue de son approbation ultérieure par la réunion des Parties contractantes.

En ce qui concerne la réalisation d'évaluations et d'audits financiers des CAR, le Secrétariat a amorcé ce processus en entreprenant une évaluation du CAR/PAP. À cet effet, l'Unité d'évaluation du PNUE a eu recours à un consultant extérieur qui a effectué cette mission en février 1999. Le rapport d'évaluation est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.157/Inf.5. En ce qui concerne l'audit financier du CAR, le Secrétariat n'a pas été en mesure de l'entreprendre pour des raisons financières, mais il compte amorcer ce processus au cours du prochain exercice biennal (2000-2001).

Enfin, pour la recommandation demandant que, au début de leurs réunions, les points focaux nationaux consacrent une séance où ils feront office de points focaux nationaux pour chacun des Centres PB et PAP, le Secrétariat a pris des dispositions pour que la présente réunion des PFN/PAM aborde ses travaux en consacrant deux séances à l'examen des activités PB et PAP, respectivement. Il est prévu que, à partir du prochain exercice biennal, chacun des deux Centres tiendra séparément une réunion de ses propres points focaux

b. Développements intervenus récemment à l'Unité de coordination

1. Les postes de Coordonnateur adjoint et de Coordonnateur du MED POL ont été pourvus.
2. M. G. P. Gabrielides (administrateur de programme, hors classe, MED POL) a quitté son poste le 31 mars 1999 et l'avis de vacance correspondant a été publié, en fixant à la fin septembre 1999 le délai de dépôt des candidatures.
3. M. I. Dharat (administrateur de programme, hors classe) a pris sa retraite le 31 juillet 1999 et son poste est en cours de reclassement avant que l'avis de vacance correspondant ne soit publié.
4. La procédure de sélection pour le poste d'administrateur de programme MED POL (P.3) s'est achevée et le titulaire devrait prendre ses fonctions en septembre 1999.
5. À la suite de la réunion du Bureau des 29 et 30 avril 1999, le Secrétariat a entrepris des négociations pour que tous les postes administratifs soient rémunérés sur les coûts d'appui au programme.
6. M. F. P. Tissot, fonctionnaire d'administration/ gestion des fonds, a quitté son poste le 27 août pour occuper de nouvelles fonctions à Nairobi; la procédure de son remplacement s'est achevée et le nouveau titulaire prendra ses fonctions aussitôt après avoir reçu une brève formation au Siège du PNUE.

c. Organigramme de l'Unité MED

Suite à une demande du Siège du PNUE de revoir le schéma de l'Unité, le Secrétariat a établi un organigramme (voir plus bas) qui fait clairement ressortir les fonctions et les tâches, compte tenu des récents développements intervenus au sein du PAM.

Jusqu'à présent, l'Unité MED n'avait qu'un schéma du personnel. L'organigramme proposé tient compte des développements intervenus au sein du PAM et il cadre davantage avec l'agencement du PAM Phase II. À l'évidence, les quatre divisions ne sont pas d'une importance égale quant à leur mission et au personnel qui leur est affecté mais elles sont indispensables et complémentaires, comme il est montré ci-dessous:

- i) La division "Administration et finances" joue un rôle essentiel puisqu'elle traite, en étroite coopération avec l'ONUN/PNUE de Nairobi, de toutes les questions liées à la gestion, à l'utilisation et au décaissement des ressources financières provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et d'autres sources. Elle supervise également l'utilisation des fonds du PAM par les programmes et CAR, en s'assurant que les versements sont effectués conformément au budget-programme approuvé. Cette division s'occupe également des questions de personnel et des achats, conformément aux règles et règlements des Nations Unies. En ce qui concerne l'automatisation des tâches de bureau et du traitement des données qui relevaient auparavant des attributions d'un "spécialiste de traitement des données" ("Computer Officer"), sous la supervision du coordonnateur du MED POL, et eu égard:
- au bon niveau d'équipement au sein de l'Unité MED;
 - à l'accès plus facile aux ordinateurs et à leur utilisation courante;
 - à l'accès plus facile et meilleur marché aux services informatiques privés; et enfin
 - à la quantité moindre de données brutes que le Secrétariat du MED POL a à traiter directement,

il est proposé de confier à l'administration les attributions liées à l'automatisation qui seront assumées par une assistante de traitement des données (services généraux).

- ii) Les questions juridiques, institutionnelles et de la coopération sont du ressort de la division "Cadre juridique et coopération" qui représente une fonction de base du PAM puisqu'elle correspond aux tâches de Secrétariat de la Convention et des Protocoles ainsi qu'au développement et au renforcement indispensables de la coopération avec les OIG et ONG partenaires. L'organisation des grandes réunions institutionnelles, comme celles des Parties contractantes, des points focaux nationaux et de la Commission méditerranéenne du développement durable, entrera dans ses compétences. Il va de soi que le suivi de la situation concernant l'élaboration, l'adoption, la ratification, la mise en oeuvre, l'établissement des rapports concernant les documents juridiques ainsi que l'aide aux pays pour la communication d'instruments utiles représentent sa tâche principale, et elle doit s'en acquitter en étroite coopération avec les programmes (MED POL) et CAR (ASP et REMPEC) concernés.
- iii) Les activités techniques et thématiques du PAM sont gérées et coordonnées par la division "Gestion du programme" qui correspond en fait au programme PAM II pour lequel l'Unité MED assume un rôle d'orientation, de coordination et de supervision, les activités proprement dites étant essentiellement exécutées par les programmes et CAR respectifs et concernés. D'une manière générale, cette division s'occupe des questions de développement durable en

Méditerranée. Elle fournit des contributions et une information en retour pour certains volets des divisions "Cadre juridique et coopération" et "Information et communication".

- iv) Enfin, conformément à la demande de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997), le Secrétariat a établi un document intitulé "Stratégie du PAM en matière d'information" comportant un programme d'action détaillé. Compte tenu de la nécessité croissante d'une meilleure information et communication et d'une plus grande visibilité du PAM, de ses activités et réalisations, il devient chaque jour plus patent qu'il faut prêter davantage attention à cette question et lui affecter les effectifs et les ressources voulus. À cette fin, il est proposé de créer une division spéciale "Information et communication" qui englobera la documentation, la bibliothèque et les questions de publication, qui sera placée sous la responsabilité d'un fonctionnaire chargé de l'information ("Information Officer"), un poste qu'il convient de créer et de rémunérer avec les fonds précédemment alloués au poste de spécialiste de traitement des données ("Computer Officer").

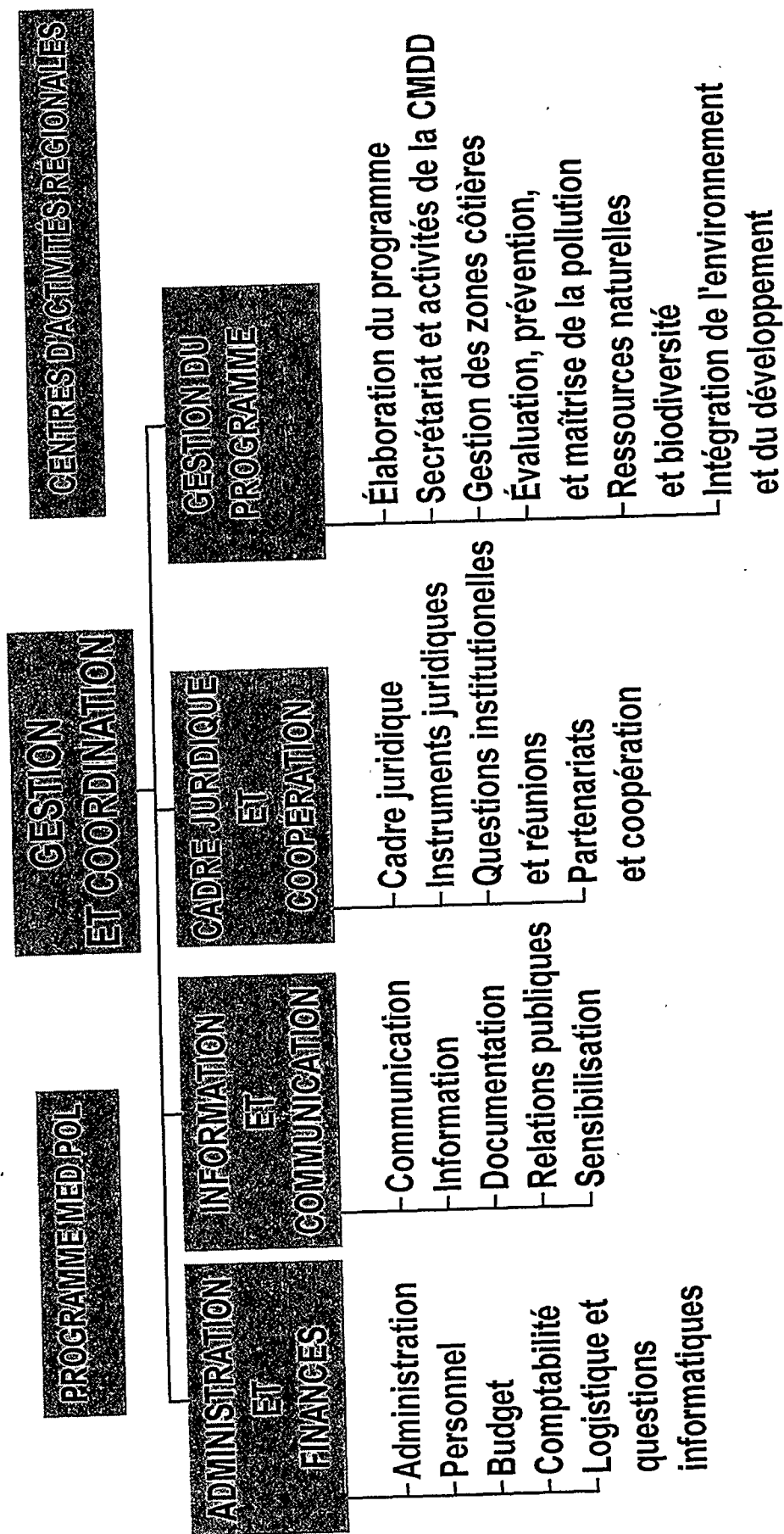
Pour chacune de ces divisions et des fonctions et tâches correspondantes, un membre du personnel d'encadrement de l'Unité MED sera intégralement ou partiellement chargé de la coordination, avec l'aide de membres qualifiés des services généraux, tandis que la mise en oeuvre des programmes et activités sera effectuée par l'Unité MED et/ou les programmes et Centres d'activités régionales concernés.

Cet organigramme devrait fournir une vue plus cohérente des activités du PAM/PNUE, renforcer leur intégration et améliorer la coordination et le travail d'équipe.

Les Parties contractantes sont invitées à formuler des observations sur l'organigramme avant que celui-ci ne soit transmis au PNUE.

PROPOSITION D'ORGANIGRAMME PAM/PNUUE

Unité de coordination



2. Recommandations

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Abolir la pratique de l'examen des activités PB et PAP au début des réunions ordinaires des points focaux nationaux du PAM et demander au Secrétariat d'organiser des réunions séparées des points focaux nationaux pour le PB et le PAP.
2. Continuer à évaluer les objectifs régionaux tout en accordant la priorité à la pertinence de la question des 100 sites historiques dans le cadre des objectifs du PAM Phase II, compte tenu du programme de travail de la CMDD, et présenter les options et recommandations appropriées à la prochaine réunion des Parties contractantes.

A.3 **Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

Rappel des faits

Créée en 1995 en tant qu'organe de consultation chargé de faire des propositions aux Parties contractantes dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a pour mandat:

- a) de recenser, évaluer les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux définis dans l'Action 21, d'en dresser le bilan et de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en oeuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
- b) de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fermement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvrirait pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.

Brève récapitulation des activités

La première réunion de la CMDD s'est tenue à Rabat en décembre 1996, et la plus récente - la cinquième - à Rome en juillet 1999. Dans l'intervalle, les deuxième, troisième et quatrième réunions ont respectivement eu lieu à Palma de Majorque en mai 1997, à Sophia Antipolis en octobre 1997 et à Monaco en octobre 1998. Les coûts de la plupart de ces réunions ont été principalement pris en charge par le membre hôte. Entre les réunions de la CMDD, des travaux techniques approfondis ont été menés aux diverses réunions d'experts ou ateliers, auxquels ont avant tout pris part des spécialistes des thèmes traités, garantissant ainsi une démarche plus cohérente et pluridisciplinaire.

Grâce à sa composition inédite et à sa méthode de travail, la CMDD a suscité curiosité et

intérêt non seulement parmi ses membres mais aussi parmi un grand nombre d'OIG et d'ONG. La teneur de l'allocution du Directeur exécutif à la cinquième réunion de la CMDD, célébrant l'exemplarité de celle-ci, la participation dynamique et la contribution des membres non Parties contractantes ainsi que la présence active d'un grand nombre d'observateurs, s'est fait l'écho de ces marques d'intérêt. Édifiant son programme de travail sur les questions prioritaires de la Méditerranée, la Commission a mis en place plusieurs groupes de travail thématiques coordonnés par un ou deux gestionnaires de tâches, avec l'appui du Secrétariat du PAM (Centres d'activités régionales et programmes concernés).

Conformément à son mandat, la CMDD a déjà soumis deux ensembles de recommandations et propositions d'action sur les thèmes "Gestion durable des zones côtières" et "Gestion de la demande en eau" aux Parties contractantes qui les ont adoptées à leur dernière réunion (Tunis, novembre 1997). À la prochaine réunion des Parties contractantes, la CMDD soumettra, pour adoption, trois nouveaux ensembles de recommandations et propositions d'action sur les thèmes "Indicateurs pour le développement durable", "Tourisme et développement durable" et "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation". Il est prévu que les trois thèmes restants seront achevés au cours du prochain exercice biennal.

En plus de la finalisation et du suivi des 8 thèmes prioritaires retenus en 1996, le Secrétariat évaluera la faisabilité de nouveaux thèmes à proposer pour les prochains exercices biennaux, principalement à compter de 2001. Par ailleurs, et conformément au mandat de la Commission, un "Bilan stratégique pour l'an 2000" sera établi pour la prochaine réunion de la CMDD qui se tiendra à Tunis en novembre 2000.

Question de la composition de la Commission

S'agissant de la composition de la CMDD et principalement de la désignation des candidats représentant les trois grandes catégories (autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG), les Parties contractantes ont demandé au Bureau, à leur réunion extraordinaire de Montpellier de 1996, de procéder à la sélection et de désigner pour une durée de deux ans les 15 membres autres que ceux représentant les Parties contractantes. Pour assurer la continuité et éviter certains effets négatifs sur le programme de travail, les Parties contractantes ont décidé, à leur réunion de Tunis en novembre 1997, de proroger le mandat des membres actuels de la Commission jusqu'à leur prochaine réunion à Malte en octobre 1999. Par conséquent, les Parties contractantes sont invitées à se prononcer sur la procédure de sélection pour le renouvellement des 15 membres autres que ceux représentant les Parties contractantes. En vertu des règles approuvées par les Parties contractantes, le Secrétariat a demandé aux Parties contractantes, par le biais des points focaux nationaux du PAM, de proposer des candidats pour les catégories "autorités locales" et "acteurs socio-économiques"; pour la catégorie des ONG, celles-ci ont été invitées à faire directement part au Secrétariat de leur souhait de siéger au sein de la Commission.

En ce qui concerne la procédure de sélection et de désignation des membres autres que ceux représentant les Parties contractantes, ces dernières pourraient envisager l'une des options suivantes:

- soit sélectionner et désigner les nouveaux membres au cours de la réunion des Parties contractantes;
- soit, comme précédemment, habiliter le Bureau à sélectionner et désigner les nouveaux membres.

Cette importante question du renouvellement des membres a été examinée lors de la cinquième réunion de la CMDD et les options suivantes ont été retenues en considérant que le Comité directeur de la CMDD se réunirait en décembre 1999 et que plusieurs réunions d'experts/ateliers seraient organisés avant la prochaine réunion de la CMDD:

1. ou bien les Parties contractantes décident que la CMDD, dans sa nouvelle composition, sera considérée comme prenant effet pour la prochaine réunion de la CMDD (novembre 2000 à Tunis); dans ce cas, l'actuel Comité directeur pourra assumer sa tâche sans discontinuité;
2. ou bien les Parties contractantes décident que la CMDD, dans sa nouvelle composition, prendra effet à compter du moment où la sélection sera faite; dans ce cas, il y a risque de disparité entre la composition du Comité directeur actuel et celle de la nouvelle Commission. Cela étant, une autre solution pourrait consister à renouveler le mandat des trois membres non-Parties contractantes du Comité directeur.

B. INFORMATION ET PARTICIPATION

1. Enjeux

- a. Une participation, une information et une sensibilisation avisées du public aux questions liées à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne est un préalable au succès de toute stratégie du PAM dans ces deux domaines. À cet égard, la Déclaration de Rio stipule, en son principe 10, qu'au niveau national chacun a l'accès voulu à l'information concernant l'environnement. Le chapitre 10 d'Action 21, également adopté par la CNUED, contient aussi d'importantes dispositions sur l'information à l'intention des décideurs.
- b. Le PAM Phase II comporte des dispositions soulignant que l'information et la participation du public sont une dimension essentielle de la politique de développement durable et de protection de l'environnement dans la région méditerranéenne. Par ailleurs, l'article 15 de la Convention de Barcelone stipule que les Parties contractantes font en sorte que leurs autorités compétentes accordent au public l'accès approprié aux informations et l'occasion de participer au processus de prise de décision en rapport avec le champ d'application de la Convention et des Protocoles.

2. Lacunes

- a. En dépit des efforts déployés par le Secrétariat du PAM pour mettre en place un vaste réseau d'activités, de réunions, d'études et de publications reposant sur près de 25 ans de travail, le PAM est encore loin d'avoir obtenu le retentissement nécessaire pour gagner l'adhésion du public. Le processus en jeu présente de grandes déficiences. Le fait est que PAM reste ignoré d'une grande partie de l'opinion au sein comme au dehors de la région. Le public reste sur l'impression que trop peu a été fait pour protéger l'environnement méditerranéen et il est enclin à une perception négative de celui-ci, parfois due à la survivance d'idées anciennes. Comme la Méditerranée est une destination touristique réputée et suscite un vif intérêt dans le monde entier, cette situation n'est plus acceptable. Par conséquent, une stratégie de l'information appropriée doit être formulée et approuvée par les Parties contractantes, et il convient de recruter, sur une base à plein temps, un fonctionnaire chargé de l'information ainsi qu'un(e) bibliothécaire/documentaliste.

3. Réponses aux enjeux

- a. En sélectionnant ses thèmes prioritaires en 1996, la CMMD a explicitement reconnu l'importance de cette question en créant un groupe de travail sur le thème "information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public". Un atelier a été organisé en décembre 1998 et, en mai 1999, le groupe de travail a examiné et approuvé une liste de recommandations.
- b. Conformément aux recommandations pertinentes de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997) et des réunions du Bureau des Parties contractantes (Tunis, 28 mars 1998; Tripoli, 16-17 novembre 1998), le Secrétariat a rédigé un projet de "Stratégie du PAM en matière d'information" qui a été soumis au Bureau pour examen et observations. Le document indique brièvement quels sont le mandat et le rôle du PAM sur cette question, avec une proposition de stratégie exposant le type d'information et le(s) message(s) à communiquer aux partenaires du PAM et au public ainsi que la méthode de communication la plus efficace à adopter sur l'environnement. La proposition du Secrétariat contient aussi des recommandations concrètes dans le domaine de l'information et de la participation.

- c. Suite à une décision du Bureau (Tripoli, novembre 1998), la réunion d'un groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information s'est tenue à Athènes les 1er et 2 avril 1999. Le groupe de travail était constitué d'experts en information représentant les membres du Bureau. Le groupe s'est livré à un examen soigneux du projet de stratégie du PAM en matière d'information, y a apporté les améliorations nécessaires et a proposé de le soumettre, pour examen, à la présente réunion des points focaux nationaux. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.158/2.
- d. Le Bureau des Parties contractantes (Athènes, 29-30 avril 1999) a examiné le projet de recommandations, y a apporté certains remaniements et a proposé qu'elles soient soumises, pour approbation, à la réunion des Parties contractantes. L'ensemble des recommandations figure à l'annexe II du rapport de la réunion du Bureau (UNEP/BUR/54/5).
- e. Tout en élaborant et finalisant cette stratégie d'information à long terme, le Secrétariat du PAM, y compris ses Centres d'activités régionales, n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la publication et la diffusion des supports d'information du PAM (brochures, dépliants, communiqués de presse, "MedOndes", Série des rapports techniques du PAM, rapports des réunions, affiches, autocollants, site web du PAM).
- f. Au cours de la période considérée, la bibliothèque de l'Unité MED, qui abrite et gère une collection spéciale de publications scientifiques et techniques ainsi que la série complète des documents des réunions et/ou publications du PAM et sert de dépôt aux rapports techniques et publications du PNUE et d'autres organisations des Nations Unies, a continué à offrir des services d'assistance et de référence aux experts de l'Unité ainsi qu'à des scientifiques, spécialistes et étudiants de la Méditerranée.

4. Recommandations

- a. Approuver le texte de la Stratégie du PAM en matière d'information reproduit à l'annexe III du présent rapport.
- b. Inviter les Parties contractantes à adopter les recommandations de la CMDD sur le thème "Information, sensibilisation, éducation environnementale et participation du public", telles qu'énoncées dans le rapport de la cinquième réunion de la CMDD (Rome, 1er-3 juillet 1999) sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.156/6.

5. Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Publication et diffusion des rapports techniques du PAM	MEDU	15.000			10.000		
Services de bibliothèque (sensibilisation à l'environnement et aide pédagogique)	MEDU	5.000					
Élaboration, traduction, impression et diffusion du bulletin d'information <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	40.000			40.000		
Appui aux campagnes de sensibilisation du public au niveau national	MEDU	20.000		20.000	20.000		20.000
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion de brochures et rapports - y compris par le biais d'Internet	MEDU	50.000		20.000	30.000		20.000
Réalisation d'un dossier d'information à l'intention du public et de la presse	MEDU	20.000		10.000	10.000		10.000
Formation à la stratégie, aux outils et à la mise en place de réseaux d'information	MEDU	20.000		20.000			20.000
Appui au suivi des recommandations de la CMDD en matière d'information et de participation	MEDU		10.000	10.000		10.000	10.000
TOTAL ACTIVITES		170.000	10.000	80.000	110.000	10.000	80.000

C. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES, LES SECRÉTARIATS DE CONVENTIONS, LES OIG ET AUTRES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT

1. Enjeux

Aux diverses réunions des Parties contractantes, le Secrétariat a été invité à renforcer et à coordonner sa coopération avec les organisations qualifiées des Nations Unies, les secrétariats de conventions et autres organisations intergouvernementales compétentes (OIG), notamment l'UE, le FEM, le METAP, le CEDARE, la Ligue des États arabes et l'UICN, au bénéfice le profit de la cause de l'environnement et du développement durable dans la région méditerranéenne.

2. Réponses aux enjeux

Conformément aux décisions des Parties contractantes, des contacts et une coopération se sont instaurés et resserrés avec les secrétariats de diverses conventions, des organisations des Nations Unies et autres OIG qualifiées. Au cours du dernier exercice biennal 1998-1999, diverses activités ont été entreprises, à savoir notamment:

- les contacts se sont développés et renforcés avec les secrétariats de conventions sur l'environnement (CITES, Commission Oslo-Paris, mer Noire, Bâle, Bonn, Berne), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en vue de coordonner et revaloriser les relations de travail. Des liens se sont tissés entre le secrétariat de la SBC et le CAR/ASP qui ont convenu de conclure un mémorandum de coopération.

- Suite à une recommandation de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), le CAR/ASP s'est employé à renforcer la collaboration et la coordination instaurées dans le cadre de la Convention de Berne, ainsi que sa participation à la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère. Dans ce contexte, le CAR/ASP a pris part aux réunions suivantes:

17e réunion du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Strasbourg, 1er-5 décembre 1997);

18e réunion du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Strasbourg, 30 novembre-4 décembre 1998).

- Le CAR/ASP a également pris une part active à la publication de documents techniques établis, dans les cadres précités, sous la responsabilité du Conseil de l'Europe.
- Le PNUE a organisé, chaque année, une réunion des secrétariats des conventions et plans d'action des mers régionales en vue de coordonner leurs activités et de revaloriser leur coopération. Le Secrétariat du PAM participe, sur une base régulière, à ces réunions. La deuxième réunion mondiale des conventions et plans d'action des mers régionales s'est tenue à La Haye, du 5 au 8 juillet 1999, et le Coordonnateur du PAM y a participé.
- Dans le cadre général de la coordination et de la collaboration avec le programme MedWet et avec le Bureau de la Convention Ramsar, le CAR/ASP a représenté le Plan d'action pour la Méditerranée aux réunions suivantes:

Première réunion du Comité sur les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com1) (Thessalonique, Grèce, 15-16 mars 1998);

Troisième réunion régionale paneuropéenne de la Convention sur les zones humides (Riga, Lettonie, juin 1998);

Deuxième réunion du Comité sur les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com2) (Valence, Espagne, 31 janvier-2 février 1999).

- Le CAR/ASP fait office d'organe de consultation dans le projet "Conservation de la biodiversité en mer Méditerranée (écosystèmes marins et côtiers): déficiences dans la protection des habitats et communautés d'espèces", entrepris dans le cadre du programme méditerranéen du WWF. Une réunion avec des représentants du WWF, destinée à présenter le projet et à définir les clauses et conditions de la participation du CAR/ASP s'est tenue à Tunis le 29 avril. Le CAR/ASP a pris part à la réunion tenue à Trieste les 26 et 27 juin 1998 pour définir les aspects méthodologiques du projet.
- Divers projets ont été exécutés dans le cadre du programme MED POL, en étroite coopération avec des organisations compétentes des Nations Unies (OMS, AIEA, COI/UNESCO, OMI).
- L'activité la plus importante au sein du MED POL avait trait à l'élaboration d'un projet relatif à la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), qui doit bénéficier du concours financier du FEM.
- Le METAP s'est également déclaré prêt à s'engager activement dans la mise en oeuvre du projet PAS sur la base des critères adoptés par le Bureau des Parties contractantes.
- Le Plan Bleu a participé à plusieurs conférences et réunions internationales organisées par l'Organisation mondiale du tourisme, le Bureau "Industrie et Environnement" du PNUE, l'Agence européenne de l'environnement (AEE); plusieurs activités du CAR/PB ont été exécutées de concert avec l'AEE (notamment les sections du rapport 1998 de l'UE se rapportant à la Méditerranée), avec le Centre de recherches conjointes (Ispra et IPTS à Séville), l'ICTDS (sur les questions "commerce et environnement"), le Centre des hautes études agronomiques méditerranéennes (sur les questions agricoles), le GRID/PNUE, Eurostat, l'OCDE, le CEDARE, la Banque mondiale et le METAP sur le thème des indicateurs; de plus, le Plan Bleu participe, avec le Partenariat mondial sur l'eau, le Conseil mondial de l'eau et des partenaires méditerranéens à l'élaboration d'un panorama de l'eau au siècle prochain.
- Grâce à une subvention de 110 000 dollars E.U. de la Commission européenne, une réunion d'experts désignés par les gouvernements a été organisée par le MED POL et s'est tenue à Malte du 30 novembre au 2 décembre 1998, en vue de finaliser les Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage. Cette subvention concerne aussi l'élaboration d'un rapport intitulé "Améliorer l'environnement en Méditerranée", exposant principalement des cas de réussite, et dont la publication est prévue pour octobre 1999.
- Le Centre de Split (CAR/PAP) a entrepris diverses activités en coopération avec des organisations des Nations Unies (Division Eau du PNUE) et des OIG (METAP, CEDARE).
- Les contacts se sont multipliés avec la Commission européenne au titre de ses instruments financiers MEDA/SMAP en vue d'assurer un concours à des projets du PAM. Divers projets de l'Unité MED et des CAR ont été soumis à la CE pour

financement.

3. Lacunes

- a. En dépit des efforts croissants déployés pour tirer parti des diverses possibilités offertes par des institutions internationales et régionales de financement, il reste encore bien des occasions à saisir. Les offres faites par l'UE au titre de ses instruments MEDA/SMAP n'ont pas été pleinement exploitées pour différentes raisons, tout comme ne l'ont pas du tout été les possibilités financières de banques régionales (Banque islamique, Banque africaine de développement, Banque arabe pour le développement).
- b. Les Parties contractantes qui sont des pays développés peuvent aussi offrir un concours technique et financier accru et tangible aux pays en développement.
- c. Des contacts n'ont pas été noués avec d'autres pays développés ayant des programmes spéciaux d'aide pour l'environnement. Le Secrétariat du PAM et les Parties contractantes intéressées devraient s'employer à le faire.

4. Recommandations

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à renforcer encore sa coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, les secrétariats des conventions concernant l'environnement et autres institutions internationales:
 - avec l'OMS, l'AIEA, l'OMM, la COI/UNESCO et l'OMI, dans la mise en oeuvre du programme MED POL- Phase III;
 - avec le FEM, le METAP et la Commission européenne dans la mise en oeuvre du programme PAS;
 - avec la Commission du développement durable des Nations Unies et d'autres institutions ONU dans la mise en oeuvre du programme de la CMDD, notamment dans le domaine des indicateurs;
 - avec le Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la pollution industrielle, de l'éducation et de la sensibilisation du public, de la formation, de la gestion du littoral et des divers thèmes de la CMDD;
 - avec le CEDARE dans les domaines du développement durable, de la gestion du littoral, de l'information et de la sensibilisation du public;
 - avec le secrétariat pour la mer Noire dans le domaine de la pollution marine;
 - avec la Convention sur la diversité biologique afin d'instaurer des liaisons opérationnelles.
2. Organiser chaque année, à l'Unité MED, des cours de formation sur le programme du PAM à l'intention de fonctionnaires nationaux.
3. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à élaborer des projets éligibles à un financement MEDA/SMAP.

5. Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Formation de fonctionnaires nationaux à l'Unité MED	MEDU	10.000			10.000		
TOTAL ACTIVITES		10.000			10.000		

D. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

1. Enjeux

- a. Le PAM/PNUE a pour politique générale d'encourager les organisations non gouvernementales (ONG) internationales, régionales et nationales qualifiées, actives dans la région méditerranéenne, à coopérer et participer à l'oeuvre du PAM/PNUE en entreprenant des activités concernant la protection de l'environnement et le développement durable.
- b. Par cette collaboration avec les ONG, le PAM vise à promouvoir ses grands objectifs ainsi que les politiques, stratégies et programmes découlant de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des décisions des Parties contractantes, en particulier en formant le public et en le sensibilisant aux grandes questions d'environnement, en créant un climat propice aux mesures prises en faveur de l'environnement, à l'adhésion et à la vigilance de l'opinion, et en incitant les organisations, par leurs propres lignes d'action, à servir la cause du PNUE. De plus, cette collaboration a pour objet d'assurer, de la part des ONG, des informations et avis d'experts ainsi qu'une coopération et une aide techniques, et de permettre à des organisations qui représentent d'importants secteurs d'opinion en Méditerranée d'exprimer les vues de leurs membres.

2. Réponses aux enjeux

- a. Pour répondre aux objectifs précités de la coopération PAM/ONG, le Secrétariat a proposé aux Parties contractantes de modifier le règlement intérieur des réunions et conférences du PAM pour permettre aux organisations directement concernées par la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'être invitées aux réunions du PAM, y compris les réunions des comités techniques. La proposition a été acceptée et le règlement intérieur modifié en conséquence.
- b. En outre, afin d'institutionnaliser les relations du PAM avec les ONG qualifiées de la région, les réunions des Parties contractantes ont adopté une liste d'ONG qui seraient partenaires du PAM et des Lignes directrices visant à améliorer et à renforcer la coopération entre le PAM et les ONG actives dans la région méditerranéenne.
- c. Un répertoire de toutes les ONG partenaires du PAM a été établi par le Secrétariat (72 ONG y sont recensées).
- d. Au cours de la période considérée, diverses activités ont été entreprises en commun avec les ONG par l'Unité MED et les CAR dans le domaine de l'organisation de conférences et d'ateliers conjoints et de la publication de bulletins sur l'environnement.
- e. Conformément à une décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997) demandant au Secrétariat de créer un groupe de travail chargé de mener une réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM, le Secrétariat, en concertation avec le Bureau des Parties contractantes, a convoqué la réunion du groupe en question à Athènes, le 9 octobre 1998. La réunion a été en mesure de convenir d'un ensemble de recommandations sur la question (voir doc. UNEP(OCA)/MED WG.147/3) qui ont été également revues par la réunion du Bureau à Tripoli (16-17 novembre 1998), lequel a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux à ce sujet et de soumettre un rapport à la présente réunion des points focaux nationaux du PAM en tenant compte des observations formulées par le Bureau (voir doc. UNEP/BUR/53/5).

3. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Adopter les recommandations proposées par le groupe de travail PAM/ONG et revues par le Bureau des Parties contractantes, telles qu'elles figurent à l'annexe I du présent rapport.
2. Inviter les Parties contractantes à mettre en oeuvre les diverses recommandations concernant la coopération avec les ONG proposées par le groupe de travail PAM/ONG et le Bureau.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à mettre en oeuvre les diverses recommandations concernant la coopération PAM/ONG telles qu'elles figurent à l'annexe I du présent rapport.
2. Inclure les organisations non gouvernementales ci-après dans la liste des ONG partenaires du PAM:

Academia Mediterranea Halicarnassensis (Turquie)

AMWAJ de l'environnement (Liban)

Réseau arabe d'ONG pour l'environnement et le développement (RAED) (Égypte)

Centre méditerranéen de l'environnement (CME) (France)

Fondation chypriote pour la conservation (Chypre)

Institut européen pour la politique et le droit de l'environnement (EEPALI) (Grèce)

Environnement et développement au Maghreb (ENDA) (Maroc)

Forum libanais pour l'environnement (LEF) (Liban)

Legambiente (Italie)

Société pour la protection des tortues marines de Grèce (STPS) (Grèce)

3. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à renforcer encore leur coopération et leur aide aux ONG méditerranéennes inscrites sur la liste des ONG partenaires du PAM.

4. Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Appui à des organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	30.000	9.000	50.000	25.000	9.000	50.000
TOTAL ACTIVITES		30.000	9.000	50.000	25.000	9.000	50.000

E. RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM (UNITÉ MED ET CAR)

1. Enjeux

- a. Aux termes des dispositions de l'article 14 de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et aux termes des Protocoles à ladite Convention, les Parties contractantes tiennent une réunion ordinaire tous les deux ans.
- b. En plus des réunions des Parties contractantes, diverses autres réunions se tiennent régulièrement, telles que: réunions décisionnelles (Bureau des Parties contractantes), réunions consultatives (réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable - CMDD), réunions des points focaux nationaux du PAM et des Centres d'activités régionales (CAR), réunions techniques (réunions du MED POL et autres réunions concernant des questions juridiques et les ONG), et autres réunions apparentées organisées dans le cadre des Centres d'activités régionales.
- c. Toutes ces réunions ont pour objet d'examiner la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des diverses décisions des Parties contractantes et d'élaborer les programmes du prochain exercice biennal. De plus, la consultation et les conseils des représentants des Parties contractantes ainsi que de ceux des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont fondamentaux pour concevoir des actions efficaces permettant de mieux poursuivre les objectifs du PAM.

2. Réponses aux enjeux

- a. Conformément aux décisions de la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997), diverses réunions décisionnelles et techniques se sont tenues au cours de l'exercice biennal 1998-1999, et notamment:
 - trois réunions de l'Unité MED et des CAR sur le programme du PAM (Athènes, 22-23 janvier 1998; Le Caire, 1er juin 1998; Athènes, 11-12 janvier 1999);
 - trois réunions du Bureau des Parties contractantes (Tunis, 28 mars 1998; Tripoli, 16-17 novembre 1998; Athènes, 29-30 avril 1999);
 - deux réunions de la CMDD (Monaco, 20-22 octobre 1998; et Rome, 1er-3 juillet 1999);
 - divers ateliers, réunions d'experts et réunions de groupes de travail se sont tenus dans le cadre de la CMDD en 1998 et 1999, sur chacun des thèmes prioritaires de la CMDD, avec le concours de l'Unité MED et des CAR concernés, et sous la coordination des gestionnaires de tâches respectifs;
 - réunion du Comité directeur de la CMDD (Tunis, 8-9 mars 1999);
 - réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 novembre 1998);
 - conférence de présentation finale du projet de PAC "Sfax" (Sfax, 15-16 décembre 1998);
 - réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999);
 - réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Reggio de Calabre,

Italie, 20-23 juin 1999);

- réunion des points focaux nationaux pour le CAR/PP (Barcelone, 20-21 mai 1999);
 - conférence de présentation finale du projet PAC pour Fuka-Matrouh (Le Caire, 8-9 juin 1999);
 - diverses réunions techniques d'experts se sont également tenues dans le cadre du MED POL et des programmes d'activités des CAR, ainsi que dans le cadre de l'Unité MED sur les questions de l'information.
- b. Les rapports de toutes ces réunions ont été distribués à tous les participants et points focaux du PAM en les invitant instamment à mettre en oeuvre les diverses recommandations qui y étaient énoncées.
- c. Conformément aux décisions des Parties contractantes, le Secrétariat a redoublé d'efforts afin d'améliorer la présentation des documents du PAM. Le présent document est une tentative de plus dans cette direction. Il a été établi sous une forme de présentation renouée qui permette de rationaliser le travail du Secrétariat et rende compte des nouveaux instruments juridiques approuvés par les Parties contractantes ainsi que de la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
- d. Comme il a été mentionné plus haut, le rôle des réunions des points focaux nationaux du PAM ainsi que de celles des Parties contractantes a été plus clairement spécifié en application de la décision de la Dixième réunion des Parties contractantes (Tunis, 1997) sur la structure du PAM.
- e. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM et des CAR en 1998-1999 figure à l'annexe II du présent rapport.

3. Recommandations

a) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat à convoquer les réunions proposées et dont il est fait état à la section budgétaire.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à observer rigoureusement les règles pertinentes concernant l'envoi des invitations et documents pour les diverses réunions du PAM.
2. Inviter le Secrétariat (Unité MED et CAR) à améliorer et revaloriser la forme de présentation des documents, rapports et supports d'information du PAM.

4. **Budget**

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et approuver le budget-programme 2002-3	MEDU						200.000 a
Réunion des points focaux nationaux du PAM pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action et préparer le budget-programme 2002-3	MEDU				100.000		
Sixième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU	30.000 b		50.000			
Septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU				20.000 c		60.000
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (une par an)	MEDU	20.000			10.000		10.000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes rencontrés depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget	MEDU	35.000			35.000		
Réunions des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	10.000			10.000		
Deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU				20.000		60.000
Conférences de présentation des projets PAC (lancement, mi-parcours, achèvement), participation des CAR	MEDU	30.000			20.000		
Suivi des recommandations de la CMDD (rapports, études de faisabilité et assistance)	MEDU	20.000	11.681	30.000	10.000	20.000	30.000
Appui à l'élaboration du "Bilan stratégique pour l'an 2000", participation des CAR	MEDU	20.000	30.000	30.000			
Atelier conjoint avec la CDD/ONU sur les stratégies nationales de développement durable	MEDU	10.000	20.000	30.000			
TOTAL ACTIVITES		175.000	61.681	140.000	225.000	20.000	360.000

- a: Sera accueillie par le gouvernement....
b: Sera accueillie par le gouvernement....
c: Sera accueillie par le gouvernement....

II. COMPOSANTES

A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

1. Enjeux

a) Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine tellurique

Plus de 80% de la charge polluante totale en Méditerranée provient de sources situées à terre. L'intensité de la pression démographique, la nature et l'intensité des activités de développement, l'état et le type d'industrie et d'agriculture sont quelques-uns des facteurs concourant aux problèmes de pollution de la région. On peut recenser comme principales causes de dégradation du milieu marin en Méditerranée: les eaux usées industrielles et municipales et les déchets solides, le ruissellement à partir des terres agricoles, le dépôt atmosphérique et les activités en conflit sur le littoral pour l'exploitation des ressources naturelles.

Les eaux usées constituent l'une des plus importantes sources de pollution affectant le milieu littoral de la région méditerranéenne. Les eaux usées municipales gagnent la mer avant tout par le réseau d'égouts. Les résidences, hôtels et autres aménagements touristiques, entreprises commerciales et même industrielles sont souvent, sinon toujours, raccordés aux réseaux d'égouts municipaux. Ces réseaux peuvent ou non être raccordés à des stations d'épuration. Dans l'ensemble, la capacité de traitement des eaux usées s'est accrue en Méditerranée, 50 à 60% des villes côtières des États membres étant désormais desservies par une station d'épuration. Des eaux usées municipales rejetées selon des modalités inadéquates dans la mer peuvent avoir des incidences graves sur les écosystèmes marins et dulçaquicoles, la santé humaine, la pêche et d'autres activités économiques et récréatives.

Dans le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique modifié (Protocole "tellurique") adopté par les États membres en 1996, l'épuration et l'élimination des eaux usées domestiques sont mentionnées comme un domaine capital nécessitant l'élaboration de plans d'action et mesures destinés à éliminer la pollution due à des sources et activités situées à terre. Les États membres méditerranéens se sont désormais engagés, avec l'adoption en 1997 du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), à éliminer, d'ici à 2005, les eaux usées des villes et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants et des zones problématiques, conformément aux dispositions du Protocole "tellurique".

Les importantes quantités de déchets solides générées chaque années dans les zones urbaines de Méditerranée à proximité du littoral (approximativement 5 millions de tonnes) contribuent aussi à la dégradation des ressources en eau. Ainsi voit-on des ordures, et notamment des plastiques, débris et matières organiques, flotter et rester en suspension dans l'eau, et s'accumuler dans les ports. Certaines méthodes de réduction des déchets ont aussi des incidences sur l'environnement. L'incinération permet de compacter les déchets présents en grosses quantités mais elle est une cause importante de pollution atmosphérique et de dépôt de celle-ci en mer. Dans ces conditions, les États membres méditerranéens se sont engagés, avec l'adoption du PAS, à mettre en place, dans les villes de plus de 100 000 habitants, des systèmes écologiquement rationnels de collecte, réduction à la source et élimination des déchets solides urbains.

En dépit de quelques améliorations enregistrées dans un certain nombre de pays, la région ne possède pas, dans l'ensemble, une capacité suffisante de gestion des déchets dangereux selon des modalités que l'on pourrait considérer comme écologiquement rationnelles. Les déchets industriels dangereux sont souvent mélangés à des eaux usées municipales et à des déchets solides, stockés dans de mauvaises conditions de sécurité, ou ils donnent lieu à des opérations d'immersion illégales, ce qui accroît le risque de

contamination des ressources en eau et le risque de pollution marine. Au titre du PAS, les États membres se sont engagés à élaborer le plus tôt possible une Stratégie méditerranéenne de gestion des déchets dangereux, sur la base des principes de prévention, de réduction, réutilisation et application des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE).

Les polluants industriels, et notamment les pesticides, PCB et autres composés organohalogénés, HAP, métaux lourds et composés organométalliques sont devenus, au cours des dix dernières années, un problème qui ne cesse de se poser avec davantage d'acuité. Ces polluants sont produits dans plus de 200 installations pétrochimiques et énergétiques, entreprises de fabrications de produits chimiques de base et usines de chlore et de soude, implantées le long du littoral et dans les bassins versants, en plus des cimenteries, aciéries, tanneries, usines agro-alimentaires, unités de fabrication de textiles et de pâtes et papiers. Les polluants organiques persistants (POP) sont rémanents; susceptibles de bioaccumulation, ils entraînent un risque de nocivité pour la santé humaine et l'environnement, s'accumulent dans les organismes vivants en subissant une bioconcentration et une bioamplification à mesure qu'ils remontent la chaîne alimentaire. Douze de ces POP ont été recensés comme appelant une attention prioritaire (PCB, dioxines et furanes, aldrine, dieldrine, DDT, endrine, chlordane, hexachlorobenzène, mirex, toxaphène et heptachlore). Les pays méditerranéens fortement industrialisés, responsables dans le passé de 70 à 80% de la pollution industrielle pénétrant en Méditerranée, mettent dorénavant en oeuvre d'importants programmes de réduction de la pollution; mais aujourd'hui encore, dans les pays en développement, 80% des effluents industriels sont rejetés directement dans la Méditerranée sans faire au préalable l'objet d'un traitement.

Le Protocole "tellurique" énumère au moins 14 secteurs d'activité industriels qui sont des objectifs prioritaires pour l'élaboration de plans d'action et de mesures pour l'élimination de la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Les États membres se sont engagés, avec l'adoption du PAS, à éliminer progressivement, d'ici à 2010, les apports des douze POP prioritaires, tout en cherchant à réduire leur apport d'au moins 50% d'ici à 2005, et à formuler et à adopter, avant cette même date, des lignes directrices pour le traitement et l'élimination des eaux usées industrielles.

Le ruissellement à partir des terres agricoles gagnant les cours d'eau et les estuaires est une source de pesticides et autres produits chimiques utilisés sur ces terres en Méditerranée. Les pesticides (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) font l'objet d'une utilisation intensive dans l'agriculture. Les effets néfastes des pesticides dans le milieu marin et côtier comprennent des dommages occasionnés aux herbiers et autres végétaux aquatiques par les herbicides ainsi que des modifications structurelles des communautés des récifs. Les pesticides sont à l'origine d'une mortalité du poisson dans les zones à faibles échanges et circulation d'eau; les nappes phréatiques et les approvisionnements en eau de boisson peuvent être contaminés. Les zones particulièrement menacées sont celles où les échanges et la circulation d'eau sont réduits. Les engrais utilisés dans l'agriculture sont une source d'éléments nutritifs (composés azotés et phosphorés) atteignant la zone littorale. L'excès de rejet d'éléments nutritifs dans les eaux côtières est une cause importante d'eutrophisation, notamment dans les eaux confinées à circulation limitée. Les épisodes d'"eaux rouges" sont désormais fréquents en certaines parties de la région et causent un préjudice aux stations balnéaires. Les États membres se sont engagés, avec l'adoption du PAS en 1997, à promouvoir un développement agricole et rural durable en Méditerranée et à élaborer des stratégies nationales d'utilisation contrôlée des engrais en vue de réduire la libération d'éléments nutritifs due aux activités agricoles ainsi que des stratégies d'utilisation contrôlée des pesticides.

Les polluants émis par l'industrie, les centrales, le chauffage des habitations et les véhicules automobiles sont à l'origine d'une pollution atmosphérique qui ne cesse de s'étendre dans la région. Bien que se limitant, pour la plus grande part, aux grandes villes et zones industrielles, les polluants atmosphériques ont aussi aujourd'hui des incidences plus

marquées. Certains d'entre eux, comme le mercure et le chrome, pénètrent en mer Méditerranée à partir de l'atmosphère à une quantité équivalant à celle des apports fluviaux. Les apports atmosphériques de plomb à la Méditerranée sont supérieurs (d'environ 90% en Méditerranée occidentale) aux apports fluviaux. Les États membres méditerranéens se sont engagés, avec l'adoption du Programme d'actions stratégiques, à ce que, d'ici à 2005, les niveaux de polluants atmosphériques dans les villes de plus de 100 000 habitants, soient conformes aux dispositions du Protocole "tellurique" et d'autres accords conclus au plan international.

b) Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime

Parmi les mers et océans du monde, la Méditerranée se caractérise par une densité particulièrement élevée du trafic maritime commercial. Environ 30% du trafic commercial maritime international provient des nombreux ports qui jalonnent la Méditerranée ou s'y dirige, ou bien transite par cette mer. La mer Méditerranée reste une grande voie de transport d'hydrocarbures et de gaz du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord vers l'Europe et l'Amérique du Nord, alors que, sur la base d'une évaluation approximative, à l'exclusion des navires relâchant dans des ports pour une raison quelconque, on dénombre en permanence quelque 1500 cargos de plus de 150 tonneaux de jauge brute (Tjb) croisant en Méditerranée. La Méditerranée possède en outre un linéaire côtier assez étendu par rapport à sa masse d'eau, et les risques de pollution, notamment du fait d'accidents survenant en mer qui peuvent poser d'importants problèmes au niveau local, font peser une forte menace sur un secteur touristique qui est l'un des piliers de l'économie de la région.

La Méditerranée est la troisième des mers du monde - après la mer du Nord et la Baltique - où un accord régional de coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique a été adopté - le premier à l'être sous l'égide du PNUE. Pareil accord se justifie par le fait que les efforts consentis au plan national sont insuffisants pour faire face à de graves accidents de pollution marine, et la mise en commun de ressources et de compétences techniques permet de combattre, avec un bon rapport coût-efficacité, un déversement accidentel massif qu'un État aurait du mal à maîtriser immédiatement par ses seuls moyens.

Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, adopté en 1976 par les États riverains, offre le cadre juridique qui permet de renforcer les capacités d'intervention des pays méditerranéens et de faciliter la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la pollution marine accidentelle. Les États riverains ont également créé le REMPEC (qui s'appelait à l'origine le "ROCC") pour les aider à s'acquitter de leurs obligations découlant du Protocole.

Beaucoup a été fait pour développer les capacités collectives en aidant les pays à renforcer leurs bases institutionnelles nationales et à se doter des ressources humaines et matérielles voulues; les pays développés paraissent aujourd'hui en mesure de faire face à des risques de pollution de ce type, alors que les capacités des pays en développement demandent à être accrues.

De même, il convient de prêter une grande attention à la pollution chronique qui se produit en Méditerranée en raison des rejets effectués lors de l'exploitation des navires. Bien que la Méditerranée soit, aux termes de MARPOL 73/78, classée "zone spéciale" dans laquelle aucun rejet d'hydrocarbures n'est autorisé, les principales sources de pollution liées au trafic maritime en Méditerranée restent:

- la vidange en cours d'exploitation (rejet d'eaux de cale huileuses; lavage des citernes de produits chimiques et d'hydrocarbures);
- le rejet d'effluents de raffineries;
- les accidents se produisant à des oléoducs et terminaux;

- les accidents concernant des navires marchands.

Réaffirmant leur volonté de se préparer, d'intervenir et de coopérer en cas d'accident de pollution marine, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté, en 1995, les domaines prioritaires d'activités suivants, s'inspirant des principes d'Action 21, en ce qui concerne le transport pour les dix prochaines années (1996 -2005):

- promouvoir la mise en place, conformément à la Convention MARPOL, d'installations de réception portuaires pour la collecte des déchets solides et liquides générés par les navires;
- promouvoir la mise en place de systèmes d'aide et de surveillance de la navigation;
- promouvoir la coopération régionale pour le contrôle de l'application par les navires des conventions internationales pertinentes relatives à la protection du milieu marin contre la pollution par les navires.

Suite à l'adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'une stratégie régionale de prévention de la pollution par les navires, des mesures ont déjà été prises pour amorcer le processus de révision du Protocole "situations critiques" afin de garantir le cadre juridique nécessaire pour s'attaquer aux domaines prioritaires précités, ainsi que pour revoir les objectifs et fonctions du REMPEC à la lumière de ces domaines.

Il est prévu que l'application du Protocole révisé se traduira par une réduction importante de la pollution due aux activités maritimes et autres activités connexes. En revanche, ces efforts n'impliquent pas seulement des problèmes financiers et techniques mais aussi des difficultés dues à la hiérarchisation différente des priorités qu'entraînent les disparités économiques d'un pays à l'autre. Le succès de ces efforts dépendra du renforcement de la coopération et d'un comportement plus responsable à l'échelle régionale.

c) Production plus propre et développement durable

La région méditerranéenne a des ressources matérielles limitées qui devraient être mieux utilisées et préservées. La pollution industrielle y est l'une des principales causes de la dégradation, s'ajoutant à l'urbanisation anarchique, à la consommation non maîtrisée d'énergie et d'eau, au tourisme, à la concentration croissante de la population sur la frange littorale et aux caractéristiques économiques et sociales de la région.

La prévention de la pollution grâce à la production plus propre et à la réduction au minimum des déchets est un objectif parfaitement intégré dans les actions menées en faveur d'un développement durable.

Les deux plus récents Protocoles du PAM ("tellurique" et "mouvements transfrontières de déchets dangereux") privilégient la production propre comme l'outil permettant de rendre effectives les politiques et recommandations à mettre en oeuvre.

2. Réponses aux enjeux

a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique

Activités de coordination

Suite à l'approbation du programme MED POL - Phase III (Montpellier, 1996) et des grandes lignes d'action devant régir sa mise en oeuvre (Delphes, 1997), le Secrétariat du MED POL, avec le concours du MEL/AIEA de Monaco et de consultants MED POL, s'est rendu dans onze pays (Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie

et Turquie) et s'est mis en rapport avec la Grèce et Monaco, afin de recenser les laboratoires/institutions qui participeraient au programme et d'évaluer leurs capacités, notamment en vue du lancement des activités portant sur la surveillance des tendances et sur la surveillance des effets biologiques. En conclusion de cette activité, plusieurs programmes de renforcement des capacités ont été élaborés afin d'y asseoir l'assistance qui serait octroyée aux pays qui en auraient besoin.

De plus, une lettre a été adressée, en mai 1998, à tous les coordonnateurs nationaux pour expliquer de quelle manière le Secrétariat proposait d'appliquer les décisions des Parties contractantes concernant la mise en oeuvre du programme, et pour solliciter d'eux des observations, tout en les invitant à communiquer un certain nombre de renseignements indispensables au lancement des activités.

Avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), la coopération s'est renforcée sur un certain nombre de sujets tels que la biosurveillance, les outils d'évaluation et l'échange de données disponibles. Dans ce contexte, l'AEE a contacté le PAM, et notamment le MED POL, pour l'élaboration du rapport "État du milieu marin et côtier de la Méditerranée et pressions qui s'y exercent" pour lequel ont été utilisées les données et informations disponibles sur la Méditerranée. La première version du rapport a été distribuée aux points focaux du PAM pour observations et suggestions. La version finale du rapport devrait être prête avant la fin de l'année.

Dans la perspective du démarrage des activités de la Phase III, et conformément à une demande des Parties contractantes à leur réunion de Montpellier, une évaluation indépendante de MED POL - Phase III a été entreprise avec le concours d'experts méditerranéens. La première version a été achevée en mai 1999 et elle est actuellement en cours d'examen par d'autres experts. Le document d'évaluation sera finalisé avant la fin de l'année et transmis aux Parties contractantes.

En ce qui concerne le personnel d'encadrement du MED POL, avec le recrutement de M. F.S. Civili comme coordonnateur du MED POL en janvier 1998, le poste d'administrateur de 1ère classe/spécialiste en sciences de la mer (classe P.4) est devenu vacant. Le poste a été révisé et reclassé en P.3 et l'avis de vacance correspondant a été publié conformément aux procédures en vigueur aux Nations Unies. Le processus de sélection des candidats s'est achevé en mai 1998 et les conclusions du jury spécial ont été adressées à Nairobi pour finalisation et approbation. Il est prévu que le poste sera pourvu à l'été 1999. En avril 1999, le poste d'administrateur de programme (hors classe) (G.P. Gabrielides, P.5) est devenu vacant avec le départ du titulaire. Le poste a été révisé et reclassé en P.4 et l'avis de vacance correspondant est en préparation. La procédure de recrutement devrait s'achever avant la fin de l'année.

Évaluation de la pollution

L'Albanie, la Grèce, la Slovénie et la Tunisie ont adressé au Secrétariat les projets de leurs programmes nationaux incluant la surveillance des tendances spécifiques de sites; ces projets sont actuellement revus et finalisés pour être signés. D'autres pays sont contactés dans le but de finaliser le plus grand nombre possible de programmes d'ici à la fin 1999.

Suite aux programmes de renforcement des capacités et aux missions que le Secrétariat a effectuées dans divers pays au cours de la période 1998 - 1999 (jusqu'au mois de mai 1999), une assistance financière sous forme de petits équipements et de matériaux a été octroyée aux laboratoires participants. Elle se décomposait comme suit (en dollars E.U): Albanie, 6 500; Algérie, 34 000; Égypte, 33 000; Libye, 29 000; Maroc, 11 000; Syrie, 28 000; et Turquie, 23 000. Des fonds complémentaires seront octroyés à certains pays pour les aider à élaborer et mettre en oeuvre leurs programmes.

S'agissant de la surveillance des effets biologiques, on s'est employé à inclure les activités afférentes dans les programmes nationaux de surveillance. À cet effet, des contacts ont été pris avec Chypre, la Grèce, l'Égypte, Malte et la Tunisie. Des crédits sont disponibles pour la mise en oeuvre des activités et ils seront alloués sitôt que les programmes nationaux correspondants seront finalisés.

En 1998-1999, un Manuel sur les biomarqueurs recommandés pour le programme de biosurveillance MED POL a été élaboré et finalisé avec le concours de scientifiques méditerranéens et en coopération avec l'Accord RAMOGE. Par ailleurs, RAMOGE a produit une vidéocassette qui sera jointe au manuel pour préciser l'emploi des techniques retenues. Le manuel et la vidéocassette seront prochainement distribués aux coordonnateurs nationaux et aux instituts participants.

S'agissant de la biosurveillance, des contacts ont également été pris avec d'autres secrétariats de conventions et avec la DG XII de la Commission européenne afin d'échanger des informations sur les aspects scientifiques et techniques liés aux techniques retenues et de rechercher des fonds complémentaires auprès de sources extérieures de financement en vue d'aider les pays de la région.

Avec le concours de l'OMS, les travaux sur l'identification des sources et des charges polluantes se sont poursuivis. Les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont été invités à communiquer des données supplémentaires dans le cadre de l'enquête sur les sources terrestres de pollution en Méditerranée - une enquête entreprise depuis plusieurs années mais présentant encore d'importantes lacunes. Au cours de la première phase de la collecte de données pour l'enquête sur les sources terrestres et les "points chauds" de pollution, des documents et des questionnaires ont été utilisés pour servir de base à un inventaire des traitements et rejets d'eaux usées des villes côtières de la Méditerranée de plus de 10 000 habitants.

Les données rassemblées, qui ont été agencées selon une même forme de présentation, ont été envoyées à tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour qu'ils s'assurent de leur fiabilité. Mais, pour les grands pays riverains, un nombre important de données manquaient en raison des difficultés rencontrées dans la collecte de l'information nécessaire.

En novembre 1998, avec le concours des coordonnateurs pour le MED POL et grâce à un échange de lettres nourri, l'inventaire a été mené à bonne fin. Les données corrigées ont été adressées, pour vérification, à tous les coordonnateurs nationaux pour le MED POL. Des observations ont été reçues d'un certain nombre de pays et elles ont été prises en compte pour l'établissement d'une nouvelle version du document (UNEP(OCA)/MED WG.161/5) qui a été soumis aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations et remarques finales aux fins de son approbation.

Le programme d'Assurance Qualité des données portant sur les contaminants chimiques s'est poursuivi sous la responsabilité technique de l'AIEA. Lors de missions effectuées dans divers pays, des experts se sont rendus auprès des laboratoires afin d'examiner et de vérifier les techniques d'analyse. Par ailleurs, dans le cadre de l'interétalonnage des techniques d'analyse des composés organochlorés, deux échantillons de sédiment (IAEA-383 et IAEA-408) ont été préparés et envoyés, en 1998 et 1999 respectivement, à un total de soixante-neuf laboratoires de la région.

Comme dans le passé, des cours de formation ont été organisés et des bourses allouées à un total de 35 scientifiques ressortissants de 16 pays. Des cours de formation ont été organisés pour la détermination des paramètres prioritaires du MED POL et des bourses ont été allouées pour aider les scientifiques à prendre part à des réunions dont le thème était en rapport avec le programme de travail du MED POL.

Maîtrise de la pollution

En mai 1998, au titre du lancement des activités de surveillance de la conformité, le Secrétariat a demandé à tous les coordonnateurs nationaux de lui communiquer des informations sur les législations en vigueur en matière de pollution marine et sur les systèmes de surveillance nationaux en matière de contrôle et d'application effective. Compte tenu du nombre très restreint de réponses reçues, une deuxième lettre a été adressée à plusieurs pays, au début 1999, pour solliciter des détails sur leurs programmes existants de surveillance de la conformité, avec leurs données et leurs résultats. Six pays, au total, ont communiqué les renseignements sollicités.

Du nombre limité d'informations recueillies, il est apparu que les systèmes existants de surveillance de la conformité étaient très souvent incomplets et n'indiquaient pas les mesures à prendre en cas de manquement. Dans ces conditions, un document intitulé "Mesures correctrices en cas de non-respect des critères instaurés pour la maîtrise de la pollution en Méditerranée" a été élaboré sous la supervision conjointe de l'OMS et du MED POL. Après examen soigneux, le document sera finalisé et adressé, pour observations, aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

En outre, des questionnaires ont été mis au point avec le concours de l'OMS afin de recueillir de tous les pays des informations concernant: a) la base législative servant à la formulation des dispositions relatives aux autorisations, à la conformité et à l'application effective; b) la structure administrative actuellement en place pour assurer la conformité et l'application effective; et c) les grands traits du processus d'autorisation, des pratiques de conformité et d'organisation de l'application effective. À cet égard, un atelier d'experts sur le respect et l'application effective de la législation en vigueur en Méditerranée pour la maîtrise de la pollution provenant de sources et activités situées à terre s'est tenu à Athènes du 16 au 18 mars 1999 sous la responsabilité conjointe de l'OMS et du PAM. L'atelier visait essentiellement à évaluer la situation prévalant en Méditerranée en matière de respect et d'application effective de la législation - l'accent étant mis sur les corps d'inspecteurs -, et de proposer des mesures à prendre dans l'avenir. Le rapport de la réunion est présenté comme document de référence UNEP(OCA)/MED WG.160/1.

L'atelier a réuni 18 experts représentant les Parties contractantes, 5 experts internationaux et des représentants de CAR, OIG et ONG concernés. Les participants avaient préparé des rapports sur l'état de la conformité et l'application effective dans leurs pays respectifs; ces rapports ont été annexés au rapport de l'atelier. Les questionnaires évoqués plus haut pour la collecte, au niveau national, des informations sur les activités menées en matière de conformité et d'application effective, ont été remplis par tous les participants dans le but de permettre une évaluation statistique rapide de la situation prévalant dans ce domaine. L'atelier a recommandé la mise en place d'un réseau informel pour l'échange d'informations et d'idées sur la question, l'instauration de programmes de renforcement des capacités touchant notamment les systèmes d'inspection nationaux, et l'octroi sur demande, d'une assistance aux pays pour l'amélioration des activités en matière d'application effective. Des renseignements complémentaires sur l'évaluation des questionnaires et sur les réseaux existant au niveau international en matière de conformité et d'application effective ont été communiqués à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL dans le document UNEP(OCA)/MED WG.161/Inf.3.

Une réunion consultative sur la conformité aux niveaux admissibles maximaux de contaminants dans les produits de la mer, organisée conjointement par le PAM/PNUE, la FAO et l'OMS, s'est tenue à Larnaca (Chypre), du 24 au 26 juin 1998. Y ont pris part les experts désignés par les gouvernements de 15 Parties contractantes.

Sur la base des rapports présentés par les experts, il a été possible de distinguer trois catégories de pays: a) ceux qui ont déjà des dispositions juridiques, des rouages administratifs et des programmes liés à la surveillance et au respect effectif de la législation;

b) ceux qui ont des dispositions pertinentes, mais dont l'application effective est très insuffisante; et c) ceux qui sont en train de mettre en place des rouages et de promulguer une législation. L'atelier a recommandé que les Parties contractantes ne ménagent aucun effort pour instaurer des dispositions juridiques visant à protéger la santé humaine contre la consommation de produits de la mer (poisson, mollusques/ crustacés) et à mettre en oeuvre des programmes pertinents de surveillance et d'application effective. Le rapport de la réunion est contenu dans le document de référence UNEP(OCA)/MED WG.144/3.

Lors de la mise en oeuvre des activités concernant le recensement des "points chauds" de pollution, certains aspects problématiques ont été mis en évidence, le plus important étant le manque de personnel qualifié pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées municipales. Eu égard à cette carence, un atelier régional destiné aux formateurs d'exploitants de stations d'épuration a été organisé à Athènes dans les locaux du SERDC, du 4 au 9 mai 1998. Y ont pris part 17 experts de pays méditerranéens. L'atelier avait pour objet de permettre aux formateurs qui y participeraient d'organiser à leur tour des cours de formation nationaux identiques à l'intention des exploitants de stations d'épuration. Le rapport du stage de formation a été publié par l'OMS sous la cote EHCO/050203.

Dans le prolongement du cours de formation précité et après des contacts préliminaires concernant l'organisation de cours nationaux dans certains pays, un cours de formation national a été organisé par l'OMS/PAM, du 2 au 5 avril 1999, à Alexandrie. Il a rassemblé 19 participants - exploitants ou futurs exploitants de stations d'épuration d'eaux usées - provenant de tous les gouvernorats d'Égypte et s'est tenu dans les locaux de l'Organisation générale d'assainissement d'Alexandrie qui se trouve à proximité de la station d'épuration Est de la ville. Pour les besoins du cours, qui avait lieu en arabe, un manuel de formation avait été élaboré dans cette langue et reposait sur les résultats et les documents ayant déjà servi au cours régional, sa teneur étant adaptée aux contexte national et local. Les conférenciers avaient été choisis par les organisateurs locaux. Le rapport du cours a été publié par l'OMS sous la cote EHCO/050203.

Un atelier de formation régional sur la gestion des stations d'épuration d'eaux usées a été organisé à Sophia Antipolis, dans les locaux de l'Office international de l'eau, du 21 au 24 avril 1999. L'atelier avait pour objet de fournir une assistance pratique aux Parties contractantes en vue d'une réduction effective de la pollution générée par des sources situées à terre et de permettre à des experts d'organiser des cours de formation nationaux analogues à l'intention de gestionnaires. L'atelier régional, organisé par l'OMS/PAM, a réuni 15 experts. Il est prévu que, dans le prolongement de cet atelier régional, un atelier national sera prochainement organisé dans l'un des pays représentés à l'atelier, en collaboration avec des experts nationaux qualifiés. Le rapport du cours a été publié par l'OMS sous la cote EHCO/050204.

Recherche

Compte tenu des fonds très limités disponibles au cours de l'exercice biennal considéré au titre de la composante "recherche", seules quelques propositions de recherche ont été soumises et un nombre restreint de projets ont été exécutés.

Sous la supervision technique de l'OMS, il a été exécuté un projet intitulé "Évaluation et maîtrise de la pollution marine côtière dans la baie de Punat". Le projet, exécuté par l'Institut des technologies de contrôle et d'analyse de Zagreb (Croatie), a permis d'étudier les concentrations de métaux dans les peintures antisalissures utilisées dans la marina de Purat et a préconisé des mesures de réduction des apports et une surveillance continue. Le projet a également permis d'affiner les modèles mathématiques existants concernant les courants, l'inventaire des sources et les voies de cheminement. Le projet a bénéficié d'une allocation de 9 000 dollars E.U.

Un nouveau projet de recherche a été lancé sous la supervision technique de l'OMM et il a porté sur les flux de dépôts atmosphériques secs et humides d'éléments en traces et des principaux ions dans le bassin oriental de la Méditerranée. Il a été exécuté par le Département de génie de l'environnement d'Ankara (Turquie), avec une allocation de 5 000 dollars E.U.

Deux autres projets, entrepris lors des années précédentes, ont été poursuivis: ils portaient, respectivement, sur les apports de formes chimiques en traces le long du littoral méditerranéen d'Israël (Institut israélien de recherches océanographiques et limnologiques de Haïfa, avec une subvention de 5 000 dollars E.U.), et sur l'apport atmosphérique d'azote inorganique en mer Adriatique (Institut météorologique et hydrologique de Zagreb, avec une allocation de 5 000 dollars E.U.).

Deux projets ont été amorcés sous la supervision technique de la COI. Le premier, signé en 1998 avec la station de biologie marine de Piran (Slovénie), porte sur les indicateurs de caractérisation écologique des eaux côtières affectées par des eaux usées municipales. Le projet, qui comprend des travaux intensifs menés sur le terrain et en laboratoire pour la construction de séries chronologiques et l'étude des effets sur l'enrichissement en éléments nutritifs dûs à l'apport d'eaux usées et sur l'identification d'indicateurs de stress, a bénéficié d'une allocation de 9 800 dollars E.U.

Le second projet porte sur l'étude de séries chronologiques pour déterminer les influences anthropiques sur les cycles écologiques et les évolutions à long terme au nord du bassin levantin. Il a été signé avec l'Institut de sciences marines d'Erdemli (Turquie) et a bénéficié d'une allocation de 5 000 dollars E.U. pour l'année 1998.

Mise en oeuvre du Protocole "tellurique/Programme d'actions stratégiques (PAS)

Suite à la signature du Protocole "tellurique" révisé (1996), le Secrétariat, conformément à une demande des Parties contractantes, s'est employé à jeter les bases de l'application de ses dispositions.

Ainsi, après avoir obtenu une subvention Bloc-B du MPP du FEM, d'un montant de 350 000 dollars E.U., pour l'élaboration d'un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS) - qui répondait à l'une des prescriptions fondamentales du Protocole "tellurique" - , le Secrétariat a soumis au Conseil du FEM un avant-projet plus vaste portant sur une durée de trois ans et visant à jeter les bases de la mise en oeuvre des activités PAS sous forme d'un "Exposé succinct de projet".

Une réunion des coordonnateurs nationaux PAM/FEM s'est tenue à Athènes, les 22 et 23 janvier 1998, afin d'examiner, remanier et entériner la teneur de l'"Exposé succinct du Projet" qui devait être soumis au Conseil du FEM pour approbation et financement (UNEP(OCA)/MED WG.138/2). L'"Exposé succinct", qui spécifiait la teneur du Projet avec le plan de travail et le budget des activités, a été approuvé par les coordonnateurs nationaux FEM/PAM qui ont estimé qu'il constituait une contribution tangible à la mise en oeuvre du PAS et ont tenu à bien marquer que, étant donné que les crédits FEM étaient destinés à aider seulement douze pays méditerranéens, les fonds que le PAM affecterait au Projet seraient utilisés au bénéfice de l'ensemble des Parties contractantes pour que celles-ci réalisent les activités PAS. L'"Exposé succinct du projet" a été approuvé par le Conseil du FEM en avril 1998 (voir doc. de référence Exposé succinct du Projet FEM "Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée") avec une contribution du FEM d'un montant de 6,29 millions de dollars E.U, les pays contribuant pour leur part à hauteur de 3,04 millions de dollars en espèces et en nature, et le PAM à hauteur de 1,12 millions de dollars, également en espèces et en nature.

Compte tenu de la portée ambitieuse du PAS, le Secrétariat s'est employé à s'assurer qu'un nouveau complément de ressources et de compétences techniques pourrait être réuni pour étoffer celles qui étaient mises à la disposition du Projet. Ainsi ont été obtenus du FEM français (FFEM) un montant supplémentaire de 1,6 million de dollars et du METAP une contribution en nature, ce programme devant participer à la coordination et au suivi des activités. Des contributions additionnelles sont encore recherchées auprès de la FAO et d'autres organisations.

Depuis l'approbation de l'"Exposé succinct du projet" par les coordonnateurs nationaux FEM/PAM, puis par le Conseil du FEM, le Secrétariat s'est attelé à l'élaboration du document de projet administratif qui expose en détail les activités. Par ailleurs, plusieurs consultations et réunions restreintes se sont tenues avec les partenaires, organisations et centres coopérants afin d'examiner les aspects opérationnels du Projet. Il est désormais prévu que le document de projet sera approuvé par l'Unité de coordination FEM/PNUE, et ensuite par le Secrétariat du FEM, d'ici la fin de l'année. Par conséquent, les activités liées à la mise en oeuvre du PAS devraient en principe démarrer au début de l'an 2000.

La coopération régionale et sous-régionale est d'une importance cruciale pour le lancement et la mise en oeuvre d'actions efficaces de protection du milieu marin transfrontière contre la pollution due aux activités menées à terre. Le programme PAS MED, cofinancé par le FEM, fournit un cadre très large et un calendrier pour la mise en oeuvre des mécanismes et mesures qui conduiront à protéger le milieu marin contre les effets des activités terrestres dangereuses. Pour conférer durabilité au PAS, il conviendra d'identifier des instruments économiques qui aideront à asseoir une base financière durable pour la poursuite à long terme de la mise en oeuvre du PAS MED.

Le CAR/PAP a établi le document de projet sur l'élaboration et l'application des instruments économiques en vue de la mise en oeuvre durable du PAS MED. Le plan de travail du document de projet repose en très grande part sur les résultats de l'action prioritaire du CAR/PAP "Planification et gestion intégrée des zones côtières de Méditerranées" exécutée au cours de la période 1990-1997. Cette activité a permis une analyse approfondie de l'application des instruments économiques dans certains pays méditerranéens.

La mise en oeuvre effective, par les pays, des activités du PAS, qui est directement en rapport avec le respect des engagements pris au titre du Protocole "tellurique", prend désormais une tournure concrète et elle bénéficie d'un financement substantiel de la part du Projet FEM. Plus précisément, les activités prévues au cours des trois années assignées au Projet ont trait à un certain nombre d'interventions nécessaires pour préparer le terrain et permettre ainsi aux pays d'atteindre les objectifs à moyen et à long terme du PAS.

Mise en oeuvre du Protocole "immersions"

À la suite de la première réunion d'experts désignés par les gouvernements afin d'élaborer des lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage, qui s'était tenue à Valence en 1996, une deuxième réunion a eu lieu à Malte du 30 novembre au 2 décembre 1998. La réunion était accueillie par le gouvernement maltais avec le concours financier de la Commission européenne. Les participants se sont penchés sur le projet de lignes directrices et sont convenus d'un texte qui a été transmis, pour approbation, à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL. Le document UNEP(OCA)/MED WG.157/Inf.7, qui intégrera les observations et remarques finales qui seront adressées avant septembre 1999 par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, s'il est ensuite adopté par les Parties contractantes, contribuera dans une large mesure à la solution du problème de l'immersion des matériaux de dragage - pratique jugée courante en Méditerranée. De plus, l'adoption des lignes directrices répondra à l'une des prescriptions du Protocole "immersions" de 1995.

Mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux"

Au cours de l'exercice biennal considéré, il n'a pas été mis en oeuvre d'activités portant concrètement sur l'application du Protocole "déchets dangereux" dans l'avenir. Toutefois, dans le cadre du plan de travail du MED POL pour le prochain exercice biennal, il est proposé de réaliser un certain nombre d'activités préparatoires qui seraient alors intégrées dans le Projet FEM pour la Méditerranée.

- b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime
- a. Pour faire face à la question de la lutte contre la pollution marine accidentelle, conformément à la stratégie adoptée en 1989 et au programme approuvé par les diverses réunions ordinaires des Parties contractantes, le REMPEC a réalisé des activités destinées à améliorer et renforcer le système régional de coopération et d'assistance mutuelle dans les cas de situation critique et à accroître les niveaux de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle survenant dans les divers États côtiers.
- b. Le REMPEC a centré avant tout ses activités sur:
- la formation;
 - le renforcement des capacités à différents niveaux;
 - l'assistance en cas de situation critique.
- c. Dans le même temps, le REMPEC a apporté son concours à des activités du Programme d'aménagement côtier.

Formation

- d. Au cours de la période considérée, le REMPEC a animé un cours/atelier de formation national en Syrie, en avril 1998.

Renforcement des capacités au niveau régional

- e. Le Centre a poursuivi l'élaboration d'outils permettant d'aider à la prise de décision et faisant partie de son système d'informations régional. Une nouvelle version de la base de données TROCS sera distribuée aux États côtiers vers le milieu de l'année 1999.

Renforcement des capacités au niveau sous-régional

- f. En juin 1996, le REMPEC a soumis à la CE, pour approbation et financement au titre de l'instrument LIFE, un avant-projet concernant le développement des capacités d'intervention en cas de déversements accidentels à Chypre, en Égypte et en Israël. Le projet a été approuvé en décembre 1996 et le contrat correspondant a été signé, en février 1997, par la CE et par l'OMI pour le compte du REMPEC.
- g. Les activités suivantes ont été réalisées au titre de ce projet en 1998:
- la première réunion combinée des autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en oeuvre du plan d'urgence sous-régional et la deuxième réunion du comité directeur (Égypte, mars 1998);
 - la réunion d'un groupe de travail d'experts nationaux en communications (Chypre, avril 1998);

- deux cours de formations nationaux sur les communications et la notification à Chypre et en Égypte, respectivement (avril 1998);
 - un exercice conjoint d'intervention en cas de déversement accidentel (Chypre, novembre 1998);
 - la deuxième réunion des autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en oeuvre du plan d'urgence sous-régional (Chypre, novembre 1998);
 - la phase II des activités de cartographie de la sensibilité et de la modélisation des déversements accidentels (envisagée pour le premier semestre 1999).
- h. Des discussions et des travaux préparatoires sont encore en cours pour l'élaboration d'un projet devant conduire à la mise en place d'un système sous-régional de lutte contre les grands accidents de pollution marine dans l'Adriatique Nord (Croatie, Italie, Slovénie).

Renforcement des activités au niveau national

- i. Le Centre a continué à accorder la priorité à la mise en place de systèmes de préparation et d'intervention et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines sont ceux où le REMPEC fait porter le poids de ses efforts pour le présent et l'avenir.
- j. Les activités du Centre ont d'abord été axées sur l'Albanie, le Liban, la Libye, Malte et la Syrie. Ces États sont en train de mettre en place leurs propres systèmes nationaux.
- k. Un atelier à l'intention de décideurs et de hauts fonctionnaires ainsi qu'une réunion interministérielle chargée d'examiner un avant-projet pour l'élaboration du système syrien de préparation et d'intervention ont été organisés à Lattaquié en avril 1998. Les autorités nationales syriennes compétentes ont préparé un avant-projet de plan d'urgence qui a ensuite été traduit en anglais et soumis au REMPEC pour observations en août 1998. Le REMPEC a établi une proposition de projet pour la mise en place du système syrien de préparation et d'intervention, qui a été soumis à l'instrument financier LIFE 99/CE.
- l. Plusieurs entrevues entre les autorités maltaises et le REMPEC ont conduit:
- à la signature, en février 1998, d'un memorandum d'accord qui traçait à grands traits les modalités de coopération entre les autorités maltaises et le REMPEC et le concours que fournirait ce dernier;
 - à l'élaboration et la soumission à l'instrument financier LIFE 98/CE d'une proposition de projet pour le développement de la cartographie de sensibilité et la modélisation des déversements accidentels;
 - à la préparation de procédures provisoires d'intervention en cas de situation critique.
- m. À la première réunion d'experts sur la mise en oeuvre du programme de travail continu pluriannuel pour le transport maritime en Méditerranée, organisé à Chypre en octobre 1998, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, des projets régionaux concernant la sécurité et la prévention de la pollution en mer ont été définis.

- n. Comme convenu lors de la réunion de Chypre, puis lors de la réunion des correspondants du REMPEC, le Centre a élaboré et soumis à la DG VII de la Commission européenne deux propositions de projet:
- installations de réception portuaires pour les détritux, eaux de cale et résidus huileux générés par les navires;
 - préparation et intervention en cas de pollution marine accidentelle par les navires, avec trois grandes composantes.
- o. Avant de soumettre ces propositions à la Commission européenne, le REMPEC avait reçu, sur sa demande, le soutien écrit de ministères chargés du transport maritime et/ou de ministères de l'environnement de pays hors UE participant au partenariat euro-méditerranéen.
- p. La proposition de projet concernant la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle n'a pas été acceptée par la DG VII de la Commission européenne, laquelle a demandé au REMPEC d'y apporter certaines modifications.

Renforcement des capacités au niveau portuaire

- q. Suite à une demande de la Turquie, le REMPEC a établi un projet pilote portant sur une étude d'évaluation des risques et du renforcement des capacités correspondant pour la préparation et l'intervention concernant les ports de Mersin et d'Iskenderun, qui a été soumis à l'instrument financier LIFE 98/CE (DG XI/A4). Le projet a été accepté et les activités s'y rapportant devaient démarrer au début mars 1999. La durée du projet est estimée à trois ans.
- r. À la suite d'une réunion tenue en Slovénie en juin 1997, le REMPEC a établi, en 1998, un avant-projet sur l'"évaluation des risques et le renforcement des capacités correspondant pour la préparation et l'intervention en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des produits chimiques liquides en vrac pour le port de Koper (Slovénie)". Le volet technique et financier de l'avant-projet a été achevé au début 1999 et les autorités slovènes compétentes procèdent actuellement à son examen en vue de se prononcer sur la soumission du projet à l'instrument financier PHARE/CE (DG/1/A) en 1999.

Assistance en cas de situation critique

- s. Conformément à la charge qui lui a été confiée d'organiser et de maintenir l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) en état de préparation opérationnelle, le REMPEC, en vue de faciliter l'activation de l'UAM en cas de situation critique, a conclu des arrangements avec certains centres spécialisés en considérant que l'efficacité de l'Unité pourrait dépendre, dans une large mesure, de la disponibilité de ressources d'appoint et d'un soutien logistique que chacun des centres retenus peut mettre à la disposition des experts formant l'Unité.

- c) Production plus propre et développement durable

L'application de technologies et pratiques nouvelles et très diverses est devenue essentielle pour le développement comme pour l'environnement. La mise à disposition, par transfert coopératif, de technologies et techniques à adapter aux conditions locales spécifiques est un aspect capital à cet égard.

Comme la prévention de la pollution devrait être appliquée par les différents secteurs d'activité industriels, il devient nécessaire de mettre en place une filière de communication permanente entre les centres locaux et ces secteurs. Cette filière devrait être au service de

l'information et de la promotion des possibilités de production plus propre.

Les spécificités des différents pays, les usages, les langues, la structure sociale et industrielle imposent de confier à des centres ou organismes locaux la diffusion des techniques plus propres et de la prévention de la pollution. Dans ces conditions, il va de soi que *la formation de formateurs locaux est le meilleur moyen d'y parvenir.*

Il est également nécessaire de fournir aux entreprises, dont la plupart sont des PME, une *information actualisée* concernant les possibilités qui s'offrent à elles d'appliquer ces techniques, et les avantages qu'elles pourraient en tirer. De même, il convient d'éviter de transférer des techniques obsolètes et/ou des techniques se prêtant mal aux spécificités régionales. La sensibilisation aux procédés de production alternatifs et l'adoption de ceux-ci pourraient conduire à une évolution de la réglementation qui faciliterait et activerait l'adoption de ces systèmes par les entreprises.

3. Lacunes

a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique

Il ressort des travaux réalisés au niveau régional comme au niveau national en matière de réduction et d'élimination de la pollution d'origine tellurique que des déficiences importantes se font encore jour. Plus concrètement, en ce qui concerne la future mise en oeuvre du Protocole tellurique, il convient d'accorder la priorité à un certain nombre d'activités fondamentales qui aideront les pays à s'acquitter de leurs obligations, telles que l'élaboration de stratégies et plans régionaux qui serviront de base à la formulation de plans d'action nationaux pour l'élimination de la pollution d'origine tellurique.

Pour ce qui touche à l'évaluation permanente de la pollution, il n'a pas encore été établi de programmes nationaux de surveillance dans tous les pays. Les programmes devraient comporter des dispositions pour la surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques. À cet effet, il faudrait privilégier le renforcement des capacités pour la conception et la formulation de programmes visant à améliorer des capacités qui sont souvent limitées dans le domaine de l'échantillonnage et de l'analyse ainsi que de l'utilisation des résultats de la surveillance aux fins de la gestion.

Pour ce qui touche au respect et à l'application effective de la législation, de nombreux pays manquent encore d'expérience et de capacités pour organiser les activités nécessaires. Les législations nationales appellent souvent une révision et une actualisation sur la base des accords conclus au niveau régional.

La composante "recherche" du programme MED POL ne semble plus à la hauteur des circonstances en raison des crédits limités qui lui sont alloués et de la nécessité de mettre en place un système plus dynamique pour suivre en temps réel l'apparition éventuelle de nouveaux problèmes aigus de pollution.

Enfin, eu égard à l'adoption du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), que l'on doit tenir pour un outil concret et efficace en vue de l'élimination à long terme de la pollution, le retard mis à ratifier le Protocole "tellurique" est devenu le plus gros handicap à une protection efficace du bassin méditerranéen. De fait, l'entrée en vigueur du Protocole fournirait au PAS la force juridique indispensable et favoriserait grandement sa mise en oeuvre.

Compte tenu de ce qui précède, un plan de travail pour la mise en oeuvre du MED POL a été examiné à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Reggio de Calabre (20-23 juin 1999) et il est soumis à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.157/Inf.6.

b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime

On relève encore certaines déficiences concernant la mise en oeuvre du Protocole "situations critiques" et la stratégie régionale de prévention de la pollution par les navires; on citera entre autres:

- a. l'état d'avancement, dans certains États méditerranéens, de leur système national de préparation et d'intervention (y compris le personnel qualifié, les ressources et les structures organisationnelles) n'en est pas encore au niveau souhaitable, d'où le risque de compromettre le mécanisme d'assistance mutuelle et la perspective de mise en place de plans d'urgence sous-régionaux.
- b. il n'existe pas encore une adhésion générale au système normalisé d'établissement des rapports sur la pollution pour informer les États côtiers directement ou par l'entremise du Centre;
- c. l'extension des plans d'urgence nationaux aux substances dangereuses autres que les hydrocarbures n'en est encore qu'à son tout début;
- d. l'intégration de l'industrie pétrolière dans l'infrastructure organisationnelle de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle reste à faire dans certains États méditerranéens;
- e. l'insuffisance des installations de réception portuaires pour la collecte des déchets des navires;
- f. l'insuffisance de la prévention de la pollution due à des rejets opérés au cours de l'exploitation des navires.

c) Production plus propre et développement durable

On constate, d'un pays à l'autre, des écarts réels dans le niveau d'information concernant l'origine de la pollution au niveau de la production, le cadre juridique afférent et son application effective ainsi que le concept de prévention, d'où un certain degré de distorsion.

Bien que la production plus propre gagne du terrain comme outil de renforcement de la compétitivité, on constate encore une sensibilisation insuffisante à l'environnement parmi les responsables des entreprises. Dans la plupart des cas, l'environnement n'est considéré tout au plus que comme un coût additionnel. Il convient d'accroître activement les capacités locales à stimuler une production plus propre et d'introduire le concept de prévention de la pollution.

Il est nécessaire de disposer d'instruments économiques, d'outils législatifs et incitatifs pour promouvoir une production plus propre et faciliter le transfert de technologies. C'est pourquoi il conviendrait, dans un premier temps, de collecter l'information concernant le cadre juridique et réglementaire de la production plus propre dans les différents pays ainsi que les possibilités et difficultés de la mise en oeuvre de la production propre dans la région.

Il convient d'encourager au sein de la région méditerranéenne les échanges d'informations, données d'expérience, études de cas, exemples de réussite et innovations. Il est aussi nécessaire d'adopter une démarche intégrée pour éviter un transfert de la pollution dans la région.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique

1. Privilégier la mise en oeuvre d'activités antipollution pragmatiques et, à cet effet, accorder la priorité à la mise en oeuvre des activités du PAS, et notamment à celles qui sont énoncées dans le Projet FEM pour la Méditerranée, à commencer par les activités qui portent sur les "points chauds" de pollution et pour lesquelles une coopération et contribution pleines et entières des pays sont indispensables au succès.
2. Formuler et mettre en oeuvre des programmes de surveillance continue, y compris la surveillance des tendances, si possible la surveillance des effets biologique, de même que la surveillance de la conformité liée au contrôle et à l'application effective des législations régionale et nationales.
3. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, Centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales; accords et programmes sous-régionaux et, s'il y a lieu, organisations non gouvernementales, en vue de la réalisation des activités PAS et MED POL approuvées par les Parties contractantes. En particulier, accueillir favorablement la poursuite de la coopération avec l'OMS pour les diverses activités de lutte antipollution, la coopération très fructueuse instaurée avec le FEM, le FEM français, le METAP et d'autres organisations d'appui pour la mise en oeuvre du Projet FEM pour la Méditerranée et l'importante contribution de RAMOGE à la réalisation des activités menées dans le domaine de la surveillance des effets biologiques.
4. Instituer des comités interministériels pour une coordination globale des activités liées à la mise en oeuvre du Projet FEM pour la Méditerranée.
5. Adopter les lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les experts désignés par les gouvernements au titre de la mise en oeuvre du Protocole "immersions" (voir document UNEP(OCA)/MED WG157/Inf.7).

b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime

1. Adopter les modifications apportées au Protocole "situations critiques" proposées par la réunion d'experts juridiques et techniques nationaux sur la révision du dit Protocole.
2. Adopter les modifications correspondantes apportées à l'annexe de la Résolution 7 sur les objectifs et fonctions du REMPEC proposées par la réunion d'experts juridiques et techniques nationaux sur la révision du Protocole "situations critiques".
3. Souscrire à la résolution adoptée par la réunion des correspondants du REMPEC, tenue à Malte du 25 au 28 novembre 1998, demandant au Coordonnateur de prévoir un poste d'administrateur dans le budget du prochain exercice biennal.
4. Approuver la proposition de la réunion des correspondants du REMPEC, tenue à Malte du 25 au 28 novembre 1998, aux termes de laquelle, en matière de prévention de la pollution par les navires, aucune activité ne devrait être entreprise en dehors du programme relatif aux installations de réception portuaires - pour lequel l'UE envisage actuellement un financement au titre de l'instrument MEDA - tant que le Centre n'aura pas été doté du personnel nécessaire.

- c) Production plus propre et développement durable
 - 1. Inviter les Parties contractantes à promouvoir et stimuler l'introduction des meilleures techniques disponibles (MTD) et de la meilleure pratique environnementale (MPE) au sein des entreprises méditerranéennes.
- b) **Recommandations adressées au Secrétariat**
 - a) Activités d'évaluation et de maîtrise de la pollution d'origine tellurique
 - 1. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre son aide aux pays pour l'élaboration, la finalisation et la mise en oeuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue qui devraient intégrer la surveillance des tendances, la surveillance des effets biologiques et la surveillance de la conformité.
 - 2. Demander au Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données tirées de la surveillance continue des tendances et d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de programmes d'assurance qualité des données.
 - 3. Demander au Secrétariat (MED POL) de réserver une place de choix à l'organisation d'activités liées au respect et à l'application effective des législations régionale et nationales en matière de pollution d'origine tellurique et, partant, d'instaurer, organiser et coordonner les travaux d'un réseau informel sur la conformité et l'application effective.
 - 4. Demander au Secrétariat (MED POL) de réorganiser le volet "recherche" de MED POL - Phase III en cernant et en suivant, sur une base régulière, les nouvelles questions se faisant jour en matière de pollution, et ce en coopération avec les coordonnateurs nationaux, avec des scientifiques méditerranéens et avec les agences compétentes des Nations Unies, en vue de formuler des études, évaluations et projets de recherche pertinents qui seraient exécutés par des institutions nationales méditerranéennes.
 - 5. Demander au Secrétariat (MED POL) de coopérer pleinement avec le secrétariat du FEM afin de coordonner le Projet FEM pour la Méditerranée et, en conséquence, d'accorder la priorité, au cours du prochain exercice biennal, aux activités MED POL portant sur la lutte antipollution qui sont inscrites dans le Projet FEM et dans le PAS.
 - 6. Demander au Secrétariat (MED POL) d'amorcer le processus de mise à jour du PAS en tenant compte des développements intervenus dans les domaines scientifique, technique, économique, environnemental et juridique, en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace du PAS.
 - 7. Demander au Secrétariat (MED POL) de poursuivre les travaux concernant l'élaboration des Lignes directrices nécessaires, conformément aux prescriptions des articles 4 et 6 du Protocole "immersions" de 1995, en vue de leur adoption par les Parties contractantes.
 - 8. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à mettre en oeuvre l'activité "Instruments économiques" du Projet PAS MED financé par le FEM, et exploiter les résultats du projet pour établir des projets éligibles à un financement bancaire pour assurer le suivi des activités du CAR/PAP et des PAC du PAM une fois qu'elles sont achevées.
 - b) Activités de prévention et de maîtrise de la pollution d'origine maritime
 - 1. Demander au Secrétariat (REMPEC) de se charger de l'application des dispositions du Protocole "situations critiques" modifié, en attendant sa ratification et son entrée en vigueur.

2. Donner pour instruction au Secrétariat (REMPEC) que, en ce qui concerne la disposition relative à la prévention de la pollution par les navires, aucune activité ne soit amorcée en dehors du programme relatif aux installations de réception portuaires - pour lequel l'EU envisage actuellement un financement au titre de l'instrument MEDA - tant que le Centre n'aura pas été doté du personnel nécessaire.
- c) Production plus propre et développement durable
 1. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à développer toutes les activités approuvées par le gouvernement espagnol et (ratifiées) par les Parties contractantes.
 2. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à participer et concourir activement aux travaux du groupe thématique "Industrie et développement durable" au sein de la CMDD ainsi qu'à d'autres activités se rapportant à la production plus propre.
 3. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à préconiser et organiser avant octobre 1999 la deuxième réunion d'experts sur le secteur du traitement et revêtement des surfaces et sur l'industrie des peaux.
 4. Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre la publication et la diffusion de cas de réussite en matière de production plus propre dans la nouvelle collection intitulée "MedClean" pour faire connaître des exemples concrets de prévention et de production plus propre obtenues par diverses entreprises de pays membres du PAM, principalement dans les secteurs prioritaires.
 5. Demander au Secrétariat (CAR/PP) de poursuivre la publication et la diffusion du bulletin CP News avec des nouvelles sur les programmes, réalisations, etc., communiquées par les divers PFN.
 6. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à établir un questionnaire et à amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
 - le cadre juridique et réglementaire de la production plus propre dans les différents pays en vue de présenter aux Parties contractantes un rapport sur les possibilités et difficultés de la mise en oeuvre de la production plus propre dans la région;
 - un répertoire des agents s'occupant de production plus propre dans chaque pays;
 - les outils et méthodes utilisés dans les pays membres du PAM pour familiariser les secteurs industriels avec la production plus propre.
 7. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à réaliser une vidéo sur les méthodes alternatives de prévention de la pollution pour le secteur du traitement des surfaces ainsi que pour le secteur de l'olive.
 8. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à préparer un site web sur la production plus propre.
 9. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à élaborer une directive sur les avantages/inconvénients, indicateurs de coût et exemples concrets du système d'extraction continue et du nouveau système d'extraction continue.
 10. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à dresser une liste de fournisseurs en matière de techniques du secteur de l'olive.

11. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à élaborer une directive sur les conditionnements influant sur la qualité de l'eau (bains et rinçage) dans le secteur du traitement des surfaces.
12. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à publier un document de bonnes pratiques d'entretien qui pourraient être appliquées dans les secteurs industriels de la Méditerranée.
13. Inviter le Secrétariat (CAR/PP) à adapter la méthode MOED (diagnostic environnemental axé sur la minimisation) à la région méditerranéenne.

**** Toutes les activités du CAR/PP sont subordonnées à l'approbation du gouvernement espagnol.**

5. Budget

II. COMPOSANTS

II.A PREVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION (couvre le MED POL, le REMPEC, le CAR/PP et le CAR/PAP)

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Assistance directe du REMPEC - ou indirecte par le biais de consultants - aux États pour développer leurs capacités dans les domaines de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	10.000			8.000		
Assistance comme ci-dessus aux États dans la mise en place d'un système d'intervention en cas de situation critique portuaire	REMPEC	7.000			9.000		
Assistance comme ci-dessus aux États dans l'élaboration et la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux	REMPEC	4.000			5.000		
Mise en place du Système d'informations régional (SIR), d'une bibliothèque, d'un site web, et diffusion de l'information	REMPEC	8.000			9.000		
Mise en place de la base de données TROCS et du système d'information méditerranéen intégré d'appui à la décision	REMPEC		11.000			11.000	
Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	4.000			4.000		
Assistance aux pays dans l'organisation de cours de formation nationaux	REMPEC	10.000			10.000		
Assistance aux pays dans les activités des PAC	REMPEC	11.000			20.000		
Cours de formation spécialisée régional (25 participants), 3 par exercice biennal	REMPEC	40.000		20.000	70.000		50.000
Réunion des correspondants du REMPEC	REMPEC	40.000					
Projet de deux ans sur les installations de réception portuaires pour la collecte des détritiques, eaux de cale et eaux huileuses générés par les navires	REMPEC			400.000 a			240.000 a
Projet de trois ans "Évaluation des risques pour les ports de Mersin et Iskenderun, Turquie", avec renforcement des capacités de préparation et d'intervention de l'État en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC			206.000 b			206.000 b
Projet de trois ans pour la mise en place d'un système de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle en République arabe syrienne	REMPEC			146.000 c			151.000 c
Appui à un accord sous-régional entre Chypre, l'Égypte et Israël	REMPEC	15.000			15.000		
Inventaire et analyse d'activités éprouvées de surveillance par télédétection en appui au Protocole "tellurique", au programme MED POL d'évaluation de la pollution marine et à l'instauration de plans opérationnels	CAR/TDE	5.000			5.000		

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Réunion des points nationaux du CAR/PP	CAR/PP						
Évaluation de la pollution: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des tendances	MEDPOL	80.000			80.000		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de la surveillance des effets biologiques	MEDPOL	20.000	20.000		20.000	20.000	
Réunion technique chargée d'examiner l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la surveillance des tendances et des effets biologiques	MEDPOL				30.000		20.000
Formation, bourses, et programmes d'Assurance Qualité des données	MEDPOL	70.000			70.000		
Mise en évidence de nouvelles questions de pollution et recherches menées sur celles-ci	MEDPOL	40.000			40.000		
Examen des données et informations sur les "points chauds" et "zones sensibles" de pollution	MEDPOL			59.000 d			
Réunion consultative sur les critères de classement par priorité des "points chauds" et "zones sensibles" de pollution (OMS)	MEDPOL	30.000		60.000 d			
Concertation avec des pays pour des études de préinvestissement	MEDPOL				10.000		50.000 d
Études de préinvestissement pour la réduction de la pollution à certains "points chauds"	MEDPOL						2.000.000 e
Réunion consultative pour la sélection de "points chauds" en vue d'études de préinvestissement	MEDPOL	10.000		50.000 d	10.000		
Évaluation des aspects sanitaires de la pollution de la mer Méditerranée (OMS)	MEDPOL			15.000 f			15.000 f
Application effective et contrôle: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance de la conformité	MEDPOL	30.000			30.000		
Assistance aux pays pour le respect et l'application effective de la législation et pour les systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL				40.000		
Réunion consultative sur le réseau informel concernant la conformité et l'application effective	MEDPOL	20.000	20.000	20.000			
Cours de formation sur les systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL	20.000	20.000	90.000 g			30.000 g
Réunion consultative sur les critères et normes de surveillance sanitaire des eaux à usage récréatif et conchylicole (OMS)	MEDPOL				30.000		30.000 f

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Exercice d'interétalonnage sur la détermination de la pollution microbiologique (OMS)	MEDPOL				40.000		10.000 f
Protocole "tellurique"/Programme d'actions stratégiques (PAS)/Projet FEM: Finalisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)	MEDPOL			106.000 d			
Élaboration de lignes directrices régionales pour la réduction de la pollution dans le cadre du Projet FEM	MEDPOL	50.000		104.000 d			36.000 d
Élaboration de plans régionaux pour la réduction de la pollution dans le cadre du Projet FEM	MEDPOL	100.000		105.000 d			
Élaboration de plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre	MEDPOL	10.000			10.000		480.000 d
Assistance aux pays pour l'élaboration de plans d'action nationaux	MEDPOL				40.000		75.000 d
Assistance d'experts auprès de comités nationaux interministériels	MEDPOL			180.000 d			
Réunions au niveau national pour l'élaboration et la présentation des plans d'action nationaux	MEDPOL				20.000		80.000 d
Réunion consultative sur la méthodologie d'établissement des rapports au titre du Protocole "tellurique"	MEDPOL				50.000		
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant la surveillance de la pollution des cours d'eau	MEDPOL	30.000		60.000 g			60.000 g
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées (OMS)	MEDPOL	30.000		60.000 g			60.000 g
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant les techniques de production plus propre	MEDPOL	25.000		140.000 d	5.000		10.000 g
Assistance aux pays pour l'établissement des inventaires IETMP (PRTR)	MEDPOL	10.000			10.000		
Instruments économiques: Mise en oeuvre du projet PAS MED (appui aux autorités nationales dans l'application des instruments économiques dans la GIZC et la réduction de la pollution due à des activités menées à terre)	CAR/PAP	40.000		140.000			100.000
Protocole "immersions": Élaboration de lignes directrices régionales aux termes des art. 4 et 6 du Protocole	MEDPOL	20.000					
Réunion des experts désignés par les gouvernements pour approuver les lignes directrices	MEDPOL						70.000 h
Protocole "déchets dangereux": Assistance à la mise en oeuvre du Protocole	MEDPOL				5.000		

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Coordination: Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MEDPOL				20.000		50.000 h
Réunions de coordination du Projet FEM	MEDPOL				45.000		139.000 d
TOTAL ACTIVITES		789.000	71.000	1.961.000	760.000	31.000	3.962.000

- a: Fonds assurés au titre du partenariat euro-méditerranéen/DG VII-UE (MEDA).
- b: Fonds alloués à la Turquie dans le cadre du projet LIFE d'une durée de trois ans, dont le REMPEC assume la direction technique.
- c: Fonds assurés au titre du programme LIFE/DG XI-UE.
- d: Fonds assurés au titre du FEM.
- e: 1 million de dollars E.U. du FEM et 1 million de dollars E.U. du FEM français.
- f: Fonds assurés en partie par l'OMS.
- g: Fonds assurés en partie par le FEM français.
- h: Fonds escomptés de pays hôtes.

B. CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Bien que la mer Méditerranée ne représente que 0,8% de la superficie et un peu moins de 0,25% du volume de l'océan mondial, elle abrite environ 7% et 18% des espèces animales et végétales marines de la biosphère, respectivement, avec un taux d'endémisme élevé (28% d'espèces méditerranéennes).

Il existe au total 10 000 à 12 000 espèces marines qui ont été inventoriées pour la mer Méditerranée (dont 8 000 pour la faune, à l'exclusion des protozoaires), une biodiversité dont la richesse correspond à 8 à 9% de la richesse en espèces de l'océan mondial. Parmi les espèces inventoriées en mer Méditerranée, on dénombre environ 1 000 espèces pour la flore et, pour la faune, 1 935 Arthropodes, 1 376 Mollusques, 776 Annélides, 593 Porifères (6,5% des Spongiaires de la planète) et 420 Cnidaires (4,6% des Cnidaires de la planète).

La répartition de la biodiversité dans l'ensemble de la Méditerranée n'est pas homogène. La biodiversité de la Méditerranée occidentale est plus riche que celle de la Méditerranée orientale: de 51% pour les Fucophycées et de près de 100% pour la faune. Le fait que les recherches menées en Méditerranée orientale y aient été moins intensives ne suffit pas, à lui seul, à expliquer une pareille différence.

On considère qu'environ 350 espèces ont été introduites en Méditerranée, dont la plupart sont des immigrantes lessepsiennes provenant de la mer Rouge. Le reste des espèces introduites l'ont été avec les salissures qui recouvrent les coques des navires, ou comme espèces ornementales destinées aux aquariums ou comme espèces aquacoles (espèces qui se sont échappées des exploitations d'aquaculture ou qui accompagnent des espèces aquacoles).

Les pressions qui s'exercent sur la Méditerranée et ses côtes sont d'une origine très variée. Plusieurs types d'impact sur la biodiversité sont plus ou moins en rapport avec la croissance démographique, et notamment l'occupation de l'espace, la production de déchets liquides et solides, l'exploitation accrue des ressources, etc. De son côté, le tourisme s'accompagne de diverses formes de dégradation du milieu naturel, ainsi que d'effets néfastes sur les espèces et leurs habitats. La Méditerranée se caractérise par une densité très élevée de ports ainsi que par un volume important de transit maritime ne faisant pas relâche dans des ports. L'impact de cette activité est notable en ce qui concerne la pollution et l'introduction d'espèces allogènes apportées sur les coques des navires ou dans les eaux de ballast. Le trafic maritime représente une menace permanente pour les écosystèmes, notamment en raison du transport de substances polluantes comme les hydrocarbures.

En dépit des initiatives prises et des efforts déployés par les pays méditerranéens en vue de conserver le patrimoine naturel, la disparition et la dégradation d'habitats ne s'en poursuivent pas moins en Méditerranée, aussi bien dans la partie maritime que dans la partie terrestre du littoral. De fait, on observe encore la dégradation d'habitats vitaux (comme les herbiers et les zones humides). Les herbiers à Posidonie, qui sont considérés comme l'écosystème le plus important de la Méditerranée, accusent un recul considérable, notamment à proximité des grandes agglomérations urbaines. Certains engins de pêche portant atteinte aux espèces non cibles et à la durabilité de la pêche sont utilisés dans de nombreux pays. En ce qui concerne la partie terrestre du littoral méditerranéen, le drainage des zones humides, leur utilisation comme décharges, le développement anarchique de l'urbanisation et des aménagements touristiques sur des sites de valeur écologique figurent parmi les principales causes de dommages occasionnés au patrimoine naturel.

On n'a cessé de recueillir, au cours des dernières décennies, davantage de preuves des effets adverses des activités humaines sur les peuplements de plusieurs espèces méditerranéennes. C'est le cas notamment d'espèces emblématiques comme le phoque moine (l'une des espèces les plus menacées d'extinction dans le monde), les tortues

marines et les cétacés de Méditerranée, mais aussi de plusieurs espèces de végétaux et d'invertébrés (comme *Patella ferugina*).

La Méditerranée est une unité écologique vulnérable dont la protection nécessite l'action conjointe des pays riverains. Bien que ces pays ne soient pas les seuls utilisateurs de cette mer, ils sont les plus concernés par sa conservation. Nombre d'en eux dépendent d'elle, et sa dégradation a un effet direct sur la durabilité de divers secteurs de l'économie (tourisme, pêche, etc.). Ils doivent donc coordonner et adapter leurs politiques économiques pour réduire les pressions sur le littoral et les écosystèmes marins.

Il importe aussi de protéger les sites d'intérêt qui contiennent des éléments de grande valeur naturelle, notamment les écosystèmes qui sont caractéristiques de la Méditerranée et dont les habitats sont importants pour la survie d'espèces. Cela peut être fait en créant des aires protégées et en instaurant des programmes pour les gérer, et l'on a déjà enregistré en Méditerranée de nombreuses réussites à cet égard, mais plusieurs sites de valeur ne sont toujours pas protégés, comme c'est le cas des habitats de certaines espèces menacées. En ce qui concerne les mesures de gestion, elles restent insuffisantes, voire absentes, dans un certain nombre d'aires protégées méditerranéennes.

Une bonne connaissance du statut et, si possible, de l'évolution de la diversité biologique est un préalable à la conception de plans et programmes de conservation et gestion avisés. Dans l'ensemble, on peut dire que la Méditerranée a été insuffisamment étudiée à cet égard.

Dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, les pays méditerranéens ont pris plusieurs initiatives pour la conservation et l'utilisation durable de leur patrimoine naturel commun. Les enjeux, les réponses qui y sont apportées, les lacunes subsistantes et les recommandations dans ce domaine pour l'exercice biennal 2000-2001 sont présentés ci-dessous.

B.1 Collecte de données et évaluation périodique de la situation

1. Enjeux

- a. Une bonne connaissance de l'état et, si possible, de l'évolution de la diversité biologique, est un préalable à la conception de plans et programmes de conservation et de gestion avisés. À cet égard, le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, en son article 3, par.3, et son article 15, et le PAM Phase II, contiennent des dispositions pour l'établissement d'inventaires des éléments constitutifs de la diversité biologique qui sont importants pour sa conservation et son utilisation durable. Le PAM II prévoit également que ces inventaires seront établis d'après des critères communs fixés conjointement par les Parties contractantes.
- b. Dans ce contexte, les Parties contractantes ont recommandé au CAR/ASP:
 - "d'aider les États à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier, à titre de première mesure sur la voie de l'élaboration de stratégies nationales de conservation de la biodiversité" (Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes, Barcelone, 5-8 juin 1995);
 - "de préparer des lignes directrices et critères communs pour l'établissement, au niveau national, d'inventaires de sites, espèces et autres éléments de la biodiversité, ..." (Réunion extraordinaire des Parties contractantes, Montpellier, 1er-4 juillet 1996). Suite à ces recommandations, des critères communs pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation ont été élaborés, puis ont été adoptés par la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, 18-21 novembre 1997). La même

réunion a invité le CAR/ASP à s'atteler à l'élaboration des outils techniques fournis par les critères en vue de leur application. Ces outils comprennent:

- une classification modèle des types d'habitat côtiers et marins pour la région méditerranéenne;
- des listes de référence de types d'habitat et d'espèces qui seront annexées aux critères;
- un formulaire type pour la compilation des renseignements concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux.

La réunion a également décidé que les outils techniques susmentionnés "seraient finalisés au niveau de la réunion des points focaux nationaux pour les ASP et adoptés au niveau de la réunion des Parties contractantes".

2. Réponses aux enjeux

- a. Conformément aux recommandations pertinentes de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997), le CAR/ASP a entrepris l'élaboration des outils techniques nécessaires à l'établissement d'inventaires de sites naturels d'intérêt pour la conservation en fonction des critères communs adoptés. Les activités entreprises sont présentées séparément pour chaque type d'outil établi.
- b. Classification modèle de types d'habitat côtiers et marins pour la région méditerranéenne. Pour l'établissement de cette classification, une première orientation a été fournie par la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (Athènes, 8-10 septembre 1997), qui a recommandé de recourir, comme base de travail, à la classification établie pour les côtes françaises dans le cadre de l'initiative "ZNIEFF-mer". Un avant-projet de classification des types d'habitat benthiques pour la région méditerranéenne a été établi en collaboration avec Mme Bellan-Santini, qui a déjà pris part à l'élaboration de la classification "ZNIEFF-mer". Le projet de classification a été présenté comme base de travail à la réunion d'experts sur les types d'habitat marins dans la région méditerranéenne, organisée par le CAR/ASP à Hyères, France, du 18 au 20 novembre 1998, avec un appui financier et technique du gouvernement français. La réunion a permis d'établir une version remaniée du projet de classification qui a été présentée à la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) pour élaboration plus poussée et finalisation. La réunion a finalisé la classification des habitats benthiques. Elle a également proposé la constitution d'un groupe d'experts désignés par les points focaux nationaux pour les ASP et qui travailleraient sur la classification des habitats pélagiques.
- c. Classification de types d'habitat côtiers (zones terrestres et humides). Un projet de classification des habitats de la frange littorale de la Méditerranée a été établi en anglais, sur la base de la classification existante des habitats paléarctiques. Une nomenclature en français des unités d'habitat a également été établie. Ces résultats ont été présentés à la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP, pour information et observations. Dans le but de fournir une nouvelle contribution à la classification précitée, notamment en ce qui concerne les habitats de la rive Sud de la Méditerranée, une liste des habitats côtiers de la Tunisie est en cours de compilation.
- d. Liste de référence de types d'habitat à annexer aux critères. Au cours de la réunion de Hyères, il a été procédé à une évaluation de l'intérêt pour la conservation des habitats relevés dans la classification précitée des types d'habitat benthiques de la région méditerranéenne, sur la base d'un document de travail établi par le Secrétariat. Un projet de liste de référence de types d'habitat marins pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation a été établi par le Secrétariat en se fondant sur les résultats de la réunion d'experts, et il a été finalisé lors de la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

- e. Liste de référence d'espèces à annexer aux critères. Une proposition de travail pour la définition de la liste a été établie par le CAR/ASP sur la base des annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, et elle a été finalisée lors de la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP.
- f. Formulaire type pour la compilation des renseignements concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux. Un avant-projet de formulaire en anglais et en français a été mis au point par le CAR/ASP avec le concours de consultants, et il a été soumis, pour observations, aux Parties contractantes par le biais des points focaux nationaux pour les ASP. Sur la base des observations reçues, une version révisée a été établie et présentée à la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP. La réunion n'a pas été en mesure de finaliser le formulaire et a décidé que les points focaux nationaux désigneraient des experts qui enverraient leurs observations et propositions au CAR/ASP, dans le but d'établir une version révisée qui serait soumise à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP puis transmise à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes.
- g. le CAR/ASP aide l'Albanie à établir un premier inventaire des habitats marins situés le long de son littoral. L'activité a été définie comme prioritaire dans le cadre de l'aide que le CAR/ASP a octroyée à l'Albanie pour l'élaboration de ses stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité, et elle constitue une première initiative pilote pour tester l'applicabilité de la classification des types d'habitat marins exposée ci-dessus. Les activités envisagées comprennent:
- l'amélioration des capacités albanaises en matière d'étude et de surveillance de la biodiversité marine, grâce à:
 - la formation d'experts albanais à l'échantillonnage, l'identification et la surveillance d'habitats benthiques;
 - l'octroi d'un matériel de base pour la réalisation d'études sur le terrain;
 - la réalisation, le long du littoral albanais, d'une étude sur le terrain des habitats benthiques. Pour l'exécution de ces activités, un mémorandum d'accord a été conclu avec le Département de biologie de l'Université de Lecce (Italie). Un cours de formation aux techniques d'inventaire des habitats benthiques a été organisé à Lecce, du 7 au 23 juin, à l'intention de quatre experts albanais désignés par l'Agence nationale de l'environnement de l'Albanie. Le programme d'une enquête menée sur le littoral albanais est en cours d'élaboration.

3. Lacunes

- a. Les connaissances disponibles sur les habitats marins sont dans l'ensemble très limitées et fragmentaires en Méditerranée. Elles indiquent toutefois que de très fortes pressions d'origine anthropique s'exercent sur plusieurs habitats qui jouent des rôles écologiques vitaux et/ou qui sont de grande valeur patrimoniale, ce qui conduit à leur régression ou à leur disparition. Il est essentiel et urgent d'avoir des données de base et des informations sur leur répartition, leur statut et leurs tendances afin de définir et de planifier les mesures voulues de surveillance, de conservation et de gestion.
- b. Comme cela a été fait pour les habitats marins en 1998-1999, il convient d'établir une classification de référence des types d'habitat (des zones terrestres et humides) pour la région méditerranéenne et, au sein de cette classification, des habitats prioritaires devront être retenus pour guider le recensement des sites à inventorier (section des zones terrestres et humides de la liste de référence des habitats devant être annexée aux critères).

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Adopter:

1. la classification de référence des types d'habitat marin benthiques pour la région méditerranéenne (UNEP(OCA)/MED WG.157/6);
 2. la section marine de la liste de référence d'habitats pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/7);
 3. la liste de référence d'espèces pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/8);
 4. Le formulaire type d'entrée de données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (UNEP(OCA)/MED WG.157/9).
2. Évaluer et, s'il y a lieu, améliorer l'information sur la situation et les tendances des habitats marins mentionnés sur la liste de référence d'habitats pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation dans les zones relevant de leur souveraineté et juridiction.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les pays méditerranéens à appliquer les critères adoptés pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, en s'attachant, pendant l'exercice biennal 2000-2001, aux sites marins qui seront identifiés par la présence d'habitats prioritaires, en particulier les herbiers et les constructions biogènes (ceintures de *lithophyllum* et coralligènes).
2. Demander au Secrétariat (CAR/ASP) de convoquer en 2001 une réunion d'experts sur les types d'habitat côtiers (zones terrestres et humides) dans la région méditerranéenne.

B.2 **Planification et gestion**

i) Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

1. Enjeux

- a. Au cours des dernières décennies, les preuves des effets néfastes des activités humaines sur les populations de tortues méditerranéennes n'ont cessé de s'accumuler. Les plus graves menaces identifiées sont:
 - la détérioration d'habitats essentiels pour le cycle de vie des tortues marines;
 - la capture accidentelle ou délibérée au cours de la pêche;
 - la pollution.
- b. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont inscrit la protection des tortues marines de Méditerranée parmi leurs objectifs prioritaires pour la période 1985-1995 (Déclaration de Gênes, septembre 1985). A cette fin, elles ont adopté en 1989 le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée. En 1996, les Parties contractantes ont confirmé leur engagement de conserver les tortues

marines en incluant les 5 espèces de tortue relevées en Méditerranée dans la liste des espèces en danger ou menacées annexée au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone, 1995). Le Protocole demande aux Parties de continuer à coopérer pour la mise en oeuvre des plans d'action déjà adoptés.

- c. Le CAR/ASP est chargé d'un rôle d'appui et de coordination dans la mise en oeuvre du plan d'action. Pour s'acquitter de cette tâche, depuis l'adoption du plan d'action, le CAR/ASP a consacré une partie de ses ressources à aider les Parties contractantes à sa mise en oeuvre.

2. Réponses aux enjeux

Les activités du CAR/ASP dans ce domaine ont été axées sur les objectifs suivants: i) amélioration des connaissances scientifiques sur certains aspects de la biologie des tortues marines directement liés à leur conservation, en particulier la localisation de leurs sites de nidification; ii) évaluation de l'impact des activités humaines sur les tortues marines; iii) diffusion de l'information et échange de données d'expérience par l'organisation de réunions, de sessions de formation et la publication de documents techniques; iv) information et sensibilisation de groupes cibles ainsi que du grand public.

- a. Suite à une recommandation de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a convoqué, en 1998, une réunion d'experts sur la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée. Dans le but de fournir une contribution technique à la réunion, le CAR/ASP a entrepris les principales activités ci-après:

- élaboration d'un rapport technique sur la nidification des tortues marines et la dynamique des populations en Méditerranée;
- élaboration d'un rapport technique sur les interactions des tortues marines et des pêches en Méditerranée;
- convocation d'un groupe de travail d'experts indépendants sur la conservation des tortues marines en Méditerranée; le groupe s'est réuni à Tunis les 27 et 28 mars 1998 et il a été en mesure de fournir des contributions aux rapports techniques susmentionnés et d'établir une première version révisée du plan d'action; un nouveau projet a alors été mis au point par le CAR/ASP après la réunion et distribué aux membres du groupe pour de nouvelles observations. Sur la base des observations reçues, une nouvelle version a été établie.

La réunion d'experts sur la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée s'est tenue à Arta, Grèce, du 27 au 29 octobre 1998, dans le but principal d'examiner l'état d'avancement, à cette date, de la mise en oeuvre du plan d'action, de réviser le plan d'action proprement dit à la lumière des nouvelles connaissances devenues disponibles depuis son adoption et d'envisager les priorités et mesures pour la poursuite de sa mise en oeuvre. La réunion a bénéficié de l'appui logistique et financier du gouvernement et des autorités locales grecs, ainsi que de l'Unité de coordination du PAM. La réunion a permis essentiellement de convenir d'un projet de version remaniée du plan d'action. Elle a également proposé la convocation d'une nouvelle réunion d'experts destinée à établir une liste d'actions prioritaires à soumettre à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.

- b. A sa réunion tenue à Tripoli les 16 et 17 novembre 1998, le Bureau des Parties contractantes a approuvé la convocation de cette nouvelle réunion et est convenu, sur proposition de son Président, qu'elle se tiendrait à Tunis. Le gouvernement français a aimablement offert un concours financier pour son organisation. La réunion d'experts sur les actions prioritaires pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation

des tortues marines de Méditerranée s'est tenue à Tunis (Tunisie), du 18 au 20 février 1999, et elle a permis d'établir une liste d'actions prioritaires que l'on proposait d'annexer au plan d'action révisé. Le projet de plan d'action révisé et la liste d'actions prioritaires ont été revues par la 4^e réunion des points focaux nationaux pour les ASP en vue de les transmettre à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes pour adoption.

- c. En 1998, conformément aux recommandations formulées par la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a organisé, de concert avec le WWF, MEDASSET (Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines), le Centre de recherches marines (Tajura) et le Centre technique pour la protection de l'environnement (Tripoli), une mission sur le terrain pour la prospection du segment du littoral libyen compris entre Tripoli et la frontière tunisienne, afin d'y rechercher des sites de nidification de tortues marines. Cette enquête constituait la troisième phase du programme de prospection du littoral libyen lancé en 1995. La première phase avait eu lieu au cours de la saison de nidification de 1995, avec la participation des mêmes partenaires, et elle était consacrée à la prospection des sites de nidification le long du segment de littoral compris entre la frontière égyptienne et Sirte. La deuxième phase, menée en 1997 par des chercheurs libyens, avait permis de prospecter le segment du littoral compris entre Sirte et Tripoli. Ces enquêtes successives ont donc permis de découvrir d'importants sites de nidification de la tortue carouane *Caretta caretta*, notamment dans la partie orientale du littoral libyen. Le CAR/ASP, de concert avec le point focal national libyen, étudie présentement les mesures qu'il convient de prendre pour assurer la conservation des sites de nidification de tortues marines en Libye.
- d. À la suite de la découverte, en 1993, de sites de nidification de *Caretta caretta* aux îles Kuriat (Tunisie), le CAR/ASP a poursuivi son aide aux autorités concernées pour la surveillance des plages de nidification. Un concours a été octroyé aux travaux de la station saisonnière gérée par le Ministère tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire avec l'appui scientifique de l'Institut national des sciences et technologies de la mer. Comme les sites de nidification de tortues marines sont devenus extrêmement rares dans cette partie de la Méditerranée, le CAR/ASP a entrepris une étude en vue de l'élaboration d'un plan national pour la conservation de l'espèce dans l'intégralité de son aire de répartition en Tunisie, grâce à des actions concrètes de conservation et de collecte de données sur tous les stades du cycle de vie des tortues marines et autres espèces associées. Le projet de plan national a été soumis (février 1999) aux autorités concernées. En poursuivant son aide à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan, le CAR/ASP a mené une étude de faisabilité pour la création d'un poste de secours aux tortues et pour la protection des plages de nidification sur les îles Kuriat.
- e. Dans le cadre d'un programme coordonné de marquage de tortues marines, une affiche et un dossier d'information et de sensibilisation du public ont été réalisés en arabe, anglais et français. Une version modifiée du dossier a également été réalisée en croate, en collaboration avec l'ONG croate *Natura*.

3. Lacunes

- a. On peut relever des lacunes importantes dans la mise en oeuvre du plan d'action aux niveaux régional et national lorsque l'on se reporte à la liste d'actions prioritaires proposée pour être annexée au plan d'action proprement dit.
- b. Une des sérieuses déficiences relevées tient à la difficulté qu'ont les divers groupes et scientifiques actifs en Méditerranée de diffuser et d'échanger entre eux des informations et des données d'expérience. De fait, en ce qui concerne l'étude et la conservation des tortues marines, la situation en Méditerranée se caractérise par un grand nombre d'initiatives et d'actions, lesquelles restent relativement, voire

complètement, déconnectées et isolées. Il est de nombreuses raisons à cette situation, mais l'absence ou la rareté des occasions de rencontre ou de publication ont certainement joué un rôle important.

- c. La plupart des initiatives visant à réduire l'impact des pêches sur les tortues marines impliquent la participation aux négociations et à la prise de décision des responsables du secteur de la pêche aux niveaux national et international. Or, leur engagement est resté à ce jour très limité. L'instauration d'un dialogue constructif entre les représentants des secteurs de la conservation et de la pêche doit être tenue pour prioritaire. Dans le même temps, la collaboration entre les pêcheurs et les responsables de la conservation mérite d'être développée en vue de mettre en oeuvre des programmes de réduction de la mortalité due aux pêches et de réaliser des études d'évaluation de l'impact des pêches.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Adopter le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, avec la liste d'actions prioritaires pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan (UNEP(OCA)/MED WG.157/4).
2. Inviter les Parties contractantes à favoriser l'implication active du secteur de la pêche dans la conservation des tortues marines de Méditerranée.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à convoquer la première conférence méditerranéenne sur les tortues marines qui serait organisée conjointement par les secrétariats de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, en collaboration avec d'autres organisations concernées.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à travailler à l'élaboration:
 - d'un inventaire des aires de nidification, d'accouplement, d'alimentation et d'hivernage des tortues marines, ainsi que de leurs voies de migration autour de la Méditerranée, en rassemblant et synthétisant les données dans un atlas;
 - d'un répertoire des spécialistes en tortues marines de la Méditerranée;
 - de modules et outils de formation et information/sensibilisation à l'intention des pêcheurs dans le but de réduire la mortalité par capture accidentelle dans les engins de pêche.

ii) Mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

1. Enjeux

- a. Le phoque moine de Méditerranée est l'une des espèces les plus menacées d'extinction dans le monde. Il est classé comme "extrêmement menacé" par l'UICN (UICN, 1996). Les plus importantes menaces pour l'espèce sont actuellement toutes celles qui sont d'origine anthropique et qui comprennent: 1) le massacre délibéré par les pêcheurs; ii) la capture accidentelle dans les engins de pêche; iii) la réduction des stocks de poisson et iv) la destruction ou la dégradation de ses habitats.
- b. Les Parties à la Convention de Barcelone ont inscrit parmi leurs objectifs prioritaires, pour la période 1985-1995, la protection du phoque moine de Méditerranée

(Déclaration de Gênes, septembre 1985). A cette fin, elles ont adopté le plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée. En 1996, les Parties ont confirmé leur engagement de conserver le phoque moine en inscrivant celui-ci sur la liste des espèces en danger ou menacées annexée au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone, 1995). Le Protocole appelle les Parties à continuer à coopérer dans la mise en oeuvre des plans d'action déjà adoptés.

- c. Le CAR/ASP est chargé d'un rôle d'appui et de coordination dans la mise en oeuvre du plan d'action. Pour s'acquitter de cette tâche, depuis l'adoption du Plan d'action, le CAR/ASP a consacré une partie de ses ressources à aider les Parties contractantes à le mettre en oeuvre.

2. Réponses aux enjeux

Les activités du CAR/ASP au cours de la période considérée ont été axées sur: 1) la définition d'actions prioritaires pour la mise en oeuvre du plan, et ii) l'acquisition et l'échange de données scientifiques et techniques.

- a. Conformément aux recommandations de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a organisé une réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action concernant les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM. La réunion s'est tenue à Arta (Grèce), du 29 au 31 octobre 1998, et elle a bénéficié du concours financier et logistique du gouvernement et des autorités locales grecs ainsi que de l'Unité de coordination. En vue d'aider les experts dans leurs délibérations au titre des points de l'ordre du jour concernant le plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée, le CAR/ASP avait établi les documents suivants:

- Statut actuel des populations de phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*);
- Vulnérabilité des petits groupes de phoque moine et politique de conservation.

Les travaux de la réunion ont débouché sur la formulation de recommandations sur des questions à aborder en priorité pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action. Les recommandations de la réunion, telles qu'elles ont été revues et approuvées par la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP, sont annexées au présent document.

- b. Le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages, une étude sur le terrain, le long des côtes de l'île, en vue d'y évaluer la présence d'une colonie résidente de phoques moines et d'habitats appropriés à l'espèce. L'enquête a permis de recenser des habitats appropriés à l'espèce dans la zone étudiée et de recueillir des indices de sa présence.
- c. Sur la base des indications communiquées à la réunion d'experts tenue à Arta, le CAR/ASP s'emploie actuellement à organiser une enquête visant à évaluer l'éventualité de la présence d'une population de phoques moines et d'habitats propres à l'espèce dans l'archipel de La Galife (Tunisie). Il est prévu que cette activité sera réalisée en collaboration avec les autorités tunisiennes compétentes et l'ICRAM (Italie) et qu'elle sera menée à l'automne 1999.

3. Lacunes

- a. Le phoque moine de Méditerranée bénéficie d'une protection juridique dans la quasi totalité des pays appartenant à son aire de répartition. Cependant, on relève de graves déficiences dans l'application effective de la législation, et le massacre délibéré de l'espèce tout comme le harcèlement dont elle fait l'objet constituent encore les principales menaces auxquelles elle est exposée en plusieurs sites. Une approche intégrée associant des campagnes de sensibilisation à l'intention des pêcheurs et l'application de la législation et des réglementations pertinentes a été recommandée par la réunion d'experts qui s'est tenue à Arta.
- b. La destruction ou la dégradation des habitats constitue l'autre grande menace à laquelle est exposé le phoque moine. La création d'aires protégées destinées à préserver les habitats importants de l'espèce est recommandée par le plan d'action, mais le nombre d'aires établies englobant des habitats du phoque moine est encore très limité en Méditerranée, et les aires mises en place ne sont pas toujours convenablement gérées. La réunion d'experts tenue à Arta, déjà citée, a reconnu qu'une protection et une gestion avisées des habitats importants du phoque moine était une priorité.
- c. En dépit du statut fortement menacé de l'espèce, il existe relativement peu de connaissances fondamentales sur la taille et les paramètres des populations, l'utilisation et le déplacement des habitats. Ce manque de connaissances pourrait compliquer la définition des mesures de conservation qui s'imposent.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Prendre note des recommandations de la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'action pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, 29-31 octobre 1998) sur des questions à traiter en priorité dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (voir annexe VI du présent rapport). Inviter les Parties contractantes à mettre en oeuvre les recommandations relevant de leur responsabilité.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à améliorer leurs connaissances sur la taille et les paramètres de population du phoque moine, l'utilisation et le déplacement de leurs habitats.

iii) Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

1. Enjeux

- a. Le plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée, adopté par les Parties contractantes en 1991, a pour principaux objectifs: i) la protection et la conservation des habitats de cétacés, et ii) la protection, la conservation et la reconstitution des populations de cétacés dans la zone de la mer Méditerranée.
- b. L'annexe II au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée recense 18 espèces de cétacés qui sont considérées comme en danger ou menacées.

- c. La conservation des cétacés appelle de la part des Parties contractantes des mesures assurant une protection juridique pour les espèces et leurs habitats et le contrôle des activités de pêche qui leur sont préjudiciables.

2. Réponses aux enjeux

- a. Pour promouvoir les échanges entre les spécialistes méditerranéens, le CAR/ASP a compilé et publié en 1998, en collaboration avec l'Institut de recherche Thétys (Italie) et le secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS, la deuxième édition du Répertoire de spécialistes en mammifères marins (Méditerranée et mer Noire).
- b. Conformément aux recommandations de la réunion du groupe d'experts ad hoc qui s'est tenue à Montpellier (mars 1994), le CAR/ASP a favorisé l'organisation de croisières de recherche/formation pour l'étude des cétacés dans les parties Est et Sud de la mer Méditerranée. La première croisière s'est déroulée du 25 mai au 3 juin 1997 dans les eaux de la mer Ionienne, au large de l'île de Céphalonie (Grèce). Le CAR/ASP a organisé une deuxième croisière de recherche/formation sur les cétacés dans les eaux comprises entre la Sicile, la Tunisie et Malte, du 23 mai au 1er juin 1998. Cinq pays méditerranéens (Algérie, Égypte, Libye, Malte et Tunisie) avaient été invités à y prendre part, soit un total de 10 chercheurs/stagiaires, dont 9 ont répondu positivement. La croisière avait pour objet de former les participants aux modalités d'organisation et de conduite d'un projet de recherche sur le terrain en matière d'écologie des cétacés. Il y a tout lieu de penser que le partage des connaissances favorisé par ce type de croisière facilite la mise en oeuvre de programmes de recherche communs sur l'écologie des cétacés en Méditerranée.
- c. À l'occasion de la Conférence scientifique mondiale sur les mammifères marins, tenue à Monaco du 19 au 24 janvier 1998, le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec le secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS et la CIESM, une réunion informelle sur les mesures fondamentales de conservation des cétacés en Méditerranée et en mer Noire.
- d. En octobre 1998, avec l'appui logistique du Ministère grec de l'environnement, le CAR/ASP a organisé une réunion d'experts chargée d'évaluer la mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation des mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, Grèce, 29-31 octobre 1998). Pour aider les experts dans leurs délibérations au titre des points de l'ordre du jour relatifs au plan d'action pour les cétacés, le CAR/ASP avait établi des rapports concernant: i) le statut des cétacés en Méditerranée; ii) l'impact des activités de pêche sur les cétacés en Méditerranée; et iii) les échouages de cétacés en Méditerranée. Les recommandations de la réunion, telles qu'elles ont été revues et approuvées par la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP, sont annexées au présent document.
- e. Parallèlement à la réunion d'experts précitée sur la mise en oeuvre des plans d'action pour les mammifères marins, le CAR/ASP a organisé un atelier d'une journée sur la surveillance des échouages de cétacés en Méditerranée. Cet atelier avait pour objet d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un réseau méditerranéen d'étude des échouages de cétacés.
- f. À la demande du point focal croate pour le PAM, le CAR/ASP a octroyé un concours financier à une enquête destinée à évaluer les populations de grand dauphin (*Turpsios truncatus*) le long du littoral croate. Le projet a été exécuté par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Zagreb.

3. Lacunes

- a. Selon les rapports nationaux présentés par les délégations à la réunion d'Arta, la plupart des Parties contractantes ont promulgué ou sont en train d'élaborer une législation relative à la protection et à la conservation des cétacés. Il n'existe pas d'aires protégées créées spécifiquement pour protéger l'habitat d'espèces de cétacés.
- b. Les données sur les populations manquent ou sont incomplètes pour toutes les espèces de cétacés observées en Méditerranée. Certaines espèces sont mieux étudiées que d'autres, mais les données sont encore insuffisantes. Un nombre assez important d'études ont été réalisées sur le rorqual, par exemple, mais des données ne sont disponibles que pour la Méditerranée occidentale, et notamment pour la période estivale. Au plan géographique, on relève également une différence marquée dans la quantité d'informations entre les parties nord du bassin occidental et le reste de la Méditerranée. Ce manque de données est imputable à plusieurs facteurs, en particulier l'absence de programmes qui soient coordonnés et planifiés dans le long terme.
- c. L'étude des échouages de spécimens de cétacés pourrait, dans une large mesure, contribuer à améliorer nos connaissances sur les populations de cétacés en Méditerranée, sur la biologie et l'écologie de ces espèces, et sur leurs principales causes de mortalité. Cependant, dans la région méditerranéenne, l'étude des échouages de cétacés n'est, pour l'heure, réalisée que dans certains pays, et cela est rarement fait dans le contexte de réseaux organisés de manière à permettre de tirer le meilleur parti de tous les cas d'échouages observés.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Pour celles qui l'ont pas encore fait, ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ainsi que l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente.
2. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, accorder un statut de protection juridique aux espèces de cétacés figurant à l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.
3. Promouvoir la mise en place de réseaux nationaux de surveillance des échouages de cétacés.
4. Prendre note des recommandations formulées par la réunion d'experts sur la mise en oeuvre des plans d'actions pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, 29-31 octobre 1998), sur les questions à aborder en priorité dans la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'action pour les cétacés en mer Méditerranée (UNEP(OCA)/MED WG.157/3/annexe VI). Inviter les Parties contractantes à appliquer les recommandations qui relèvent de leur compétence.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les Parties contractantes à mettre en place des réseaux nationaux de surveillance des cétacés, et assurer, dans la mesure du possible, la coordination au niveau méditerranéen entre les réseaux nationaux.

2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à organiser un atelier de coordination/formation afin d'élaborer des méthodes de surveillance concertées dont l'utilisation serait recommandée aux équipes méditerranéennes.

iv) Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

1. Enjeux

- a. Eu égard aux pressions croissantes - et souvent d'origine anthropique - qui s'exercent sur des espèces de végétaux marins et à la régression très marquée des herbiers qui est enregistrée en plusieurs zones de la Méditerranée, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ont, à leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997), demandé au CAR/ASP d'élaborer un plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.

2. Réponses aux enjeux

- a. Le CAR/ASP a organisé une réunion d'experts sur l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée (Tunis, 9-10 avril 1999). La réunion a finalisé un projet de plan d'action qui a été ensuite revu et approuvé par la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP, en vue de le soumettre, pour adoption, à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes. Le projet de plan d'action définit les priorités en termes d'espèces, formations végétales marines et actions de conservation, et il fixe un plan de travail pour la mise en oeuvre des principales actions envisagées.
- b. Le plan d'action a pour principaux objectifs: i) d'assurer la conservation des espèces de végétaux marins macroscopiques et des formations végétales en Méditerranée; ii) de prévenir la disparition et la dégradation des herbiers et autres formations végétales significatives pour le milieu marin; et iii) d'assurer la conservation des formations végétales marines pouvant être considérées comme des monuments naturels, telles que les récifs barrières de Posidonie, les formations organogènes de surface, les terrasses (plates-formes à Vermets avec pelouses à algues molles) et certaines ceintures à Cystoseires.

3. Lacunes

- a. Les connaissances disponibles sur les espèces de végétaux marins en Méditerranée sont à l'heure actuelle insuffisantes et souvent fragmentaires.
- b. La plupart des acteurs intervenant sur la frange littorale de la Méditerranée sont généralement mal informés de la question des herbiers, de leur valeur et de leur répartition. Aussi ne tiennent-ils pas compte de l'existence des herbiers dans leurs projets d'aménagements infrastructurels.
- c. Dans plusieurs pays méditerranéens, les espèces de végétaux marins et les herbiers ne sont pas protégés, et l'étude d'impact des activités humaines sur ceux-ci n'est pas obligatoire.

4. Recommandations

a. Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Adopter le plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée, tel qu'il figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.157/5, et veiller à ce que ses

dispositions soient appliquées selon l'échéancier qui lui est annexé.

b. Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP), agissant en tant que structure de coordination du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, de travailler à la mise en oeuvre du plan d'action conformément à l'échéancier qui lui est annexé.

v) Mise en place d'aires spécialement protégées

1. Enjeux

- a. Les aires protégées marines et côtières sont des moyens utiles pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.
- b. Le Protocole ASP invite les pays méditerranéens à créer des aires spécialement protégées pour assurer la protection de sites de valeur naturelle et des habitats qui sont menacés de disparition ou qui sont d'une importance cruciale pour des espèces en danger ou endémiques.

2. Réponses aux enjeux

- a. Le CAR/ASP a organisé en 1998 une mission d'étude en Slovénie afin d'y mener une étude sur la conservation de la biodiversité marine et côtière dans ce pays (aires protégées, conservation des espèces, institutions, législation, etc.). L'équipe de la mission comprenait deux experts slovènes du MZVNKD Piran, deux consultants ASP et un cadre du CAR/ASP. La mission a permis de formuler un diagnostic pour la conservation de sites de valeur naturelle du littoral slovène. Le rapport contient un certain nombre de propositions, en particulier sur les aspects institutionnel et législatif et sur le développement de ces sites. À la suite de la mission, et à la demande du point focal national pour les ASP, le CAR/ASP a organisé une mission consistant, pour des experts slovènes, à se rendre en France pour y visiter des sites similaires aux marais salants de Secovlje - une zone humide protégée de Slovénie où un projet est en cours afin d'améliorer sa gestion et son développement.
- b. Une mission d'étude en Croatie est actuellement organisée dans les mêmes conditions que celles exposées au paragraphe précédent. Il est prévu que la mission se déroulera en septembre 1999.
- c. En 1998, sur demande du point focal égyptien pour les ASP, le CAR/ASP a organisé une mission d'experts en Égypte pour y fournir une aide à la préparation de la proclamation du lac Brullus comme aire protégée. La mission a permis de relever les trois principales menaces qui pèsent sur le site naturel et a proposé des mesures pour y faire face et pour protéger la zone humide du site.
- d. À la demande du point focal tunisien pour les ASP, le CAR/ASP a mené une étude sur les aires protégées marines de Tunisie. L'étude a servi de base de travail à un séminaire national organisé par l'ANPE, avec le concours du CAR/ASP. Les différents services ministériels et organisations concernés par la protection du milieu marin en Tunisie étaient représentés à ce séminaire qui a débouché sur la formulation de recommandations précises concernant notamment les aspects législatifs régissant la création d'aires protégées marines dans le pays. Dans le même contexte, le CAR/ASP a réalisé une étude pilote pour la protection d'un important herbier à Posidonie situé dans le golfe de Tunis.

3. Lacunes

- a. Le nombre des aires protégées marines et côtières s'est accru ces dernières années, mais plusieurs sites d'un grand intérêt ne sont pas encore protégés, comme c'est le cas des habitats de certaines espèces menacées. De plus, dans un certain nombre d'aires protégées méditerranéennes, la gestion reste insuffisante, voire absente. C'est particulièrement vrai des espèces et sites marins.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Accorder une haute priorité, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, à l'identification de sites marins abritant des habitats vulnérables, menacés ou rares, en vue de créer des aires protégées marines; et ne pas ménager le soutien accordé à l'amélioration de la gestion d'aires protégées marines.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à aider les pays méditerranéens à créer des ASP pour protéger des habitats vulnérables, menacés ou rares et à améliorer la gestion des aires protégées marines existantes.

vi) Conservation de la diversité biologique

1. Enjeux

- a. Les pressions sur la diversité biologique du milieu marin et côtier de la région méditerranéenne se sont considérablement accentuées au cours des dernières décennies, en raison surtout de l'essor urbain, industriel et touristique anarchique et de l'exploitation incontrôlée des ressources. Sous la pression d'un développement socio-économique accéléré, le manque de stratégies écologiquement rationnelles a favorisé des activités se traduisant, à court terme, par des avantages économiques mais aussi, à long terme, par des incidences négatives sur la conservation des ressources biologiques.
- b. Conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique (1992), la plupart des pays méditerranéens ont récemment défini - ou sont en voie de le faire - des stratégies et plans de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Il existe également, à cet égard, des dispositions dans le PAM - Phase II et dans le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Ayant noté que la diversité biologique n'était pas suffisamment prise en compte dans les stratégies en cours d'élaboration, le CAR/ASP a amorcé, depuis 1997, une activité d'aide aux Parties pour les inciter à tenir dûment compte de la biodiversité marine dans leurs stratégies. Sur ce point, la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes a invité le CAR/ASP à "*aider les Parties contractantes à élaborer les stratégies nationales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant dûment compte de la biodiversité marine dans ces stratégies*".
- c. Une gestion avisée de la diversité marine appelle une surveillance régulière. Une disposition spécifique est énoncée en ce sens à l'article 3, par.5, du Protocole ASP de 1995. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il a été indiqué dans plusieurs instances qu'il conviendrait d'identifier des indicateurs synthétiques qui serviraient dans les systèmes de dépistage précoce des modifications du milieu susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la biodiversité. Certaines délégations à la Dixième

réunion ordinaire des Parties contractantes ont fait part de l'intérêt qu'elles portaient à cet aspect.

- d. Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée est en voie d'être ratifié par plusieurs pays méditerranéens. Afin de fournir une base rationnelle à sa mise en oeuvre à partir du moment où il entrera en vigueur, les Parties ont inclus dans le projet "Détermination d'actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée", financé par le FEM et devant être exécuté par le PAM, l'élaboration d'un Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne.

2. Réponses aux enjeux

- a. Le CAR/ASP aide présentement l'Albanie à élaborer sa stratégie et son plan national en matière de biodiversité, notamment de biodiversité marine. Un consultant CAR/ASP s'est rendu en Albanie en mai 1998. Cette mission avait pour principaux objectifs: i) de prendre contact avec les experts/fonctionnaires albanais concernés par l'élaboration de la stratégie; ii) d'apporter à cette stratégie une contribution concernant la biodiversité marine; iii) de recenser les besoins pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie en vue de déterminer quelle aide le CAR/ASP devrait octroyer par la suite. La mission a permis de préciser les priorités touchant la biodiversité marine en Albanie. A cet égard, l'un des principaux résultats de la mission a été l'établissement d'un plan de travail pour l'inventaire, la protection et la gestion de la biodiversité marine. Un autre apport a été l'examen du projet de stratégie/plan national. Les activités ci-dessus ont également permis au CAR/ASP de définir une activité d'aide à l'Albanie visant à:
 - améliorer les capacités albanaises pour l'étude et la surveillance de la biodiversité marine;
 - dresser un premier inventaire des habitats benthiques le long du littoral albanais.
- b. À la suite de l'intérêt manifesté par certaines délégations nationales à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes et à la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires d'éléments de la diversité biologiques en Méditerranée (Athènes, 8-10 septembre 1997), le CAR/ASP a amorcé une première évaluation des initiatives en cours ainsi que de l'état des connaissances au sujet des indicateurs de diversité biologique. À cette fin, il a été rédigé un rapport visant principalement à: i) faire le point sur l'état d'avancement des travaux sur les indicateurs de biodiversité réalisés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique; ii) faire le point sur l'état des connaissances en matière d'indicateurs de biodiversité dans les milieux marin et côtier, l'accent étant mis sur la région méditerranéenne. Le rapport a été porté à l'attention de la 4e réunion des points focaux nationaux pour les ASP. Toujours à propos des indicateurs de biodiversité, à la suite de sa participation à la deuxième réunion du groupe d'experts sur les indicateurs pour le développement durable (Sophia Antipolis, 10-11 mai 1999), le CAR/ASP s'emploie, en coordination avec les gestionnaires de tâches et le CAR/PB, à décrire et évaluer un ensemble d'indicateurs de biodiversité qui sera présenté à la cinquième réunion de la CMDD.
- c. Dans le cadre du projet intitulé "Détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée", dont le financement est assurée par le FEM et l'exécution confiée au PAM, il est prévu que le CAR/ASP sera chargé, en collaboration avec la FAO, d'élaborer un Programme d'actions stratégiques pour la biodiversité en Méditerranée. Dans cette perspective, le CAR/ASP a amorcé l'élaboration des sections pertinentes du document de projet qui doit être établi, le PNUE agissant en tant qu'agence

d'exécution du FEM. Des cadres du Centre se sont rendus en mission à l'Unité de coordination du PAM et au siège du PNUE en vue: i) d'examiner les modalités d'élaboration par le CAR/ASP des sections pertinentes du document de projet; ii) d'examiner les grandes orientations et la procédure à adopter dans l'élaboration du PAS biodiversité; et iii) de définir les modalités de la collaboration avec d'autres organisations, notamment avec la FAO. Une réunion de coordination avec des représentants de l'UICN, du WWF, de la FAO et de l'Unité MED s'est tenue à Tunis le 1er mars 1999. La contribution du CAR/ASP au projet a été finalisée et transmise à l'Unité de coordination.

3. Lacunes

- a. La biodiversité marine reste insuffisamment prise en compte dans la plupart des stratégies et plans, et cela pour plusieurs raisons dont la principale est très vraisemblablement les importantes lacunes existant dans nos connaissances de base sur la biodiversité marine, par comparaison avec la biodiversité terrestre.
- b. Les questions spécifiques de biodiversité ne peuvent guère être abordées de manière suffisamment détaillée dans le cadre des stratégies générales en matière de biodiversité. À cet égard, on a estimé que l'élaboration de plans spécifiques était utile, mais elle s'est encore peu concrétisée, en pratique, dans la région.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressés aux Parties contractantes**

1. Améliorer les connaissances sur la biodiversité marine dans les zones relevant de leur souveraineté et de leur juridiction, et tenir dûment compte de la biodiversité marine dans l'élaboration de leurs plans et stratégies.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à continuer d'aider les Parties contractantes à améliorer les connaissances sur leur biodiversité, notamment sur sa composante marine, et à élaborer des stratégies et plans pour sa conservation et sa gestion.

B.3 Information du public

1. Enjeux

- a. Les activités que le CAR/ASP a menées depuis sa création lui ont permis d'acquérir une grande masse de données scientifiques précieuses en matière de conservation des éléments de la biodiversité marine et côtière (espèces, habitats, écosystèmes) en Méditerranée.
- b. Générées ou recueillies pour appuyer des actions entreprises par le CAR/ASP à un niveau régional ou par des pays à un niveau national ou local, ces données servent à améliorer la gestion durable d'éléments de la biodiversité dans la région, dans la mesure où elles sont diffusées aux institutions et à d'autres acteurs s'occupant de la gestion des ressources naturelles.
- c. À l'heure actuelle, ces données sont intégrées dans des rapports techniques très spécialisés qui ne favorisent pas une bonne diffusion, tant auprès des utilisateurs potentiels de la région que des utilisateurs d'autres régions qui souhaiteraient procéder à des comparaisons avec les données provenant de la Méditerranée et évaluer la contribution du PAM à l'amélioration des connaissances en matière de biodiversité à

l'échelle mondiale.

- d. Par conséquent, il serait avisé d'accorder la priorité à la diffusion de données générées et/ou recueillies par le CAR/ASP dans le cadre de la stratégie en matière d'information en cours d'instauration au sein du PAM.

2. Réponses aux enjeux

- a. Pour répondre à la nécessité de faciliter la diffusion des données scientifiques dont il dispose et faire mieux connaître ses activités, le CAR/ASP a réalisé un certain nombre de brochures, opuscules et publications scientifiques bien illustrées (répertoires, rapports techniques, manuels, etc.).
- b. À l'occasion de la 4e réunion des points focaux nationaux pour le MED POL, le CAR/ASP a inauguré sa page d'accueil (<http://www.rac-spa.org.tn>). Le Centre a conçu ce site afin qu'il serve de lien permanent avec ses points focaux nationaux et autres partenaires et dans le souci de rendre disponibles et de diffuser sous une forme informatisée ses principaux répertoires et bases de données.

3. Lacunes

- a. Mis à part certaines brochures exposant son rôle et ses activités ainsi que les trois plans d'action pour la conservation d'espèces animales en danger - cétacés, tortues marines et phoque moine -, les autres publications du CAR/ASP sont des documents scientifiques et techniques dont la lecture est peu accessible au profane. La publication de ces documents sous leur forme actuelle ne facilite pas leur diffusion auprès des autres personnes concernées, en particulier celles qui s'occupent de la gestion des ressources naturelles. Par conséquent, il convient d'envisager pour l'avenir d'autres formes de diffusion plus large de ces informations scientifiques.

4. Recommandations

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Utiliser, s'il y a lieu, les documents publiés par le CAR/ASP pour la conception et la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation s'adressant aux personnes concernées par la gestion durable et la protection de la biodiversité au niveau national et local.
2. Informer régulièrement le CAR/ASP des réalisations effectuées au niveau national et local dans les domaines de la mise en oeuvre des plans d'action pour la conservation des espèces en danger et dans la mise en place d'aires spécialement protégées.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à synthétiser les données scientifiques disponibles dans les publications techniques, y compris celles du CAR/ASP, de manière à les présenter sous une forme plus accessibles aux lecteurs moins spécialisés.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à synthétiser les expériences bénéfiques acquises dans certains pays de la région de manière à les présenter sous une forme plus accessible aux institutions nationales de l'ensemble de la région et, partant, de les faire connaître et de faciliter l'échange de données d'expérience.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à publier un bulletin de liaison/information (BIO-MED) destiné à diffuser dans l'ensemble de la région (institutions spécialisées, gestionnaires de ressources naturelles, ONG, etc.) les synthèses établies et les expériences de

certaines pays.

4. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à créer son site web et à l'utiliser pour diffuser les synthèses établies.

B.4 Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales

1. Enjeux

- a. Ainsi qu'il est énoncé dans le PAM - Phase II, la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel nécessitent des compétences spéciales et des ressources financières et techniques suffisantes.
- b. Dans la région méditerranéenne, il existe actuellement des disparités importantes dans la disponibilité de ces techniques et compétences, et plusieurs pays méditerranéens ont fait part de leur besoin de recevoir une aide du CAR/ASP pour améliorer leurs capacités nationales dans le domaine de la conservation et de la gestion de sites d'intérêt naturel et d'espèces en danger.

2. Réponses aux enjeux

- a. Le CAR/ASP a alloué des bourses à des ressortissants de pays méditerranéens pour qu'ils suivent des sessions de formation sur la conservation des tortues marines à la Station de Lara (Chypre). Cette initiative a été prise en collaboration avec la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages (CWS), avec l'appui du Département des pêches de Chypre. Les sessions de formation, d'une durée d'environ 10 jours, ont eu lieu en juillet-août, en 1998 comme en 1999.
- b. À la suite de demandes adressées par plusieurs points focaux pour les ASP, le CAR/ASP a favorisé la participation de spécialistes de pays des rives Sud et Est de la Méditerranée aux séminaires de formation sur la cétologie méditerranéenne, organisés par l'École pratique des hautes études (Montpellier, France) en 1998 et 1999.
- c. Le CAR/ASP a parrainé la participation de 4 scientifiques des pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Turquie) à la Conférence scientifique mondiale sur les mammifères marins, tenue à Monaco du 19 au 24 janvier 1998.
- d. En collaboration avec le Ministère marocain des eaux et forêts, le CAR/ASP a organisé une session de formation nationale sur le développement des aires protégées marines. Le programme de cette session avait été conçu en prenant en compte les besoins spécifiques du Maroc dans ce domaine, tels qu'il avaient été recensés en concertation avec le point focal national pour les ASP.
- e. Un atelier de formation sur les programmes de surveillance scientifiques dans les aires protégées a été organisé à Tunis en juin 1998. L'atelier avait l'appui de l'Agence nationale de protection de l'environnement (Tunisie), du Parc national de Port-Cros (France), de la Réserve marine de Miramare (Italie) et de la Station biologique de la Tour du Valat (France).
- f. Pour mieux adapter ses activités de formation aux besoins des Parties contractantes, le CAR/ASP a lancé en décembre 1998 une étude sur les besoins des pays méditerranéens en matière de formation de personnel affecté à la gestion d'aires protégées. L'étude avait pour objet de collecter des informations sur: i) le personnel affecté à la gestion d'aires protégées marines et côtières au niveau des sites et au niveau national; ii) les tâches dont ce personnel est chargé; iii) les programmes de

formation et les possibilités offertes; et iv) les besoins en manuels de formation et manuels techniques. Une version préliminaire de l'étude a été établie sur la base de missions effectuées par des consultants dans plusieurs pays méditerranéens et de la compilation des données disponibles sur cette question dans d'autres pays.

- g. Dans le cadre de son aide à la Tunisie pour la création d'un centre de secours aux tortues marines, le CAR/ASP a organisé une session de formation spécialisée à l'intention de 5 experts tunisiens sur les techniques de secours aux tortues marines. La session s'est déroulée à Naples (Italie), du 7 au 12 juin 1999, et elle était organisée en collaboration avec la Station zoologique "Anton Dohrn" de cette même ville.
- h. Le CAR/ASP s'emploie actuellement à organiser une session spéciale de formation à la création d'aires spécialement protégées en Tunisie (Tunis, septembre 1999). Des contacts sont en cours avec l'Algérie, la Syrie et la Turquie en vue de voir s'il serait possible d'organiser des sessions de formation nationales similaires dans ces pays.

3. Lacunes

- a. Les possibilités de formation en matière de conservation de la nature restent très limitées dans la région. L'exiguïté des fonds disponibles constitue un obstacle majeur au développement de ces possibilités.

4. Recommandations

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

- 1. Inviter le Secrétariat (CAR/ASP) à poursuivre son aide aux pays méditerranéens afin d'améliorer leurs capacités nationales dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel, et à rechercher un financement complémentaire auprès de sources extérieures.

B.5 Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
<u>Collecte de données et évaluation périodique de la situation</u> Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		50.000	50.000		25.000	35.000
Réunion d'experts sur les habitats côtiers (zones terrestres et humides)	CAR/ASP				30.000		20.000
<u>Mesures juridiques</u> Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des espèces	CAR/ASP	10.000			10.000		
<u>Planification et gestion</u> Mise en oeuvre des plans d'action pour les espèces menacées (phoque moine, tortues marines, cétacés et végétation marine) adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP		50.000			50.000	
Symposium méditerranéen sur la végétation marine	CAR/ASP	20.000					
Assistance pour l'exécution des PAC	CAR/ASP	25.000		25.000	25.000		25.000
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP		25.000	25.000		20.000	30.000
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP		35.000			5.000	
<u>Information du public</u> Élaboration et diffusion de données et renseignements concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	CAR/ASP	18.000			18.000		
<u>Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u> Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun	CAR/ASP	40.000		10.000		30.000	20.000
Réunion des points focaux nationaux pour les ASP	CAR/ASP				40.000		
TOTAL ACTIVITES		113.000	160.000	110.000	123.000	130.000	130.000

C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

1. Enjeux

Dans la région méditerranéenne, la rareté et la précarité des ressources naturelles ont toujours grevé le développement de son littoral. Il est impératif que ces ressources soient utilisées de manière durable, en assurant ainsi à l'essor économique une viabilité à long terme, l'amélioration de la qualité de vie des populations riveraines, et ce tout en maintenant l'intégrité des écosystèmes côtiers.

La population et ses activités, tels que l'urbanisation, l'industrie, le tourisme, l'agriculture, les transports, etc., tendent à se concentrer dans les zones littorales qui sont plus accessibles, mieux desservies et reliées, et qui se prêtent mieux à l'activité économique. Ces dernières décennies, la population côtière de l'ensemble des pays méditerranéens a subi un accroissement spectaculaire. Sur les 350 millions d'habitants des pays méditerranéens, quelque 130 vivent sur le littoral. On s'attend à une poursuite de cette tendance dans l'avenir (les scénarios du Plan Bleu prévoient que la population du littoral atteindra les 195-217 millions à l'horizon 2025). La population du littoral n'est pas et ne deviendra pas équitablement répartie entre les pays. Les pays de la rive Nord connaîtront un recul démographique, et ceux des rives Sud et Est une expansion assez forte. Selon les estimations, environ 75 à 80% de la population vivront à l'avenir dans des villes, dont bon nombre seront des villes du littoral.

La concentration des activités économique sur le littoral de la Méditerranée, avec les conflits d'utilisation qui en résultent, a deux grandes conséquences qui n'ont guère contribué jusqu'ici à un développement conforme au principe de durabilité: 1) la surexploitation des ressources naturelles, et 2) l'élimination inadéquate des déchets industriels et domestiques. Ces conséquences sont elles-mêmes à l'origine d'un appauvrissement des ressources naturelles, de graves problèmes de pollution (les nombreux "points chauds" qui jalonnent le pourtour du bassin méditerranéen) et de la dégradation des écosystèmes et des paysages. Ces phénomènes affectent en particulier l'étroite frange côtière qui possède les ressources naturelles et artificielles, les sites et les écosystèmes les plus précieux et les plus vulnérables.

Le sol du littoral est rapidement livré à l'urbanisation et aux activités industrielles et touristiques, amenuisant d'autant les espaces vierges. La menace la plus grave est celle qui pèse sur les habitats marins et terrestres du littoral. Au cours des quelque 50 dernières années, l'ensemble de la Méditerranée a perdu un million d'hectares de zones humides. La disparition des dunes est une autre menace pour le littoral, et on estime que, depuis 1960, elle a atteint 70% dans les pays membres de la rive Sud. La superficie forestière ne cesse de régresser. Chaque année, 200 000 hectares de forêt partent en fumée. La demande d'eau ne cesse de croître, alors que les ressources sont appauvries par la pollution, la salinisation et la surconsommation. L'érosion du littoral affecte plus de 30% des plages des pays membres de la CE.

Dans certains cas, la raison majeure des niveaux accrus de pollution tient à l'activité industrielle, au trafic maritime, alors que, très souvent, dans les grandes agglomérations, elle est imputable à l'insuffisance du traitement des eaux usées. La pollution menace fréquemment de vastes zones entourant ces agglomérations. Ainsi, une enquête menée récemment sur 150 plages dans trois États membres, a montré que la numération des agents pathogènes dépassait les niveaux de sécurité recommandés. On prévoit que, d'ici à 2025, le volume des déchets passera de 0,4 à 1,5 milliard de mètres cubes. Nombreuses sont les communautés littorales de la Méditerranée qui appellent encore un traitement complet des eaux usées.

Une situation conflictuelle reste le trait le plus saillant du processus de développement du littoral. Les conflits d'utilisation des ressources côtières, les menaces auxquelles sont exposées les zones d'habitats naturels, la pollution et la dégradation des ressources

compromettent gravement la capacité des zones côtières à subvenir aux besoins des activités humaines. Ainsi, la situation actuelle ne s'accorde pas avec les principes du développement durable. L'adoption de politiques d'aménagement et de protection du territoire ainsi que d'une approche intégrée pour s'attaquer à l'ensemble des problèmes est donc un grand défi que la Méditerranée doit relever et elle doit permettre:

- d'obtenir un meilleur équilibre entre le littoral et l'arrière-pays;
- d'obtenir un meilleur équilibre entre les activités humaines et la protection des ressources dans les sites naturels des régions côtières;
- de protéger la frange littorale contre l'expansion urbaine inconsidérée, de conserver ou restaurer la qualité des sites naturels et culturels;
- d'anticiper et de prévenir une destruction irréversible des ressources; et
- de mettre en oeuvre dans la plupart des pays méditerranéens un système efficace de planification et de gestion du littoral, avec les instruments législatifs et réglementaires pertinents.

a. Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

L'approche dite gestion intégrée des zones côtières (GIZC) offre un cadre conceptuel pour organiser des actions en un processus qui aboutit à une meilleure coordination des interventions des pouvoirs publics dans les zones côtières en intégrant les préoccupations environnementales, socio-économiques et d'aménagement. Au titre du point 3 "Gestion intégrée des zones côtières" du document "Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005)", adopté par les Parties contractantes à leur réunion de 1995, il est envisagé: i) de développer des mesures et techniques appropriées pour la gestion intégrée des zones côtières et pour la protection du littoral, et ii) de développer dans chaque pays des capacités dans ce domaine au moyen de la formation. Cependant, en dépit des efforts importants déployés par le PAM, la GIZC n'est pas encore devenue l'approche de référence pour s'attaquer aux problèmes de développement durable dans la majorité des pays méditerranéens et la pleine intégration entre secteurs, acteurs principaux, niveaux et plans administratifs ne s'est pas encore accomplie.

b. Programmes d'aménagement côtier (PAC/PAM)

Les PAC du PAM sont des programmes visant à introduire la gestion intégrée des zones côtières aux niveaux sous-régional ou national, ainsi qu'à renforcer les institutions et les capacités à cet effet. Au titre de l'alinéa iii) du point 3 des "Domaines prioritaires d'activités" précités, il est envisagé d'élaborer et mettre en oeuvre des programmes sur la gestion des zones côtières, notamment dans des zones pilotes. L'évaluation conjointe par le CAR/PAP-PAM et le METAP des initiatives prises en Méditerranées dans ce domaine (voir document "Évaluation des initiatives de gestion intégrée des régions littorales en Méditerranée: expériences du METAP et du PAM") ainsi que les recommandations adoptées à l'atelier régional PAM/METAP tenu au Caire en 1998 ont mis en évidence les avantages qu'il y avait à rassembler toutes les parties concernées par la planification et la gestion du littoral dans un tel programme, mais elles ont aussi signalé le risque de voir les principaux acteurs ne pas toujours tirer pleinement parti des études réalisées.

c. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Après la tenue à Benidorm de l'atelier CAR/PAP-EcoMediterrania (septembre 1997) et de la troisième réunion de la CMDD à Sophia Antipolis (octobre 1997), le groupe de travail sur le thème "gestion durable du littoral" a proposé aux Parties contractantes un certain nombre de recommandations et de moyens visant à améliorer le cadre institutionnel de la GIZC, à assurer une gestion efficace des zones côtières, à rendre plus effective l'application de la législation, à lever les entraves à l'information, à sensibiliser davantage à l'environnement, à utiliser efficacement les mécanismes financiers pour la mise en oeuvre des activités de

GIZC et à accroître la viabilité en Méditerranée. Les Parties contractantes n'ont appliqué qu'en partie ces recommandations.

De nombreuses zones urbaines de la Méditerranée connaissent des taux de croissance élevés et ne parviennent pas à satisfaire les besoins en logements, services écologiques et urbains de base, etc. Le groupe de travail sur le thème "gestion urbaine" devrait répondre aux questions concernant les moyens de remédier à ces problèmes.

2. Réponses aux enjeux

L'adoption de législations en matière de protection et la création d'agences nationales pour la planification et la protection du littoral (comme l'APAL en Tunisie et le Conservatoire du littoral en France) semblent être des réponses avisées à certaines des questions touchant la gestion durable des zones côtières.

a. Outils et techniques de GIZC

Le CAR/PAP a contribué à renforcer, aux niveaux national et local, les capacités des institutions, autorités et experts impliqués dans la mise en oeuvre du processus de GIZC. Le PAM a offert son concours aux pays méditerranéens pour les activités de GIZC et a continué de développer une démarche méthodique à cet effet en la rendant accessible à l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, les actions suivantes ont été menées à bonne fin:

- Cours de formation à la gestion intégrée des zones côtières, avec un atelier sur l'évaluation des domaines publics du littoral (Split, février 1998);
- Atelier PAM/METAP sur la gestion intégrée des régions littorales en Méditerranée (Le Caire, juin 1998);
- Cours de formation au système d'informations environnementales dans la GIZC (Izmir, février 1999);
- participation à plusieurs réunions internationales de promotion active de la GIZC, et publications et comptes rendus dans des périodiques internationaux;
- conseil et assistance à l'Office du tourisme et au Ministère du tourisme de Malte dans la préparation d'une étude de la capacité d'accueil de ce pays;
- missions en Égypte, Tunisie et Israël pour y élaborer des plans de GIZC;
- publication et diffusion d'un document de Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières;
- mise au point et application d'outils techniques spécifiques de gestion intégrée des zones côtières; deux réunions d'experts ont été organisées sur la gestion intégrée des zones côtières et sur la gestion des bassins versants (décembre 1998 et mars 1999); le projet de Lignes directrices sera mis en forme et la version finale publiée en octobre 1999; avec le soutien de la Division "Eau" du PNUE, une réunion interrégionale sera organisée en décembre 1999 et un projet de démonstration sur le fleuve Cetina (Croatie) sera exécuté d'ici à la fin 1999;
- élaboration d'un document sur l'application de l'évaluation environnementale stratégique (EES) en Méditerranée, qui a été adopté par la réunion d'experts tenue à Split (janvier 1999).

b. PAC/PAM

Le CAR/PB a acquis un plus grand savoir dans la mise en place des PAC, au moyen d'une approche à la fois curative et préventive, grâce à la réalisation d'études prospectives locales.

Le document "Évaluation intégrée d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: expériences du METAP et du PAM (1988-1996)" a été élaboré par

le CAR/PAP, puis publié et distribué par la Banque mondiale à certain nombre d'institutions et d'experts des pays méditerranéens qu'ainsi qu'à un grand nombre d'organismes et experts régionaux. L'atelier PAM/METAP sur la gestion intégrée des régions littorales en Méditerranée (Le Caire, 1998) a permis d'évaluer certaines initiatives de ce type en Méditerranée, de préconiser avec force la poursuite des PAC et de formuler un certain nombre de recommandations pour l'efficacité de leur mise en oeuvre. Sur la base des conclusions de la réunion de l'Unité de coordination du PAM et des directeurs de CAR, le CAR/PAP a assumé son rôle de coordination des activités de tous les PAC et a, par la suite, établi un manuel détaillé pour leur mise en oeuvre sur la base duquel les PAC à venir seront élaborés.

En ce qui concerne les divers projets PAC, les activités suivantes ont été menées à bien:

PAC "Sfax"(Tunisie)

Ce PAC s'est conclu sur l'organisation de la conférence de présentation finale (Sfax, 15-16 décembre 1998). Le CAR/PAP a exécuté dans le cadre de ce PAC, de concert avec l'équipe locale, trois activités: gestion intégrée des ressources en eau; SIG, avec le concours du CAR/PB, et plan de gestion intégrée. L'activité "ressources en eau" exécuté par le CAR/PAP a permis d'obtenir un degré élevé d'intégration entre les solutions concernant la gestion des ressources en eau, la protection et la gestion des aquifères, la gestion des déchets solides et liquides urbains, ainsi qu'une intégration plus poussée au sein du plan de gestion intégrée. Le SIG de la zone littorale de Sfax s'est avéré être un outil déterminant dans la gestion des ressources en eau au niveau du PAC. Le CAR/PAP a aidé les autorités nationales à préparer le rapport intégré du PAC "Sfax".

Une équipe locale a réalisé, avec le concours du Plan Bleu, une vaste étude prospective qui avait pour but d'identifier les principales questions d'environnement/développement ainsi que d'éventuelles ruptures dans le long terme, et d'informer les responsables des diverses solutions de rechange. Tous ces aspects sont illustrés par un système d'information, mis au point par le Plan Bleu, et qui est à la disposition des autorités. Les résultats globaux ont été présentés à la conférence de clôture du PAC "Sfax" (décembre 1998). L'approche prospective territoriale et participative suivie pour le PAC de Sfax a suscité un vif intérêt.

Le CAR/ASP a mis une dernière main à un rapport destiné à fournir une contribution à l'élaboration d'un plan de gestion pour la zone naturelle de Thyna, y compris le site historique, le parc de loisirs et la zone humide (puits salant). Pour améliorer les capacités locales en matière de gestion des sites naturels situés à proximité de villes, le CAR/ASP a organisé, à l'intention de trois fonctionnaires locaux participant au projet PAC, une visite sur le terrain à la réserve du Cap Lardier, au parc national de Port-Cros et à l'île de Porquerolles (France).

Dans le cadre du projet PAC "Sfax", le REMPEC a mené à bonne fin l'établissement d'un atlas imprimé et sous format SIG qui pourra servir aux décideurs lors des interventions effectuées en cas de pollution marine accidentelle.

Le CAR/ASP a aidé l'ANPE et l'Unité de coordination du PAM à organiser et conduire la conférence de présentation finale du PAC "Sfax", et il a rédigé et publié le rapport de la conférence. À la conférence de clôture du programme qui s'est tenue à Sfax, l'accent a été mis sur les résultats du cours de formation à l'intention des utilisateurs; de fait, les participants, de concert avec les formateurs, ont réalisé de nouvelles cartes et scénarios opérationnels pour témoigner de leurs capacités, non seulement à se servir de l'atlas et du SIG mais, ce qui est plus important, à exploiter pleinement le système. Conformément aux recommandations de la conférence de présentation

finale du projet PAC "Sfax", le CAR/ASP, au nom de l'Unité MED, a mis sur pied un groupe de travail chargé de mettre une dernière main à la proposition de plan intégré en tenant compte des résultats et recommandations de la conférence.

PAC "Fuka-Matrouh" (Égypte)

Le CAR/PAP a réalisé une étude des potentialités des sols et préparé une évaluation de la capacité d'accueil touristique. La base de données SIG et l'étude des potentialités de la zone de Fuka-Matrouh ont été établies. La deuxième mission sur la GIZC a permis d'achever le plan de GIZC de Fuka-Matrouh. Lors de la mission sur l'évaluation environnementale stratégique (EES), le CAR/PAP a aidé l'équipe nationale et les institutions concernées à adopter une méthodologie EES qui a servi de base à la préparation du rapport afférent.

La contribution du Plan Bleu s'est concrétisée dans un rapport intitulé "Cadre pour l'accumulation de données et de connaissances conséquentes (mai 1995)" qui a été établi par un expert égyptien, ainsi que dans un rapport intitulé "Analyse systémique et prospective pour une gestion respectueuse de l'environnement (février 1996)", établi par un expert turc.

En juin 1999, le CAR/TDE a présenté les activités réalisées dans le cadre du PAC "Fuka-Matrouh". En mars 1998, le CAR/TDE, au titre de suivi du PAC, a organisé un forum au Caire, en coopération avec l'EEAA et le NARSS, où des planificateurs, des décideurs et des experts en télédétection ont débattu des liaisons possibles entre les exigences prioritaires en matière d'environnement et les informations tirées de la télédétection.

En 1998, dans le prolongement du forum, le CAR/TDE a multiplié ses contacts et ses entrevues avec des experts et fonctionnaires égyptiens en vue d'établir une proposition bilatérale à soumettre pour financement extérieur.

Tous les rapports sectoriels ont été achevés en mars 1999, et le rapport intégré du PAC "Fuka" a été mené à bonne fin en mai 1999. Le CAR/PAP a aidé l'EEAA à organiser la conférence de présentation finale qui s'est tenue au Caire les 8 et 9 juin 1999.

PAC "Israël"

Le PAC "Israël" approche de son terme. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'activité "Développement durable des espace libres et biodiversité", le CAR/ASP a préparé un document portant sur les grandes questions d'environnement à long terme en Israël, en rapport avec la biodiversité. L'activité a été exécutée avec la collaboration du CAR/PAP en sa qualité de coordinateur de ce PAC.

Le CAR/PB a apporté son concours à l'analyse de la durabilité dans les domaines des transports et de l'énergie.

La réunion de présentation finale du projet RESSAC (qui constitue la contribution du CAR/TDE au PAC "Israël") s'est tenue à Tel Aviv les 13 et 14 avril 1999, et les résultats du projet ont été officiellement communiqués au Ministère de l'environnement, Service de la planification. Dans le cadre du même PAC, le répertoire "SARSAIL" des services israéliens de télédétection (sociétés, ministères et universités), avec leurs activités respectives, a été établi. Il fait le point sur les applications et potentialités de la télédétection en Israël.

La principale contribution du CAR/PAP consistera en la première stratégie nationale de développement durable où plusieurs questions spécifiques de gestion du littoral

seront soigneusement examinées (gestion de la réserve de sable du littoral, gestion de l'instabilité des falaises, gestion des risques côtiers, rapport sur la GIZC en Israël, etc.).

PAC "Malte"

Le PAC "Malte" va démarrer prochainement. Des experts maltais ont achevé l'étude de faisabilité et des experts du CAR/PAP ont eu de nombreux entretiens avec des experts et des institutions de Malte au sujet du plan de travail du PAC. L'accord sera signé en octobre 1999 et le rapport de lancement sera achevé en septembre 1999. De plus, le REMPEC apporte son concours à la préparation du projet PAC "Malte", sous la coordination du CAR/PAP. Par ailleurs, le CAR/TDE a organisé, dans le cadre du PAC, un forum sur l'appui des techniques de télédétection aux processus de planification et de prise de décision (6 juillet 1999). Le CAR/ASP de Tunis a effectué une mission à Malte (juin 1999) pour définir le cahier des charges pour l'activité relative aux aires protégées marines.

PAC "Liban"

Le CAR/PAP a assumé son rôle de coordination de toutes les activités du PAC. L'Unité MED et le CAR/PAP ont effectué une mission en mars 1999, des discussions franches et approfondies ont eu lieu avec les experts et institutions concernés afin d'éviter tout malentendu à l'avenir sur les objectifs du PAC, l'organisation des travaux et ce que l'on en attendait. Il a été décidé de faire porter le PAC sur le segment littoral au sud de Beyrouth, compris entre Damour et Sour (Tyr), cette dernière ville n'étant pas comprise du fait qu'elle fait déjà l'objet d'une autre étude très poussée. Il a été admis qu'il serait tenu compte de toutes les informations disponibles et des projets apparentés déjà en cours d'exécution.

Il est ressorti des entretiens que cette partie du littoral appelle instamment de prêter attention aux questions des déchets urbains, de l'agriculture et du tourisme. Un projet de mandat concernant l'étude de faisabilité a été établi puis finalisé par le CAR/PAP qui passera un contrat avec l'équipe libanaise.

Il est prévu que le projet d'étude sera prêt fin juin, qu'il sera revu dans la deuxième quinzaine de juillet et finalisé en septembre, afin de soumettre un projet d'accord en octobre. Dans le cadre de ce PAC, les partenaires libanais, notamment ceux du Ministère de l'environnement, ont fait part de la nécessité de privilégier plusieurs projets pilotes/de démonstration, au niveau des collectivités locales, dans des domaines différents (urbanisation/agriculture/protection des espaces verts, littoralisation/industrie/pollution, urbanisation/tourisme/paysages). L'étude de faisabilité devrait fournir une justification pertinente à ces études de cas.

PAC "Maroc" (Al Hoceima)

Dans le cadre des activités préparatoires à l'établissement de l'accord de PAC, le CAR/ASP a organisé une mission sur le site d'Al Hoceima qui avait pour principaux objectifs de préciser: i) les principaux caractères naturels et éléments intéressants de la partie marine du site, et ii) les mesures à prendre pour sa conservation et sa gestion. Les activités retenues seront proposées pour inclusion dans l'accord de PAC qui sera signé entre le PAM et les autorités marocaines.

PAC "Algérie"

À la lumière des observations du Plan Bleu à propos de la première version de l'étude préliminaire, l'équipe algérienne a établi la version finale (mars 1998). Lors d'une mission du Plan Bleu (juin 1998), un séminaire international sur "L'environnement, le

développement et la protection des zones côtières" a consacré l'un de ses ateliers au PAC algérien. En outre, les points faibles restant à traiter (actions préventives, formulation) ont été examinés par une réunion du comité directeur algérien du PAC. La première version du projet a été établie avec le concours du Plan Bleu (janvier 1999).

Le PAC "Slovénie" n'a pas encore été lancé, mais un projet de GIZC concernant le littoral de ce pays a déjà été établi au titre du programme PHARE de l'UE. Le CAR/PAP est tenu informé des développements de ce projet qui servira de base à l'élaboration du PAC en l'an 2000.

c. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

À la suite de l'atelier CAR/PAP-EcoMediterrania tenu à Benidorm (septembre 1997) et de la troisième réunion de la CMDD à Sophia Antipolis (octobre 1997), le groupe de travail sur le thème "gestion des zones côtières" a proposé aux Parties contractantes un certain nombre de recommandations et de moyens visant à améliorer le cadre institutionnel de la GIZC, à assurer l'efficacité de la gestion du littoral, à rendre plus effective l'application de la législation, à lever les entraves à l'information, à sensibiliser davantage à l'environnement, à utiliser efficacement les mécanismes financiers pour la mise en oeuvre des activités de GIZC et à accroître la viabilité en Méditerranée. Les Parties contractantes n'ont appliqué qu'en partie ces recommandations.

Dans le cadre du groupe de travail de la CMDD sur la GIZC, le CAR/PAP a organisé à Chypre la réunion d'un groupe d'experts (mars 1998) qui a défini un cadre pour la finalisation de lignes directrices pour l'élaboration d'une législation nationale concernant la GIZC. Des questionnaires ont été mis au point pour collecter des renseignements sur ce type de législation dans les pays méditerranéens. Après dépouillement des réponses, des lignes directrices pour l'élaboration d'une législation nationale concernant la gestion des zones côtières dans les pays méditerranéens seront publiées.

Le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion urbaine" a tenu deux réunions (Split, juin 1998, avril 1999) pour définir le plan de travail et le calendrier de mise en oeuvre du programme du groupe, et il a formulé des recommandations pour adoption par la CMDD lors de sa cinquième réunion à Rome (juillet 1999).

Un rôle de premier plan a été confié au CAR/PAP dans l'appui au groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion urbaine".

La gestion des zones côtières a été retenue comme l'une des cinq priorités du SMAP/UE, ce qui devrait signifier que des moyens substantiels peuvent être obtenus dans ce domaine.

d. Téledétection

La gestion durable des zones côtières figure parmi les engagements majeurs du PAM qui est appelé à la promouvoir grâce aux interventions pluridisciplinaires de ses composantes, en application des décisions des Parties contractantes. Le Centre d'activités régionales/ Téledétection (CAR/TDE), conformément à son mandat, coopère en mettant en oeuvre une stratégie visant à promouvoir, appuyer et appliquer les techniques et méthodes de téledétection - ainsi qu'à les intégrer à d'autres sources d'information - pour la surveillance continue des conditions du milieu et de ses transformations en Méditerranée, afin d'étayer les processus de prise de décisions et les politiques dans les pays du bassin. Par conséquent, le Centre est, au sein du système du PAM, une référence pour les autres composantes et les divers pays

méditerranéens en ce qui concerne l'information sur les projets, activités, acteurs, réalisations et données en matière de télédétection, ainsi que pour son intervention propre dans le cadre des projets et des programmes du PAM. L'élaboration et la coordination des projets opérationnels reposant sur l'utilisation intégrée des techniques de télédétection ainsi que sur les activités de renforcement des capacités et d'aide technique aux pays méditerranéens sont des questions que le CAR/TDE traite en priorité conformément à son mandat.

En 1999, le CAR/TDE a entrepris la mise en place sur le réseau Internet de la base de données STEPINMED (Projets et programmes environnementaux basés sur les techniques spatiales en Méditerranée) qui contient des informations sur les projets et programmes appuyés par la télédétection qui ont été exécutés ou sont en cours dans la région méditerranéenne aux niveaux local/national, sous-régional et régional, ainsi que sur les organisations concernées. Cette base de données a pour objet de renforcer le rôle essentiel du Centre en Méditerranée pour l'échange de renseignements sur la télédétection, la démonstration de l'utilité et la vaste portée des applications de cette technique dans le domaine de l'environnement. Des publications et des rapports sur toutes les activités susmentionnées ont été publiés.

3. Lacunes

Les connaissances restent insuffisantes sur les approches prospectives qui permettraient aux décideurs d'anticiper les incidences néfastes du développement et de procéder à des choix judicieux dans le long terme, ou bien ces approches ne sont pas assez largement appliquées. Les approches prospectives offrent tout un éventail d'outils (analyse structurelle, scénarios, indicateurs de durabilité) qui sont trop rarement utilisés.

Les connaissances sur l'occupation des sols font encore défaut. Le programme LaCoast n'a été appliqué qu'au littoral de l'Union européenne, et le PAM ne dispose pas de tableaux comparatifs homogènes de toutes les régions littorales qui permettraient de visualiser l'évolution de l'occupation des sols.

Seuls quelques pays possèdent déjà des législations et des organismes pour l'aménagement et la protection du littoral qui soient à la hauteur des défis à relever et dotés des moyens matériels nécessaires. De plus, réflexion et action ne sont pas suffisamment liés aux niveaux régional, national et local, ce qui se traduit par une perte importante d'efficacité. Cette situation préoccupante plaide en faveur de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un projet régional.

a. GIZC

Cependant, en dépit des efforts importants déployés par le PAM, la GIZC n'est pas encore devenue l'approche de référence pour s'attaquer aux problèmes de développement durable dans la majorité des pays méditerranéens et la pleine intégration entre secteurs, acteurs principaux, niveaux et plans administratifs ne s'est pas encore accomplie.

Par ailleurs, dans la plupart des pays méditerranéens, la GIZC n'est pas encore incorporée dans la législation. Bien que les zones côtières comprennent à la fois un secteur marin et un secteur terrestre, il est fréquent que la législation ne s'applique qu'au secteur terrestre, au mépris d'une approche intégrée de la gestion des zones côtières. Les experts et institutions des pays méditerranéens ont encore besoin d'être soutenus dans la mise en oeuvre de la gestion intégrée des zones côtières, et c'est notamment le cas pour l'application des outils et techniques de GIZC et pour l'aide technique dans ce domaine.

b. PAC/PAM

Le PAM engage toujours ses interventions en vue d'atteindre des objectifs multiples, mais, pour toute une série de raisons, certains de ces objectifs restent hors de portée. L'ensemble de l'exercice est plus opérant par son rôle catalytique que par sa capacité à remplir strictement ses objectifs.

Des études de faisabilité n'ont pas été envisagées et les sources de financement ont rarement été assurées avant le lancement d'un programme. Même lorsque de bons résultats sont obtenus dans l'élaboration des propositions de suivi du PAC, ces propositions restent souvent lettre morte faute d'un financement durable.

Les équipes nationales chargées de l'exécution des PAC manquent parfois de la capacité de s'en acquitter avec efficacité. La mise en oeuvre des PAC se heurte souvent à de nombreuses difficultés et parfois aux carences des administrations nationales de l'environnement.

c. CMDD

Il n'a pas été consenti assez d'efforts pour impliquer dans les projets du PAM tous les acteurs concernés, notamment les ONG et le grand public. Les crédits alloués à la CMDD au titre de l'exercice biennal 1998-1999 n'étaient pas suffisants. Compte tenu de ce que la CMDD doit lancer de nouveaux thèmes tout en achevant les thèmes en cours, des crédits supplémentaires devraient être alloués à la Commission.

De plus, la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD par les Parties contractantes devraient être appuyée par l'Unité MED et les CAR concernés.

d. Téledétection

La gestion durable des zones côtières nécessite une assise plus solide d'information sur laquelle les décisions et les plans pourraient être plus efficacement arrêtés et, à cet effet, il conviendrait de rechercher une participation opérationnelle plus forte des composantes du PAM et des pays méditerranéens, en faisant appel à des techniques de pointe. Il s'impose absolument d'obtenir une coopération et une coordination plus étroites entre toutes les parties intervenant dans les PAC afin qu'elles puissent mener ensemble des études de faisabilité très complètes, parvenir à des résultats plus probants et assurer des suivis bénéfiques. Les planificateurs et les décideurs ont besoin d'être davantage encouragés et aidés grâce à la mise à disposition de données et d'informations tirées de l'application de techniques de pointe comme la téledétection, afin d'améliorer, dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité, leur processus de prise de décision et de définition des politiques.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressés aux Parties contractantes:**

Générales

1. Appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre concertées d'un programme régional de gestion durable des zones côtières, en regroupant les moyens dont disposent MEDA, le PAM et les pays.
2. Renforcer les rouages institutionnels qui contribuent à un meilleur aménagement du territoire; notamment la législation relative à la protection du littoral, les organes de planification et de protection.

3. Inviter les autorités concernées à accorder toute la considération voulue aux recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières.

GIZC

4. Réexaminer, dans chaque pays, la position qui est la sienne concernant l'incorporation de la GIZC dans sa législation nationale, en s'attachant à l'application juridique effective et à la mise en oeuvre des politiques de GIZC.
5. Appuyer et aider les institutions nationales et locales pour le recours aux méthodes, outils et techniques d'application de la GIZC élaborés par le PAM.

PAC/PAM

6. Inviter les autorités d'Algérie, du Liban, de Malte, du Maroc et de Slovénie à appuyer la préparation et l'exécution des PAC dans leurs pays respectifs. Les objectifs de ces PAC devraient être bien spécifiés dans les accords de PAC du PAM. En outre, les PAC devraient être axés sur quelques activités pleinement réalisables, avec une forte intégration sectorielle. Les équipes nationales chargées de l'exécution des PAC devraient consister en experts de grand renom ayant une expérience dans la gestion intégrée des zones côtières.
7. Inviter les autorités, une fois que les PAC/PAM sont achevés, à établir et mettre en oeuvre des programmes de suivi en coopération avec le PAM.

Téledétection

8. Inviter les autorités à davantage avoir recours aux informations tirées de la téledétection et à les intégrer à des informations provenant d'autres sources, dans les processus de planification et de prise de décision pour la gestion durable d'autres zones.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

Partenariat euro-méditerranéen

1. Inviter le Secrétariat (Unité MED avec les CAR concernés tels que PAP, PB, TDE) à établir et mettre en oeuvre au titre de l'instrument MEDA un programme régional sur la gestion durable des zones côtières, y compris la synthèse des informations nécessaires (évaluation des modifications de l'occupation des sols, analyses institutionnelles, etc.), la coordination d'opérations pilotes dans les régions, et l'intégration des activités aux niveaux national et local.

GIZC

2. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre son appui aux Parties contractantes dans la réalisation des plans et programmes de GIZC et fournir dans ce domaine un concours technique quand il est expressément sollicité par des Parties contractantes.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre, au niveau national et local, le renforcement des institutions et des capacités de Parties contractantes concernant la préparation et la mise en oeuvre de la GIZC, par le biais de cours de formation régionaux et nationaux, et à développer la composante "information" en étendant la publication et la diffusion (notamment par des moyens électroniques) de documents méthodologiques, résultats de programmes et autres réalisations.

4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre l'élaboration d'outils et techniques de GIZC, notamment l'EES, l'EIE et l'ECA touristique, les systèmes d'information côtiers, les instruments économiques et les systèmes d'aménagement des sites terrestres et marins.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à tester les lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants.

PAC/PAM

6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les autorités nationales et locales à mieux anticiper les évolutions en intégrant les approches prospectives et les systèmes d'information connexes, notamment dans le cadre des PAC.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à coordonner les diverses activités du PAM concernant les PAC, sous la responsabilité globale de l'Unité de coordination.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à élaborer des études de faisabilité de PAC, des programmes et accords de PAC, à poursuivre les PAC en cours et à amorcer ceux dont l'exécution a été déjà décidée.
9. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à proposer aux pays où un PAC est achevé d'introduire des instruments économiques ou d'adapter ceux qui existent déjà en vue de permettre le suivi des PAC, ainsi que d'aider les pays à établir des projets, éligibles à un financement bancaire, qui représentent un prolongement des PAC du PAM.
10. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à contribuer, dans le cadre d'une coopération étroite entre les composantes du PAM, à exécuter les PAC en cours ou prévus, et notamment des activités de renforcement des activités.

CMDD

11. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à appuyer le suivi des recommandations de la CMDD en matière de GIZC et l'adoption d'une législation nationale relative à ce type de gestion.
12. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à appuyer le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion urbaine" et aider à formuler des recommandations pour une croissance durable des villes méditerranéennes.
13. Inviter le secrétariat (CAR/PAP) à fournir un appui aux groupes de travail de la CMDD pour d'autres activités de la CMDD qui relèvent de la compétence du CAR/PAP.

Téledétection

14. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens dans le domaine de la surveillance des questions d'environnement au moyen des techniques de téledétection, à appuyer les activités d'autres composantes du PAM avec des informations et données tirées de la téledétection et qui seront intégrées à celles provenant d'autres sources.
15. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à poursuivre son rôle essentiel d'échange d'informations avec les pays méditerranéens sur les applications de la téledétection, par le biais de réunions, de contacts directs, d'inventaires, ainsi qu'en continuant à établir son site web.

16. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à s'évertuer à conférer une dimension méditerranéenne aux résultats obtenus dans le cadre de ses projets de manière à contribuer à l'amélioration des connaissances et interprétations en appui aux processus de prise de décisions.
17. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à aider les pays méditerranéens à organiser des activités de surveillance de l'état et de l'évolution des questions d'environnement prioritaires (comme la désertification, les modifications du littoral, l'expansion urbaine), en recherchant également des sources extérieures de financement.
18. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à faire tout son possible pour convoquer, sur une base régulière, des réunions des points focaux nationaux pour le CAR/TDE, en sollicitant à cette fin des fonds extérieurs.

5. Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
PAC du PAM Rôle de coordination; mise en oeuvre des activités de GIZC, ressources naturelles, renforcement des capacités, élaboration des programmes et plans; intégration des résultats et activités; et établissement de projets éligibles à un financement bancaire au titre de suivi des programmes PAC	CAR/PAP	45.000	85.000			130.000	
CMDD Appui au suivi des recommandations de la CMDD sur la GIZC (application des instruments, outils et techniques de GIZC)	CAR/PAP	9.000			15.000		
GIZC Mise au point de la méthodologie de GIZC; élaboration d'outils et techniques d'EES, ECA touristique, systèmes d'information côtiers, systèmes d'aménagement des sites terrestres et marins; renforcement des institutions et des capacités (ateliers et cours nationaux et régionaux)	CAR/PAP	20.000	20.000		20.000	50.000	
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP	CAR/PAP				30.000		
Contribution aux PAC en cours et prévus en ce qui concerne les applications de la télédétection (études préliminaires, renforcement des capacités, assistance)	CAR/TDE	10.000			10.000		
Réunions et ateliers pour présenter aux aménageurs et décideurs de pays méditerranéens des activités fondées sur la télédétection et l'appui que celles-ci peuvent apporter au processus du développement durable	CAR/TDE	5.000	10.000			10.000	20.000
Amélioration et entretien de la base de données STEPINMED sur Internet	CAR/TDE	5.000			5.000		
Assistance aux pays méditerranéens pour la formulation de propositions à soumettre pour financement extérieur	CAR/TDE		5.000			6.747	
Réunion des points focaux nationaux pour le CAR/TDE	CAR/TDE						30.000 a
Renforcement des approches prospectives et des systèmes d'information connexes	CAR/PB	10.000	20.000	10.000	10.000	20.000	10.000
Préparation et mise en oeuvre de programmes au titre de l'instrument MEDA (participation de la plupart des CAR)	MEDU						
TOTAL ACTIVITES		104.000	140.000	10.000	90.000	216.747	60.000

a. Fonds extérieurs qui seront fournis par l'administration locale sicilienne.

D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

Introduction

La question de l'intégration du développement et de l'environnement en Méditerranée est aussi vaste qu'elle est complexe et difficile à appréhender.

Compte tenu de l'ampleur du sujet, les travaux concernant les analyses et propositions dans le cadre du PAM et de la CMDD sont entrepris à deux niveaux complémentaires.

Le premier niveau, d'ordre général, comporte l'observation - et l'étude prospective - des grandes évolutions sociales, économiques et environnementales, dans le but notamment de fournir des informations sur les problèmes à surmonter et le type d'intervention à encourager. Cette approche systémique et prospective repose sur un certain nombre d'indicateurs et de travaux analytiques, conformément aux grands principes de développement durable définis à la conférence de Rio de 1992 (chapitre D.1).

Le deuxième niveau consiste à centrer l'attention et les propositions sur certaines questions prioritaires. Compte tenu de la situation qui prévaut aujourd'hui en Méditerranée et des travaux en cours au sein du PAM et de la CMDD, il est proposé, pour ce nouvel exercice biennal, de privilégier trois grands sujets: tourisme (chapitre D.2); développement urbain et environnement (chapitre D.3); développement rural, aires naturelles et ressources (chapitre D.4).

D.1 Observation et étude prospective de l'environnement et du développement, évaluation des progrès accomplis en vue d'un développement durable en Méditerranée

1. Enjeux

- a. Les premiers scénarios du Plan Bleu (publiés en 1989) ont mis en évidence la durabilité restreinte de tendances du développement qui occasionnent des dommages sans cesse plus importants à l'environnement et aggravent les injustices sociales, les déséquilibres du développement socio-économique entre le Nord et le Sud.
- b. La Méditerranée est donc confrontée au défi suivant: trouver comment passer d'un scénario tendanciel à un scénario alternatif qui soit en accord avec les principes du développement durable. Ce type de développement appelle en particulier l'instauration d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud et des politiques volontaristes afin de rendre compatibles la croissance économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale.

2. Réponses aux enjeux

- a. L'adoption du programme Action MED 21 en 1994, l'élargissement du mandat du Plan d'action pour la Méditerranée en 1995 et la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) en 1996 témoignent de la volonté régionale de définir les défis à relever et de promouvoir des réponses appropriées. Depuis lors, un travail important a été réalisé dans plusieurs domaines.
- b. Le lancement, à partir de 1995, du partenariat euro-méditerranéen, constitue aussi le premier exemple d'une tentative structurée au niveau régional d'instituer une coopération Nord-Sud entre les 15 pays de l'Union européenne et les 12 pays tiers méditerranéens. La principale décision économique est celle de créer, à l'horizon 2010, la zone euro-méditerranéenne de libre-échange, avec des politiques d'accompagnement au titre de l'instrument MEDA. Un programme à court et moyen terme pour l'environnement (SMAP) a été adopté. Enfin, la Commission européenne,

avec son programme LIFE-pays tiers a aidé le CAR/PB à mener de nombreuses activités sur le renforcement des capacités pour l'environnement (avec notamment l'appui aux observatoires méditerranéens pour l'environnement et le développement et l'élaboration d'indicateurs méditerranéens pour le développement durable).

- c. Plusieurs États Méditerranéens ont déployé des efforts considérables pour édifier leurs systèmes institutionnels en veillant à mieux protéger l'environnement, en réalisant un aménagement du territoire plus équilibré et en promouvant le concept et des politiques de développement durable.
- d. Le travail accompli par le CAR/PB sur les indicateurs au niveau régional, mais aussi dans plusieurs pays, représente une avancée significative. Il a montré qu'un ensemble commun limité d'indicateurs pouvaient être proposés et assumés par la Commission méditerranéenne du développement durable, et ces indicateurs sont actuellement testés dans plusieurs pays (Tunisie, France, Slovénie, Maroc). Ce travail, qui seconde le rôle des observatoires ou organismes équivalents, devrait aider à établir des rapports de synthèse sur l'évolution de la situation au plan régional et national, à évaluer les progrès (ou retards) sur la voie d'un développement durable. Le CAR/PB a reçu les observations des autres CAR sur cette question. Au niveau régional, et comme Centre support pour le thème prioritaire de la CMDD "indicateurs pour le développement durable", le CAR/PB a organisé, les 10 et 11 mai 1999, la réunion d'un groupe d'experts à Sophia Antipolis. Ce groupe est convenu d'une liste d'indicateurs pour le développement durable, et le CAR/PB a présenté un premier ensemble d'indicateurs calculables à la réunion de la CMDD à Rome.
- e. Le CAR/TDE a déjà analysé les indicateurs retenus et défini ceux d'entre eux qui pourraient faire l'objet d'une surveillance efficace par télédétection.

3. Lacunes

- a. Les indicateurs sont des éléments déterminants pour poursuivre l'intégration entre environnement et développement, et toutes les composantes du PAM doivent s'employer très activement à définir de bonnes modalités en vue d'acquérir sur eux des données très complètes au niveau national et régional.
- b. Le calcul des indicateurs retenus doit être fait conformément à une méthode aussi homogène que possible dans tous les pays. Dans nombre de ces pays, il n'existe pas encore d'observatoire ou d'organisme équivalent, et les données font souvent défaut.
- c. Bien que de nombreux indicateurs aient déjà été sélectionnés, on manque des informations requises sur la plupart d'entre eux en raison de la difficulté qu'il y a à trouver les données pertinentes, objectives, homogènes, comparables et actualisées, de même qu'à suivre leur évolution dans l'espace et le temps, au niveau national et régional.
- d. Le travail d'évaluation, qui doit être fait, pâtit encore d'un manque d'informations pertinentes et comparables. Cette remarque s'applique en particulier:
 - aux statistiques sur l'environnement, qui sont encore loin d'être satisfaisantes dans la plupart des pays;
 - aux cartes indiquant les tendances de l'occupation des sols pour tous les bassins versants et la frange littorale et dont on manque encore dans l'ensemble, si bien qu'on ne peut procéder aux comparaisons rétrospectives nécessaires (le programme LaCoast ne s'applique qu'au littoral méditerranéen de l'Union européenne);
 - à l'évaluation des coûts entraînés par une prise en compte insuffisante de l'environnement dans les politique d'aménagement et de développement.

- e. La télédétection, bien qu'insuffisamment utilisée, s'est avérée être un outil valable et rentable pour la surveillance de certains indicateurs d'une manière objective, homogène et actualisable. Pour remédier à cette insuffisance d'utilisation, il faut absolument promouvoir l'aide scientifique et technique aux pays méditerranéens.
- f. Ce travail d'analyse devrait aussi mené à bien ou approfondi dans de nombreux domaines, en particulier dans l'évaluation des politiques, y compris l'analyse de la relation entre libre-échange et environnement ainsi que les instruments économiques à promouvoir pour la protection de l'environnement et du développement durable.
- g. Dans l'ensemble, et en dépit des efforts consentis aux niveaux régional, national et local, les évolutions actuelles correspondent davantage à un scénario tendanciel qu'à un scénario alternatif de développement durable. Les "réponses" appliquées à ces différents niveaux devraient donc s'avérer fort inadéquates, ce qui soulève la question des réformes structurelles à mettre en oeuvre et des moyens grâce auxquels une coopération Nord-Sud et Sud-Sud valable peut s'instaurer.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

- 1. Inviter les Parties contractantes à approuver les recommandations de la CMDD sur les indicateurs pour le développement durable, tels qu'elles figurent dans le rapport de la cinquième réunion de la CMDD (Rome, 1er-3 juillet 1999) (document UNEP(OCA)/MED WG.156/5).
- 2. Inviter les Parties contractantes à accorder la priorité aux actions visant à acquérir les connaissances requises sur les indicateurs environnementaux au niveau national, en vue d'étendre ces connaissances au niveau régional, en recourant également à l'utilisation intégrée de la télédétection et autres techniques de pointe.
- 3. Inviter les Parties contractante à intégrer dans leur législation les nouveaux instruments économiques, ou à adapter les instruments économiques existants, afin de permettre le suivi des activités connexes du PAM.
- 4. Inviter les Parties contractantes à approfondir le travail d'évaluation des politiques qu'elles sont en train de mener, et de promouvoir les réformes structurelles et les outils institutionnels qui pourraient contribuer à assurer une action plus efficace en faveur du développement durable.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

- 1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre les recommandations de la CMDD concernant les indicateurs pour le développement durable.
- 2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à établir une évaluation comparative de la situation actuelle, en l'an 2000, dans le domaine de l'environnement et du développement, avec le scénario du Plan Bleu de 1985 pour la même année. Il conviendrait également de réaliser une évaluation économique permettant d'actualiser les scénarios pour 2025 et de compléter l'analyse démographique rétrospective et prospective effectuée en 1999.
- 3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à encourager et à aider les pays à mettre en place et/ou à renforcer les fonctions d'un observatoire des évolutions environnement/ développement grâce à l'octroi d'un appui méthodologique et technique, à la

coopération et à l'échange de données d'expérience, dans le but de favoriser la mise en place d'un réseau méditerranéen.

4. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les pays dans leur travail d'évaluation: calcul des indicateurs pour le développement durable retenus par la CMDD, mobilisation d'experts, octroi d'une aide aux observatoires nationaux, organisation d'ateliers régionaux, réalisation de profils de pays, et élaboration d'un rapport régional sur l'environnement et le développement.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à poursuivre le travail d'analyse sur le thème "libre-échange et environnement" dans le cadre de la CMDD.
6. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à amorcer l'évaluation de certains aspects sociaux du développement durable (pauvreté, santé) dans le cadre de la CMDD.
7. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à dresser un bilan des exercices d'évaluation des coûts entraînés par la prise en compte insuffisante de l'environnement et des instruments économiques qui pourraient être bénéfiques à l'environnement, et à engager un débat sur cette question au niveau régional.
8. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à développer les activités de communication et de formation de manière à renforcer l'action et la réflexion en vue d'un développement durable en Méditerranée.
9. Inviter le secrétariat (CAR/PB) à aider à développer les statistiques environnementales dans les pays, notamment par la mise en oeuvre du programme MEDSTAT-environnement.
10. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE) à s'assurer de la disponibilité actuelle d'informations sur les indicateurs qui peuvent être surveillés par télédétection et à coopérer avec les pays méditerranéens, en leur octroyant également une aide scientifique et technique, pour la surveillance des indicateurs par télédétection.
11. Inviter le Secrétariat (CAR/TDE), également en coopération avec d'autres composantes du PAM, à apporter son concours à la CMDD pour l'élaboration de programmes à mettre en oeuvre dans le cadre du PAM.
12. Inviter le Secrétariat (Unité MED) à coordonner l'établissement d'un "Bilan stratégique pour l'an 2000", ainsi qu'il est prescrit dans le mandat de la CMDD, et de rechercher les fonds nécessaires.

D.2 Tourisme et développement durable

1. Enjeux

- a. Les pays méditerranéens représentent dans leur ensemble la première destination touristique mondiale (qui draine 30% des touristes internationaux). Les touristes se concentrent en majorité dans les régions littorales où leur nombre ne cesse d'augmenter et pourrait bien finir, selon les scénarios du Plan Bleu, par se situer, à l'horizon 2010, entre 196 et 281 millions (touristes nationaux et internationaux confondus).
- b. Ce secteur revêt donc une grande importance économique pour la région, et des investissements publics et privés considérables sont mobilisés pour son développement, ce qui se traduit dans les zones concernées par des transformations de grande ampleur.

- c. Le développement des activités touristiques en Méditerranée est toujours axé sur une augmentation rapide des revenus, avec toutes les incidences qui en résultent pour l'environnement, alors qu'il devrait s'effectuer en fonction de la capacité d'accueil des zones de destination, ce qui est d'une extrême importance quand il s'agit d'un littoral vulnérable. D'une manière générale, les institutions nationales et locales ne sont pas en mesure d'évaluer la capacité d'accueil des zones touristiques, ou elles préfèrent opter pour un essor touristique rapide et anarchique.
- d. L'expérience montre qu'il est extrêmement difficile de maîtriser ces évolutions qui peuvent avoir des impacts considérables sur l'environnement. L'extension des infrastructures touristiques du littoral pose un problème de première grandeur. Les complexes hôteliers, immobiliers, de loisirs, les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires à vocation touristique et qui sont habituellement irréversibles, ont tendance à envahir les sites du littoral de grande valeur écologique et paysagère, et souvent ceux qui devraient être protégés en priorité.
- e. À l'inverse, le tourisme reste encore fort peu développé dans l'arrière-pays où il pourrait pourtant jouer un rôle utile et bénéfique pour les communautés rurales ainsi que pour la préservation du patrimoine naturel et culturel.
- f. Le défi, pour la Méditerranée, consiste donc à trouver les moyens de concilier au mieux tourisme et développement durable en tirant les leçons des aspects positifs et négatifs des expériences passées. La protection du patrimoine méditerranéen en dépend largement, tout comme le rôle futur de la Méditerranée dans le tourisme mondial et la capacité à promouvoir un développement durable dans la région. Il s'agit d'un défi majeur, mais qui est également essentiel au regard de la coopération Nord-Sud régionale.

2. Lacunes

- a. Dans l'ensemble, les réponses apportées jusqu'ici au problème sont tout à fait inadéquates et l'on se trouve toujours face à une situation où le développement ne tient guère compte de sa durabilité et où la concentration croissante des touristes sur le littoral échappe à tout contrôle, ce que l'on peut expliquer dans une large mesure par l'absence ou l'insuffisance de politiques bien précises visant à concilier tourisme et développement durable. À quelques exceptions près, les instruments législatifs, réglementaires et techniques (organismes d'aménagement et de protection du littoral, parcs naturels, etc.) voués à la préservation du littoral ou à la promotion d'un tourisme mieux intégré qui tire un parti optimal du patrimoine naturel et culturel sont encore trop inconsistants sur place ou ne disposent pas des moyens nécessaires.
- b. De plus, l'évaluation de la capacité d'accueil des aménagements n'est pas encore devenue un outil courant de développement du tourisme dans les pays méditerranéens.
- c. Une autre carence majeure est l'absence de toute politique structurée régionale qui permettrait aux pouvoirs publics, aux ONG et aux principaux professionnels du secteur de se mobiliser de manière cohérente autour des mêmes orientations afin de concilier tourisme et développement durable.
- d. On peut également déplorer l'absence de tout dispositif financier qui permettrait à l'industrie touristique de contribuer substantiellement à la protection et à la gestion avisée du patrimoine naturel qu'elle exploite.
- e. D'une manière générale, il est nécessaire d'avoir davantage d'échanges, d'informations et de formation sur le rapport tourisme-développement durable en Méditerranée.

3. Réponses aux enjeux

- a. En 1998 et 1999, le tourisme a été le thème de certains travaux approfondis menés dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable, ce qui a favorisé l'organisation d'un échange d'expériences très fructueux et permis de se forger une idée bien plus juste des défis, des réponses à y apporter présentement, des déficiences auxquelles remédier et des activités à promouvoir.
- b. Par suite d'une prise de conscience accrue des problèmes d'environnement, notamment parmi les touristes provenant de l'Europe du Nord, plusieurs professionnels du tourisme s'efforcent d'améliorer la gestion environnementale du secteur. Ces efforts pourraient être payants pour la gestion des flux (déchets, énergie, consommation et recyclage de l'eau, etc.).
- c. Toutefois, il convient de s'attaquer sur un plan complètement différent au grand problème de la concentration sur le littoral et de la maîtrise du développement. Une volonté déclarée des pouvoirs publics est essentielle. Plusieurs États ont pris des mesures dans ce sens (en signant des accords sur le tourisme et l'environnement, en réalisant des opérations pilotes, en exigeant des études d'impact, etc.). Les collectivités locales interviennent également à cette fin. C'est par exemple le cas aux îles Baléares où la population a pris conscience des risques et de la nécessité d'une réglementation plus stricte s'accompagnant de mesures résolues de protection et de réhabilitation (mise en oeuvre d'Action 21 locales, législation sur l'aménagement et la protection des sols).
- d. En tant que Centre support et avec le concours du PAP, le Plan Bleu a organisé deux réunions d'experts (Monaco, décembre 1997; Sophia Antipolis, avril 1998) en vue de préparer un atelier qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en septembre 1998. Financé par la Turquie, cet atelier a rassemblé plus de soixante participants. Il a permis de dresser un premier bilan de la situation du tourisme en Méditerranée. Se fondant sur l'échange d'expériences (études de cas), il a également abouti à la formulation de projets de recommandations et de propositions d'action dont a été ensuite saisie la quatrième réunion de la CMDD (Monaco, 20-22 octobre 1998).

Le Plan Bleu a rédigé le rapport de l'atelier (avril 1999) qui a été publié dans la Série des rapports techniques du PAM.

En mai 1999, le CAR/PAP et le CAR/PB ont organisé une réunion d'experts à Split en vue de regrouper et préciser les recommandations finales du groupe de travail sur le thème "tourisme et développement durable" avant de les soumettre à la cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999).

- e. L'essentiel des efforts du CAR/PAP visant à améliorer les capacités des institutions nationales et locales compétentes en matière de développement durable du tourisme a consisté à élaborer et à diffuser les Lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil touristique dans les zones côtières de Méditerranée. Par ailleurs, les autorités maltaises ont invité le CAR/PAP à coopérer avec le Ministère du tourisme et l'Office national du tourisme afin de préparer une évaluation de la capacité d'accueil touristique à Malte. Cette évaluation servira à définir la stratégie nationale de développement touristique.
- f. Le CAR/PAP a organisé un cours de formation national sur l'ECA touristique en Libye (mars 1999) destiné à renforcer les capacités des institutions nationales et locales du pays à planifier le développement durable du tourisme dans la zone littorale.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Inviter les Parties contractantes à approuver les recommandations de la CMDD sur le thème "tourisme et développement durable" (ces recommandations sont en cours de finalisation, conformément à la demande de la cinquième réunion de la CMDD, et elles seront adressées directement à la prochaine réunion des Parties contractantes).
2. Inviter les Parties contractantes à encourager leurs autorités nationales et locales, leurs organisations à but lucratif et non lucratif à appliquer, s'il y a lieu, l'évaluation de la capacité d'accueil touristique comme outil courant pour le développement durable du tourisme.

b) **Recommandations adressées au Secrétariat**

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes dans leurs efforts pour mettre en oeuvre les recommandations qui leur sont adressées.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à élaborer le "Livre blanc" sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée de concert avec des experts du pays et des partenaires concernés.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil comme outil pour le développement durable du tourisme, grâce au renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales dans certaines zones touristiques, et à continuer à octroyer son aide technique.

D.3 Développement urbain et gestion durable des villes

1. Enjeux

- a. Il existe 253 millions de citadins dans les pays méditerranéens, et la population urbaine y représente aujourd'hui 62% de la population totale, contre 44% en 1950.
- b. Comme le montre l'analyse que le CAR/PB a entreprise au niveau régional au moyen de la base de données Geopolis, la croissance urbaine est spectaculaire: le nombre de villes a doublé en 45 ans et l'accroissement de la population urbaine dans les pays des rives Sud et Est se poursuit désormais à un taux annuel se situant entre 3 et 9%. Il existe à l'heure actuelle 3 962 villes de plus de 10 000 habitants, dont 1 435 dans des régions côtières (49 ayant plus de 300 000 habitants). De tels taux de croissance engendrent des problèmes, dont la gravité est encore plus aiguë dans les pays des rives Sud et Est où un grand nombre de logements sont bâtis sans planification et où les villes ne disposent habituellement que de services primaires limités.
- c. D'un point de vue environnemental, le premier défi consiste à pouvoir maîtriser cette expansion urbaine afin d'éviter une trop grande disparition de terres agricoles et de sites naturels précieux, ou que les constructions ne gagnent des zones à risque.
- d. Le deuxième défi consiste en la gestion durable de ces villes, notamment en ce qui concerne les déchets, les transports et l'eau.
- e. La création de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange pourrait avoir des répercussions majeures sur les milieux urbains des pays des rives Sud et Est en raison de la dimension spatiale d'une transformation des modes de consommation et

de distribution. L'ampleur de ces transformations éventuelles et l'aptitude à les maîtriser représentent donc un troisième défi.

2. Réponses aux enjeux

- a. Les pays ont adopté des législations et réglementations sur l'aménagement urbain, et certains en ont aussi sur la protection des terres agricoles ou la prévention des risques majeurs. La caractère effectif de l'application de ces dispositions demande encore à être renforcé.
- b. Il serait intéressant de faire mieux connaître certaines expériences de gestion locale respectueuse de l'environnement. Des villes comme Tunis, Montpellier et Le Caire, par exemple, ont des systèmes de transport en commun dont les modalités leur sont propres (trams à Tunis et Montpellier, métro au Caire), facilitent la circulation et limitent la pollution atmosphérique. Les réseaux méditerranéens de villes ont également lancé des activités utiles (éco-audits, opérations pilotes dans le domaine de l'énergie, etc.). De leur côté, les PAC offrent toute une série d'exemples, dont certains mériteraient d'être plus largement divulgués. Ainsi, l'approche prospective adoptée à Sfax illustre l'intérêt du travail sur scénarios et la nécessité d'anticiper les évolutions en ayant recours à des politiques volontaristes appropriées.
- c. Les travaux que le CAR/PB a réalisés pour le METAP sur les indicateurs de performance environnementale se sont également avérés utiles en permettant de mieux identifier les principaux problèmes et indicateurs sur les déchets, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. De plus, le recours usuel par le CAR/PB à la base Geopolis a permis de procéder à une évaluation rétrospective du taux de croissance urbaine au moyen d'une approche comparable pour l'ensemble de la Méditerranée.
- d. Enfin, des travaux ont commencé, dans le cadre de la CMDD, pour mieux évaluer les situations et les défis à relever, et établir des propositions valables au niveau régional. La CMDD se penche également sur la question du libre-échange et de ses rapports avec l'évolution des modes de consommation.
- e. Le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion urbaine" a tenu une réunion (Split, avril 1999) qui a arrêté un plan de travail et un calendrier d'activités que la CMDD a adoptés à sa réunion de Rome (juillet 1999).

3. Lacunes

- a. Les connaissances sont insuffisantes, au niveau méditerranéen, sur cette question qui est importante et appelle une analyse poussée. En dehors des informations factuelles proprement dites, c'est l'échange d'expériences qu'il convient d'accroître au profit des différents États et des différentes villes. À plus longue échéance, cela se ramène, dans une large mesure, à la question du type de stratégie à promouvoir en vue de maîtriser réellement le développement, qu'il soit régional ou local.

4. Recommandations

a) Recommandations adressées aux Parties contractantes

1. Inviter les Parties contractantes à contribuer aux dispositions prises dans le cadre de la CMDD afin de réaliser une analyse pertinente et valable ainsi que le programme de travail proposé.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP, CAR/PB et CAR/TDE) à poursuivre et approfondir le travail amorcé sur l'analyse des problèmes liés à l'urbanisation et au développement durable des villes méditerranéennes, notamment dans le cadre de la CMDD.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à mener une analyse rétrospective des évolutions et à encourager l'approche prospective par le biais d'activités appropriées de communication et de formation ainsi que d'opérations pilotes.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à explorer davantage la question de la gestion des déchets de concert avec des partenaires méditerranéens (États, villes, CEDARE, METAP, ONG, etc.), et à préciser les stratégies et les actions qu'il conviendrait d'encourager dans ce domaine.

D.4 Développement rural, zones et ressources naturelles

1. Enjeux

- a. L'eau et le sol sont deux ressources particulièrement précieuses en Méditerranée, tant en raison de leur rareté que de leur rôle essentiel dans la société, dans le bon fonctionnement des écosystèmes et pour le développement agricole. Ces deux ressources sont aujourd'hui fort menacées ou dégradées par l'urbanisation, l'accroissement de la pression démographique et notamment par l'essor de certaines pratiques agricoles qui favorisent la pollution de l'eau, la surconsommation d'eau et la dégradation des sols (érosion éolienne et hydrique, désertification, salinisation et pollution).
- b. La planification des ressources en eau urbaines du littoral devrait permettre une utilisation durable de ces ressources particulièrement vulnérables en Méditerranée. Il existe dans la majorité des pays méditerranéens une bonne base de données sur les ressources en eau tout comme les compétences requises pour une gestion avisée des dites ressources. Cependant, la gestion des ressources en eau est souvent dispersée à divers niveaux décisionnels: régional, sous-régional, national et/ou local. Le problème capital de la gestion des ressources en eau en Méditerranée est liée à la rareté et à la demande élevée qui les caractérisent.
- c. La protection des forêts et de la biodiversité (autre grand défi, le bassin méditerranéen étant la deuxième "zone critique" de la planète après les forêts tropicales) dépend aussi directement d'une bonne gestion des zones rurales, et par conséquent du statut des sociétés rurales.
- d. Ce statut est souvent critique en Méditerranée en raison de la faiblesse ou de la rupture des liens traditionnels, comme en témoigne l'ampleur de l'exode rural (et, partant, l'aggravation des problèmes urbains en amont) ainsi que l'étendue des dommages présentement causés à l'environnement.
- e. La Méditerranée est ainsi confrontée à la question de savoir comment réaliser un type de développement agricole et rural qui contribuera efficacement au développement social, économique et culturel des sociétés concernées et leur permettra de gérer le patrimoine d'environnement et de ressources naturelles dont elles dépendent.
- f. La création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange pourrait avoir d'importantes répercussions sur les sociétés rurales et l'économie, si elle doit être étendue aux produits agricoles. Cette question appelle un examen sérieux et il

conviendrait de privilégier le type de développement qui pourrait aider à résoudre les problèmes actuels plutôt qu'à les aggraver.

2. Réponses aux enjeux

- a. Le Plan Bleu et la CMDD ont recueilli et analysé une quantité considérable de données dans le domaine de l'eau, ce qui a permis d'évaluer les défis à relever et de formuler des propositions utiles au niveau régional, notamment en démontrant la nécessité d'une meilleure gestion de la demande (notamment en luttant contre le gaspillage). Ces propositions ont débouché sur les recommandations que les Parties contractantes ont adoptées à Tunis en 1997.
- b. Le Partenariat mondial pour l'eau, le Conseil mondial de l'eau et MEDTAC ont chargé le Plan Bleu de préparer la partie méditerranéenne d'un Panorama mondial de l'eau.
- c. Suite aux recommandations formulées par la CMDD à l'atelier de Fréjus et à la réunion de Monaco, le Plan Bleu a réuni un financement pour entreprendre deux études au niveau national, en Tunisie et au Liban; ces études sont en cours.
- d. L'élaboration et la diffusion d'un document intitulé "Approche intégrée au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau" (en anglais, croate et français) ont facilité la prise de décisions par les institutions nationales et locales méditerranéennes en matière de gestion des ressources en eau.
- e. Dans le souci du renforcement des capacités des institutions nationales et locales méditerranéennes, le CAR/PAP a organisé en Tunisie, en mars 1998, le "Stage de formation à l'application des Directives concernant l'approche intégrée au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau".
- f. Des experts du CAR/PAP sont en train d'élaborer des Lignes directrices pour la gestion de la demande de ressources en eau urbaines. La réunion d'experts sur les réseaux d'eau urbains chargée d'examiner l'avant-projet des Lignes directrices se tiendra en mai 1999 à Split.
- g. De concert avec la FAO, le CAR/PAP a publié et diffusé des Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée (en anglais, croate et français), qui offrent aux Parties contractantes une méthodologie globale de cartographie et d'évaluation des processus d'érosion.
- h. Un stage de formation à la cartographie de l'érosion en vue d'une meilleure occupation des sols à Malte (mai 1999) a été organisé dans le but d'appliquer au niveau national la méthodologie de cartographie de l'érosion du CAR/PAP.
- i. Sous la conduite du CAR/PAP, sept rapports nationaux et un rapport de synthèse ont été établis sur la gestion et la maîtrise de l'érosion/désertification, afin d'actualiser les informations pertinentes et de fournir une base à l'échange des meilleures pratiques disponibles.
- j. Le CAR/PAP et la FAO élaborent actuellement des Lignes directrices pour la gestion et la maîtrise de l'érosion/désertification qui exposeront l'ensemble du processus de gestion et de lutte, depuis la cartographie jusqu'aux mesures d'application.
- k. Le programme SMAP sur l'environnement lancé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen a également retenu l'eau et la désertification comme domaines d'action prioritaires, et d'autres bailleurs de fonds importants tout comme les États ont été largement mobilisés sur ces questions.

- i. Un réseau méditerranéen pour l'échange de savoir-faire dans le domaine de l'eau (SEMIDE) a été mis en place par la Commission européenne, l'Espagne, la France et l'Italie, et il a son siège à Sophia Antipolis.

3. Lacunes

- a. En dépit de l'adoption de recommandations sur la priorité à accorder aux politiques de gestion de la demande en eau, il semblerait que les politiques fondées sur les approvisionnement dominant toujours. Les moyens et l'énergie sont toujours affectés, dans une proportion considérable, à de grandes activités hydrauliques (pompage et transport de l'eau à partir des couches fossiles, détournement de l'eau à partir de grands bassins, construction de barrages géants), bien que certaines de ces ressources soient non durables ou limitées. Il faut donc que se généralise une prise de conscience de la nécessité de grandes politiques de gestion de la demande.
- b. Il n'existe pas de système d'appui à la décision qui faciliterait la prise de mesures dans des situations complexes de pénurie et de demande élevée des ressources en eau en Méditerranée.
- c. Les questions du sol méritent autant d'attention que celles de l'eau. Cependant, il n'a guère été réalisé de travaux au niveau régional concernant l'analyse des problèmes à surmonter et des stratégies à promouvoir. Les informations sur l'évolution de l'occupation des sols sont également insuffisantes et ne permettent pas de procéder, pour le bassin, à des comparaisons valables au plan chronologique.
- d. La corrélation et l'harmonisation des méthodes et techniques appliquées pour la gestion et la maîtrise de l'érosion du sol sont manifestement insuffisantes. Le réseau régional de lutte contre l'érosion n'est pas très développé, des références actualisées sur cette question ne sont pas échangées, et, dans certains pays méditerranéens, les experts nationaux appelleraient une formation.

En outre, les études envisagées au titre de la Convention sur la désertification ne sont pas encore menées à bonne fin.

- e. Peu de connaissances sont disponibles sur l'état de la biodiversité terrestre et sur le processus d'appauvrissement en cours dans les pays des rives Sud et Est, et les politiques en matière de forêts et d'aires protégées sont souvent mal conçues pour relever des défis qui impliqueraient que l'on concilie efficacement protection et développement en octroyant à ces zones un rôle économique dans l'intérêt des populations locales concernées. C'est là une autre question qui mériterait d'être mieux explorée.

4. Recommandations

a) **Recommandations adressées aux Parties contractantes**

1. Inviter les Parties contractantes à assurer un suivi efficace des recommandations sur la gestion de la demande en eau. Les Parties contractantes doivent donc adopter le principe de l'instauration d'un programme régional (dans le cadre du SMAP) ainsi que de programmes nationaux qui répondent à cet objectif et soient assez ambitieux pour concrétiser cette priorité.
2. Inviter les Parties contractantes à intégrer leur processus national et local de prise de décision en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau du littoral.

3. Inviter les Parties contractantes à contribuer aux travaux régionaux sur la collecte et l'analyse de données concernant le sol, la biodiversité, le développement agricole et rural.
4. Inviter les Parties contractantes à poursuivre et intensifier les activités liées à la gestion de la lutte contre l'érosion/désertification comme élément essentiel du développement durable dans la région.
5. Inviter les Parties contractantes à soutenir la coopération jusqu'ici fructueuse entre la FAO et le CAR/PAP dans ce domaine.

b) Recommandations adressées au Secrétariat

1. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre les recommandations qu'elles ont adoptées en ce qui concerne la gestion de la demande en eau.
2. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à développer des activités de formation et de communication destinées à mieux diffuser, au niveau du bassin méditerranéen, les résultats des travaux de la CMDD sur l'eau.
3. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à mettre en oeuvre l'activité "Système d'appui à la décision pour la gestion des ressources en eau du littoral" qui permettra le transfert de connaissances pour l'utilisation d'outils et techniques modernes et efficaces de gestion des ressources en eau du littoral, et à veiller à ce que la prise de décision intervienne avant tout au niveau approprié.
4. Inviter le Secrétariat (CAR/PAP) à poursuivre l'activité liée à la lutte contre l'érosion/désertification et à l'application des technique de prévention et de gestion.
5. Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à amorcer des travaux sur la collecte et l'analyse des informations touchant les questions des sols, du développement rural et de l'agriculture, et les rapports libre-échange/ développement rural, en coopération avec les partenaires concernés.

D.5 Budget

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Analyse des informations, structures et compétences techniques disponibles au niveau national pour appuyer la surveillance d'indicateurs au moyen des techniques de télédétection	CAR/TDE	10.000					
Aide technique aux pays méditerranéens pour la surveillance d'indicateurs au moyen des techniques de télédétection	CAR/TDE				10.000		30.000
Mise en place d'une base de données/informations concernant les indicateurs retenus et leur disponibilité aux niveaux régional et national	CAR/TDE			25.000			25.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Observation et étude prospective de l'environnement et du développement Évaluation au niveau régional des progrès accomplis en matière de développement durable en Méditerranée	CAR/PB		20.000			40.000	
Assistance aux pays dans l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable et appui au suivi des recommandations de la CMDD sur les indicateurs: - calcul des indicateurs; - assistance aux observatoires nationaux (ou organismes équivalents); -analyses nationales	CAR/PB	15.000	30.000	45.000	15.000	30.000	45.000
Analyse des rapports libre-échange/environnement (organisation d'un atelier)	CAR/PB	20.000		20.000			
Évaluation des coûts sociaux (en termes de pauvreté et de santé) résultant de la dégradation de l'environnement et des outils économiques utilisés pour mesurer ce phénomène	CAR/PB	10.000			10.000		
Activités de communication et de formation	CAR/PB			50.000			50.000
Programme MEDSTAT-environnement	CAR/PB			400.000			400.000
Tourisme et développement durable/CMDD - Assistance dans la mise en oeuvre du plan d'action et rédaction du Livre blanc	CAR/PB	20.000		20.000	15.000		20.000
- Appui au suivi des recommandations de la CMDD sur le tourisme dans le domaine de l'évaluation environnementale pour la planification du tourisme, pour les techniques d'évaluation de la capacité d'accueil touristique et pour l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques	CAR/PAP	25.000			20.000		10.000
Gestion urbaine et développement durable/CMDD Appui au groupe de travail: - outils de gestion urbaine - gestion durable des villes	CAR/PAP CAR/PB	25.000 10.000			20.000 10.000		10.000
Maîtrise de l'urbanisation et gestion durable des villes Étude rétrospective et prospective des problèmes d'urbanisation en Méditerranée et prévention des risques naturels	CAR/PB		20.000	20.000	10.000		
Atelier sur la gestion des déchets urbains afin de préparer une étude faisabilité et un programme de travail pour de groupe CMDD "Modes de consommation et gestion urbaine"	CAR/PB	20.000		20.000			
Érosion du sol Activités de lutte contre l'érosion/désertification (assistance aux pays pour l'établissement de plans pour les zones côtières, formation et renforcement des capacités des institutions nationales)	CAR/PAP		25.000	30.000		25.000	30.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
<u>Ressources en eau</u> Atelier régional pour évaluer la situation du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral dans la région; élaboration de lignes directrices pour l'application du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral; et cours de formation à l'application du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral	CAR/PAP	30.000			30.000		
<u>Développement rural, zones et ressources naturelles</u> - activités de communication et de formation sur la demande en eau	CAR/PB	10.000		20.000			
- collecte et analyse des informations sur la question foncière avec des experts des pays	CAR/PB	10.000			10.000		
- collecte et analyse des informations, proposition dans le domaine du développement rural et agricole/milieus et ressources naturels	CAR/PB	10.000		10.000		30.000	
Réunion des points focaux pour le Plan Bleu	CAR/PB				30.000		
TOTAL ACTIVITES		215.000	95.000	660.000	180.000	125.000	620.000

III. BUDGET DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	2000	2001
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT		
1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce		
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	1.014.800	1.030.300
- Personnel MEDPOL	428.000	435.000
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000
2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MEDPOL	269.500	273.000
3. CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	573.000	585.000
4. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)	482.000	492.500
5. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES (CAR/PAP)	364.000	376.000
6. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)	291.000	295.500
7. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	-	-
8. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	-	-
	TOTAL	3.822.300 3.887.900
	PARTIEL	
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME*	444.899	453.427
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4.267.199	4.341.327

* Les coûts d'appui au programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

		Budget proposé (en \$ E.U.)	
		2000	2001
II. ACTIVITES			
A. ACTIVITES A FINANCER SUR LE FONDS D'AFFECTIONS (à l'exclusion de la contribution volontaire de l'U.E.)			
1. COORDINATION DU PROGRAMME		430.000	415.000
2. PREVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION		789.000	760.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE		113.000	123.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES		104.000	90.000
5. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT		215.000	180.000
	TOTAL PARTIEL	1.651.000	1.568.000
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME		214.630	203.840
TOTAL ACTIVITES FINANCEES SUR LE FONDS D'AFFECTION SPECIALE		1.865.630	1.771.840

		Budget proposé (en \$ E.U.)	
		2000	2001
B. ACTIVITES A FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'U.E.			
1. COORDINATION DU PROGRAMME		80.681	39.000
2. PREVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION		71.000	31.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE		160.000	130.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES		140.000	216.747
5. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT		95.000	125.000
	TOTAL PARTIEL	546.681	541.747
TOTAL ACTIVITES A FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'U.E.		546.681	541.747

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITES, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE COORDINATION ET DES CENTRES:

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	2000	2001
UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce		
TOTAL ACTIVITES	510.681	454.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1.414.800	1.430.300
TOTAL	1.925.481	1.884.300
MEDPOL		
TOTAL ACTIVITES	655.000	625.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	697.500	708.600
TOTAL	1.352.500	1.333.600
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTEVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)		
TOTAL ACTIVITES	160.000	161.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	573.000	585.000
TOTAL	733.000	746.000
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)		
TOTAL ACTIVITES	225.000	230.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	482.000	492.500
TOTAL	707.000	722.500
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)		
TOTAL ACTIVITES	324.000	340.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	364.000	376.000
TOTAL	688.000	716.000
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)		
TOTAL ACTIVITES	273.000	253.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	291.000	295.500
TOTAL	564.000	548.500
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)		
TOTAL ACTIVITES	50.000	46.747
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
TOTAL	50.000	46.747
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)		
TOTAL ACTIVITES	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0
TOTAL	0	0
COUTS D'APPUI AU PROGRAMME	659.529	657.267
TOTAL GENERAL	6.679.510	6.654.914

SOURCES DE FINANCEMENT

A. Recettes	2000	2001	Exercice 2000-01
Contributions au Fonds d'affectation	4.934.585	5.131.968	10.066.553
Contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000	800.000
Contribution de contrepartie du PNUE	50.000	50.000	100.000
Total contributions	5.384.585	5.581.968	10.966.553
Total contributions non versées pour 1998/99 et les années antérieures	748.244	531.199	1.279.443
Ajustement du fonds de roulement	0	0	0
Total recettes prévues	6.132.829	6.113.167	12.245.996
B. Engagements			
Engagements	5.473.300	5.455.900	10.929.200
Coûts d'appui au programme	659.529	657.267	1.316.796
Total engagements	6.132.829	6.113.167	12.245.996

A. Recettes	2000	2001	Exercice 2000-01
Contribution volontaire de l'E.U.	546.681	541.747	1.088.428
B. Engagements			
Activités financées sur la contribution volontaire de l'E.U.	546.681	541.747	1.088.428
Total engagements	546.681	541.747	1.088.428

CONTRIBUTIONS POUR 2000-2001 (EN DOLLARS E.U.):

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 1999 (en \$ E.U.)	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 2000* (en \$ E.U.)	Contributions ordinaires au Fonds d'aff. pour 2001** (en \$ E.U.)
Albanie	0,07	3.321	3.454	3.592
Algérie	1,05	49.821	51.814	53.886
Bosnie-Herzégovine	0,3	14.235	14.804	15.397
Croatie	0,97	46.024	47.865	49.780
Chypre	0,14	6.643	6.909	7.185
Egypte	0,49	23.250	24.180	25.147
Espagne	14,99	711.244	739.694	769.282
France	37,97	1.801.597	1.873.661	1.948.607
Grèce	2,81	133.328	138.661	144.208
Israël	1,47	69.748	72.538	75.439
Italie	31,37	1.488.441	1.547.979	1.609.898
Liban	0,07	3.321	3.454	3.592
Libye	1,97	93.473	97.212	101.100
Malte	0,07	3.321	3.454	3.592
Maroc	0,28	13.286	13.817	14.370
Monaco	0,07	3.321	3.454	3.592
Slovénie	0,67	31.790	33.062	34.384
Syrie	0,28	13.286	13.817	14.370
Tunisie	0,21	9.964	10.363	10.777
Turquie	2,25	106.758	111.028	115.469
U.E.	2,5	118.621	123.366	128.300
Total partiel	100	4.744.793	4.934.585	5.131.968
Pays hôte (Grèce)		400.000	400.000	400.000
Fonds pour l'environnement PNUE		50.000	50.000	50.000
TOTAL		5.194.793	5.384.585	5.581.968

* Les contributions 2000 représentent un accroissement de 4% par rapport aux contributions 1999 ordinaires au Fonds d'affectation spécial.

** Les contributions 2001 représentent un accroissement de 4% par rapport aux contributions 2000 ordinaires au Fonds d'affectation spécial.

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des Organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les centres et organisations respectifs.

Pays		2000 (.000 \$ E.U.)	2001 (.000 \$ E.U.)
Croatie	CAR/PAP	150	150
France	CAR/BP	440	440
Italie	CAR/TDE	300	300
Malte	REMPEC	80	80
Espagne	CAR/PP	119	119
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	100	100
OMM	MED POL	50	50
AIEA	MED POL	300	300
COI/UNESCO	MED POL	80	80

Tous les chiffres sont identiques à ceux de l'exercice biennal précédent, sauf pour Malte.

I. COORDINATION

I.A COMPOSANTE JURIDIQUE

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF*	UE**	EXT***	MTF	EU	EXT
Aide juridique au Secrétariat	MEDU	15.000			15.000		
Aide aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles et des mesures de protection adoptées	MEDU	15.000			15.000		
Programme de formation au droit de l'environnement	MEDU	15.000		20.000	15.000		20.000
TOTAL ACTIVITES		45.000		20.000	45.000		20.000

- * MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ** UE = Union européenne
- *** EXT = Fonds extérieurs

I.B INFORMATION ET PARTICIPATION

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Publication et diffusion des rapports techniques du PAM	MEDU	15.000			10.000		
Services de bibliothèque (sensibilisation à l'environnement et aide pédagogique)	MEDU	5.000					
Élaboration, traduction, impression et diffusion du bulletin d'information <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	40.000			40.000		
Appui aux campagnes de sensibilisation du public au niveau national	MEDU	20.000		20.000	20.000		20.000
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion de brochures et rapports - y compris par le biais d'Internet	MEDU	50.000		20.000	30.000		20.000
Réalisation d'un dossier d'information à l'intention du public et de la presse	MEDU	20.000		10.000	10.000		10.000
Formation à la stratégie, aux outils et à la mise en place de réseaux d'information	MEDU	20.000		20.000			20.000
Appui au suivi des recommandations de la CMDD en matière d'information et de participation	MEDU		10.000	10.000		10.000	10.000
TOTAL ACTIVITES		170.000	10.000	80.000	110.000	10.000	80.000

I.C COORDINATION ET COOPERATION AVEC LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Formation de fonctionnaires nationaux à l'Unité MED	MEDU	10.000			10.000		
TOTAL ACTIVITES		10.000			10.000		

I.D COORDINATION ET COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Appui à des organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	30.000	9.000	50.000	25.000	9.000	50.000
TOTAL ACTIVITES		30.000	9.000	50.000	25.000	9.000	50.000

I.E PRINCIPALES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DU PAM ET ACTIVITES
CONNEXES

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et approuver le budget-programme 2002-3	MEDU						200.000 a
Réunion des points focaux nationaux du PAM pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action et préparer le budget-programme 2002-3	MEDU				100.000		
Sixième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU	30.000 b		50.000			
Septième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU				20.000 c		60.000
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (une par an)	MEDU	20.000			10.000		10.000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les problèmes rencontrés depuis la réunion des Parties contractantes, et de se prononcer sur les ajustements du programme et du budget	MEDU	35.000			35.000		
Réunions des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	10.000			10.000		
Deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU				20.000		60.000
Conférences de présentation des projets PAC (lancement, mi-parcours, achèvement), participation des CAR	MEDU	30.000			20.000		
Suivi des recommandations de la CMDD (rapports, études de faisabilité et assistance)	MEDU	20.000	11.681	30.000	10.000	20.000	30.000
Appui à l'élaboration du "Bilan stratégique pour l'an 2000", participation des CAR	MEDU	20.000	30.000	30.000			
Atelier conjoint avec la CDD/ONU sur les stratégies nationales de développement durable	MEDU	10.000	20.000	30.000			
TOTAL ACTIVITES		175.000	61.681	140.000	225.000	20.000	360.000

a: Sera accueillie par le gouvernement.....

b: Sera accueillie par le gouvernement.....

c: Sera accueillie par le gouvernement.....

II. COMPOSANTS

II.A PREVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION (couvre le MED POL, le REMPEC, le CAR/PP et le CAR/PAP)

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Assistance directe du REMPEC - ou indirecte par le biais de consultants - aux États pour développer leurs capacités dans les domaines de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	10.000			8.000		
Assistance comme ci-dessus aux États dans la mise en place d'un système d'intervention en cas de situation critique portuaire	REMPEC	7.000			9.000		
Assistance comme ci-dessus aux États dans l'élaboration et la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux	REMPEC	4.000			5.000		
Mise en place du Système d'informations régional (SIR), d'une bibliothèque, d'un site web, et diffusion de l'information	REMPEC	8.000			9.000		
Mise en place de la base de données TROCS et du système d'information méditerranéen intégré d'appui à la décision	REMPEC		11.000			11.000	
Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	4.000			4.000		
Assistance aux pays dans l'organisation de cours de formation nationaux	REMPEC	10.000			10.000		
Assistance aux pays dans les activités des PAC	REMPEC	11.000			20.000		
Cours de formation spécialisée régional (25 participants), 3 par exercice biennal	REMPEC	40.000		20.000	70.000		50.000
Réunion des correspondants du REMPEC	REMPEC	40.000					
Projet de deux ans sur les installations de réception portuaires pour la collecte des détritiques, eaux de cale et eaux huileuses générés par les navires	REMPEC			400.000 a			240.000 a
Projet de trois ans "Évaluation des risques pour les ports de Mersin et Iskenderun, Turquie", avec renforcement des capacités de préparation et d'intervention de l'État en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC			206.000 b			206.000 b
Projet de trois ans pour la mise en place d'un système de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle en République arabe syrienne	REMPEC			146.000 c			151.000 c
Appui à un accord sous-régional entre Chypre, l'Égypte et Israël	REMPEC	15.000			15.000		
Inventaire et analyse d'activités éprouvées de surveillance par télédétection en appui au Protocole "tellurique", au programme MED POL d'évaluation de la pollution marine et à l'instauration de plans opérationnels	CAR/TDE	5.000			5.000		

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Réunion des points nationaux du CAR/PP	CAR/PP						
Évaluation de la pollution: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des tendances	MEDPOL	80.000			80.000		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de la surveillance des effets biologiques	MEDPOL	20.000	20.000		20.000	20.000	
Réunion technique chargée d'examiner l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la surveillance des tendances et des effets biologiques	MEDPOL				30.000		20.000
Formation, bourses, et programmes d'Assurance Qualité des données	MEDPOL	70.000			70.000		
Mise en évidence de nouvelles questions de pollution et recherches menées sur celles-ci	MEDPOL	40.000			40.000		
Examen des données et informations sur les "points chauds" et "zones sensibles" de pollution	MEDPOL			59.000 d			
Réunion consultative sur les critères de classement par priorité des "points chauds" et "zones sensibles" de pollution (OMS)	MEDPOL	30.000		60.000 d			
Concertation avec des pays pour des études de préinvestissement	MEDPOL				10.000		50.000 d
Études de préinvestissement pour la réduction de la pollution à certains "points chauds"	MEDPOL						2.000.000 e
Réunion consultative pour la sélection de "points chauds" en vue d'études de préinvestissement	MEDPOL	10.000		50.000 d	10.000		
Évaluation des aspects sanitaires de la pollution de la mer Méditerranée (OMS)	MEDPOL			15.000 f			15.000 f
Application effective et contrôle: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes de surveillance de la conformité	MEDPOL	30.000			30.000		
Assistance aux pays pour le respect et l'application effective de la législation et pour les systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL				40.000		
Réunion consultative sur le réseau informel concernant la conformité et l'application effective	MEDPOL	20.000	20.000	20.000			
Cours de formation sur les systèmes d'inspection (OMS)	MEDPOL	20.000	20.000	90.000 g			30.000 g
Réunion consultative sur les critères et normes de surveillance sanitaire des eaux à usage récréatif et conchylicole (OMS)	MEDPOL				30.000		30.000 f

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Exercice d'interétalonnage sur la détermination de la pollution microbiologique (OMS)	MEDPOL				40.000		10.000 f
Protocole "tellurique"/Programme d'actions stratégiques (PAS)/Projet FEM: Finalisation du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)	MEDPOL			106.000 d			
Élaboration de lignes directrices régionales pour la réduction de la pollution dans le cadre du Projet FEM	MEDPOL	50.000		104.000 d			36.000 d
Élaboration de plans régionaux pour la réduction de la pollution dans le cadre du Projet FEM	MEDPOL	100.000		105.000 d			
Élaboration de plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre	MEDPOL	10.000			10.000		480.000 d
Assistance aux pays pour l'élaboration de plans d'action nationaux	MEDPOL				40.000		75.000 d
Assistance d'experts auprès de comités nationaux interministériels	MEDPOL			180.000 d			
Réunions au niveau national pour l'élaboration et la présentation des plans d'action nationaux	MEDPOL				20.000		80.000 d
Réunion consultative sur la méthodologie d'établissement des rapports au titre du Protocole "tellurique"	MEDPOL				50.000		
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant la surveillance de la pollution des cours d'eau	MEDPOL	30.000		60.000 g			60.000 g
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées (OMS)	MEDPOL	30.000		60.000 g			60.000 g
Cours de formation régionaux et nationaux dans le cadre du Projet FEM concernant les techniques de production plus propre	MEDPOL	25.000		140.000 d	5.000		10.000 g
Assistance aux pays pour l'établissement des inventaires IETMP (PRTR)	MEDPOL	10.000			10.000		
Instruments économiques: Mise en oeuvre du projet PAS MED (appui aux autorités nationales dans l'application des instruments économiques dans la GIZC et la réduction de la pollution due à des activités menées à terre)	CAR/PAP	40.000		140.000			100.000
Protocole "immersions": Élaboration de lignes directrices régionales aux termes des art. 4 et 6 du Protocole	MEDPOL	20.000					
Réunion des experts désignés par les gouvernements pour approuver les lignes directrices	MEDPOL						70.000 h
Protocole "déchets dangereux": Assistance à la mise en oeuvre du Protocole	MEDPOL				5.000		

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Coordination: Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MEDPOL				20.000		50.000 h
Réunions de coordination du Projet FEM	MEDPOL				45.000		139.000 d
TOTAL ACTIVITES		789.000	71.000	1.961.000	760.000	31.000	3.962.000

- a: Fonds assurés au titre du partenariat euro-méditerranéen/DG VII-UE (MEDA).
- b: Fonds alloués à la Turquie dans le cadre du projet LIFE d'une durée de trois ans, dont le REMPEC assume la direction technique.
- c: Fonds assurés au titre du programme LIFE/DG XI-UE.
- d: Fonds assurés au titre du FEM.
- e: 1 million de dollars E.U. du FEM et 1 million de dollars E.U. du FEM français.
- f: Fonds assurés en partie par l'OMS.
- g: Fonds assurés en partie par le FEM français.
- h: Fonds escomptés de pays hôtes.

II.B PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (couvre le CAR/ASP)

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Collecte de données et évaluation périodique de la situation Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		50.000	50.000		25.000	35.000
Réunion d'experts sur les habitats côtiers (zones terrestres et humides)	CAR/ASP				30.000		20.000
Mesures juridiques Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des espèces	CAR/ASP	10.000			10.000		
Planification et gestion Mise en oeuvre des plans d'action pour les espèces menacées (phoque moine, tortues marines, cétacés et végétation marine) adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP		50.000			50.000	
Symposium méditerranéen sur la végétation marine	CAR/ASP	20.000					
Assistance pour l'exécution des PAC	CAR/ASP	25.000		25.000	25.000		25.000
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP		25.000	25.000		20.000	30.000
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP		35.000			5.000	
Information du public Élaboration et diffusion de données et renseignements concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	CAR/ASP	18.000			18.000		
Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun	CAR/ASP	40.000		10.000		30.000	20.000
Réunion des points focaux nationaux pour les ASP	CAR/ASP				40.000		
TOTAL ACTIVITES		113.000	160.000	110.000	123.000	130.000	130.000

II.C GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES (couvre les CAR PAP, TDE et PB)

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
PAC du PAM Rôle de coordination; mise en oeuvre des activités de GIZC, ressources naturelles, renforcement des capacités, élaboration des programmes et plans; intégration des résultats et activités; et établissement de projets éligibles à un financement bancaire au titre de suivi des programmes PAC	CAR/PAP	45.000	85.000			130.000	
CMDD Appui au suivi des recommandations de la CMDD sur la GIZC (application des instruments, outils et techniques de GIZC)	CAR/PAP	9.000			15.000		
GIZC Mise au point de la méthodologie de GIZC; élaboration d'outils et techniques d'EES, ECA touristique, systèmes d'information côtiers, systèmes d'aménagement des sites terrestres et marins; renforcement des institutions et des capacités (ateliers et cours nationaux et régionaux)	CAR/PAP	20.000	20.000		20.000	50.000	
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP	CAR/PAP				30.000		
Contribution aux PAC en cours et prévus en ce qui concerne les applications de la télédétection (études préliminaires, renforcement des capacités, assistance)	CAR/TDE	10.000			10.000		
Réunions et ateliers pour présenter aux aménageurs et décideurs de pays méditerranéens des activités fondées sur la télédétection et l'appui que celles-ci peuvent apporter au processus du développement durable	CAR/TDE	5.000	10.000			10.000	20.000
Amélioration et entretien de la base de données STEPINMED sur Internet	CAR/TDE	5.000			5.000		
Assistance aux pays méditerranéens pour la formulation de propositions à soumettre pour financement extérieur	CAR/TDE		5.000			6.747	
Réunion des points focaux nationaux pour le CAR/TDE	CAR/TDE						30.000 a
Renforcement des approches prospectives et des systèmes d'information connexes	CAR/PB	10.000	20.000	10.000	10.000	20.000	10.000
Préparation et mise en oeuvre de programmes au titre de l'instrument MEDA (participation de la plupart des CAR)	MEDU						
TOTAL ACTIVITES		104.000	140.000	10.000	90.000	216.747	60.000

a. Fonds extérieurs qui seront fournis par l'administration locale sicilienne.

II.D INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT (couvre la CMDD et l'ensemble de la structure du PAM)

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
Analyse des informations, structures et compétences techniques disponibles au niveau national pour appuyer la surveillance d'indicateurs au moyen des techniques de télédétection	CAR/TDE	10.000					
Aide technique aux pays méditerranéens pour la surveillance d'indicateurs au moyen des techniques de télédétection	CAR/TDE				10.000		30.000
Mise en place d'une base de données/informations concernant les indicateurs retenus et leur disponibilité aux niveaux régional et national	CAR/TDE			25.000			25.000
Observation et étude prospective de l'environnement et du développement Évaluation au niveau régional des progrès accomplis en matière de développement durable en Méditerranée	CAR/PB		20.000			40.000	
Assistance aux pays dans l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable et appui au suivi des recommandations de la CMDD sur les indicateurs: - calcul des indicateurs; - assistance aux observatoires nationaux (ou organismes équivalents); - analyses nationales	CAR/PB	15.000	30.000	45.000	15.000	30.000	45.000
Analyse des rapports libre-échange/environnement (organisation d'un atelier)	CAR/PB	20.000		20.000			
Évaluation des coûts sociaux (en termes de pauvreté et de santé) résultant de la dégradation de l'environnement et des outils économiques utilisés pour mesurer ce phénomène	CAR/PB	10.000			10.000		
Activités de communication et de formation	CAR/PB			50.000			50.000
Programme MEDSTAT-environnement	CAR/PB			400.000			400.000
Tourisme et développement durable/CMDD - Assistance dans la mise en oeuvre du plan d'action et rédaction du Livre blanc - Appui au suivi des recommandations de la CMDD sur le tourisme dans le domaine de l'évaluation environnementale pour la planification du tourisme, pour les techniques d'évaluation de la capacité d'accueil touristique et pour l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques	CAR/PB	20.000		20.000	15.000		20.000
	CAR/PAP	25.000			20.000		10.000
Gestion urbaine et développement durable/CMDD Appui au groupe de travail: - outils de gestion urbaine - gestion durable des villes	CAR/PAP CAR/PB	25.000 10.000			20.000 10.000		10.000

ACTIVITE	BUREAU	Budget proposé (en \$ E.U.)					
		2000			2001		
		MTF	EU	EXT	MTF	EU	EXT
<u>Maîtrise de l'urbanisation et gestion durable des villes</u> Étude rétrospective et prospective des problèmes d'urbanisation en Méditerranée et prévention des risques naturels	CAR/PB		20.000	20.000	10.000		
Atelier sur la gestion des déchets urbains afin de préparer une étude faisabilité et un programme de travail pour de groupe CMD "Modes de consommation et gestion urbaine"	CAR/PB	20.000		20.000			
<u>Érosion du sol</u> Activités de lutte contre l'érosion/désertification (assistance aux pays pour l'établissement de plans pour les zones côtières, formation et renforcement des capacités des institutions nationales)	CAR/PAP		25.000	30.000		25.000	30.000
<u>Ressources en eau</u> Atelier régional pour évaluer la situation du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral dans la région; élaboration de lignes directrices pour l'application du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral; et cours de formation à l'application du système d'appui à la décision en matière de gestion des ressources en eau du littoral	CAR/PAP	30.000			30.000		
<u>Développement rural, zones et ressources naturelles</u> - activités de communication et de formation sur la demande en eau	CAR/PB	10.000		20.000			
- collecte et analyse des informations sur la question foncière avec des experts des pays	CAR/PB	10.000			10.000		
- collecte et analyse des informations, proposition dans le domaine du développement rural et agricole/milieus et ressources naturels	CAR/PB	10.000		10.000		30.000	
Réunion des points focaux pour le Plan Bleu	CAR/PB				30.000		
TOTAL ACTIVITES		215.000	95.000	660.000	180.000	125.000	620.000

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT
1. UNITE DE COORDINATION, Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en \$ E.U.)			Budget proposé (en \$ E.U.)			
	m/m	1999		2000		2001	
		MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE
Personnel d'encadrement							
Coordonnateur - D.2	12	128.000		131.000		133.000	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	122.000		124.500		127.000	
Administrateur de programme (hors classe)/Economiste - P.4/P.5	12	121.000		123.500		126.000	
Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MEDPOL - P.5	12	116.000		123.500		126.000	
Administrateur du programme MEDPOL - P.4	12	121.000		118.500		121.000	
Administrateur du programme MEDPOL - P.3	12	94.000		96.000		98.000	
Spécialiste de traitement des données - P.3	12	92.000		-		-	
Fonctionnaire chargé de l'information - P.3/P.4 (a)				96.000		98.000	
Total Personnel d'encadrement		794.000		813.000	0	829.000	0
Appui administratif (b)							
Assistante chargée de l'information - G.6/G.7	12	36.000		37.500		37.500	
Assistante administrative - G.6/G.7	12	*		*		*	
Secrétaire (hors classe) - G.5	12	30.000		31.500		31.500	
Employée administrative - G.4	12	*		*		*	
Assistante de traitement des données - G.5	12	*		*		*	
Assistante/budget - G.5(c)	12	30.000		31.500		31.500	
Assistante d'administration - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.5 (d)	12	-		31.500		31.500	
Secrétaire - G.4	12	29.000		30.000		30.000	
Secrétaire - G.4	12	29.000		30.000		30.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	29.000		30.000		30.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	29.000		30.000		30.000	
Secrétaire (MEDPOL) - G.4	12	29.000		30.000		30.000	
Employée chargée des télécommunications - G.3/G.4	12	27.000		28.000		28.000	
Chauffeur/employé - G.3	12	26.000		27.000		27.000	
Employée de bureau/dactylographe - G.3	12	25.000		26.000		26.000	
Employé/Coursier - G.2	12	20.000		20.800		20.800	
Assistance temporaire		10.000		10.000		10.000	
Heures supplémentaires		15.000		15.000		15.000	
Frais de réception		12.000		10.000		12.000 **	
Total appui administratif		376.000		418.800	0	420.800	0
Voyages en mission		111.000		122.000		124.500	
Frais de fonctionnement							
Location***			137.000		139.000		141.000
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers)****		80.900	263.000	89.000	261.000	91.000	259.000
Total frais de fonctionnement		80.900	400.000	89.000	400.000	91.000	400.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS		1.361.900	400.000	1.442.800	400.000	1.465.300	400.000

* Rémunéré sur les coûts d'appui au programme.

** Réunion des Parties contractantes.

*** En cas de transfert dans d'autres locaux, la rectification budgétaire résultant du nouveau loyer devrait être proposée par le Bureau.

**** Ordinateurs/bureautique/communications.

(a) Conformément aux débats du Bureau des PC et à la Stratégie du PAM en matière d'information, il est prévu/proposé de convertir le poste de "spécialiste de traitement de données" ("Computer Officer") en celui de "Fonctionnaire chargé de l'information" ("Information Officer") qui correspond davantage aux besoins réels de l'Unité MED/PAM. Les questions informatiques seraient gérées par un membre des services généraux (le poste existe déjà) avec un appui techniques en tant que de besoin.

(b) Augmentation basée sur une estimation résultant de l'enquête sur les salaires pour 1999.

(c) Poste précédemment rémunéré sur le Fonds d'affectation et qui le sera désormais sur les coûts d'appui au programme.

(d) Régularisation.

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1999	2000	2001
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement				
Administrateur de programme OMS / Conseiller scientifique principal. Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	m/m 12	115.000	118.000	120.000
Consultant AQ/AIEA (Monaco)	4		20.000	20.000
Total personnel d'encadrement		115.000	138.000	140.000
Appui administratif				
Secrétaire OMS - Unité de Coordiantion du PAM (Athènes) - G.5	12	30.000	30.500	31.500
Laborantin AIEA - MEL (Monaco) - G.6	12	58.000	55.000	56.100
Assistance temporaire OMM - OMM/Siège (Genève)		14.000	5.000	5.000
Assistance temporaire COI - COI/Siège (Paris)		14.000	5.000	5.000
Total appui administratif		116.000	95.500	97.600
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		15.000	15.000	15.000
OMM (Genève)		5.000	3.000	3.000
AIEA (Monaco)		15.000	15.000 *	15.000 *
COI/UNESCO (Paris)		5.000	3.000	3.000
Total voyages		40.000	36.000	36.000
Frais de fonctionnement		**	**	**
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		271.000	269.500	273.600

* Comprend des missions sur le terrain pour le programme d'assurance qualité des données.

** Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les Organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)
La Vallette, Malte

Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1999	2000	2001
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	134.000	128.000	131.500
Expert technique - P.4	12	115.000	118.000	120.500
Chimiste - P.4	12	105.000	108.000	110.000
Administrateur auxiliaire (CSN) - P.2	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		354.000	354.000	362.000
Appui administratif				
Assistante chargée de l'information - G.6	12	21.000	22.000	22.500
Assistant administratif - G.6/G.7*	12	-	12.000	12.500
Secrétaire (hors classe)/Assistante administrative - G.6	12	21.000	21.000	21.500
Secrétaire employé - G.4	12	17.000	18.000	18.500
Secrétaire employé - G.4	12	17.000	18.000	18.500
Gardien/reproducteur de documents - G.3	12	16.000	17.000	17.500
Total appui administratif		92.000	108.000	111.000
Voyages en mission		35.000	37.000	38.000
Frais de fonctionnement		76.500	74.000	74.000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		557.500	573.000	585.000

* Nouveau poste qui sera financé pour partie égale par l'OMI et le PAM

4. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/BP)
Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1999	2000	2001
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement				
Président	m/m			
Directeur	12	*	*	*
Economiste de l'environnement	12	108.000	95.000	100.000
Directeur scientifique	12	*	*	*
Spécialiste en analyse systémique et prospective	12	77.000	82.000	83.500
Informaticien	12	46.000 **	54.000 **	55.000 **
Spécialiste de l'environnement	12	***	***	***
Spécialiste études institutionnelles	12	***	***	***
Expert en SIG	12	***	***	***
Spécialiste de l'environnement	12	*	*	*
Fonctionnaire chargé de l'administration et des finances	12	52.000 **	56.000 **	57.000 **
Total Personnel d'encadrement		283.000	287.000	295.500
Appui administratif				
Assistante collecte de données/Secrétaire (hors classe)	12	47.000	50.000	51.000
Secrétaire bilingue	12	47.000	50.000	51.000
Secrétaire	12	****	****	****
Aide documentaliste	12	****	****	****
Assistance temporaire	12	****	****	****
Total appui administratif		20.000	15.000	15.000
Voyages en mission		114.000	115.000	117.000
Frais de fonctionnement		30.000	35.000	35.000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		472.000	482.000	492.500

- * Détaché par le gouvernement français.
 ** Complément versé par le gouvernement français et d'autres projets.
 *** Rémunéré au titre d'autres projets pour 2000 et 2001.
 **** Rémunéré au titre du budget de fonctionnement du CAR/BP.

5. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1999	2000	2001
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	47.000	49.000	51.000
Directeur adjoint	12	35.000	36.000	38.000
Total Personnel d'encadrement		82.000	85.000	89.000
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	25.000	26.000	27.000
Assistante aux projets/traductrice	12	24.000	25.000	26.000
Assistante aux projets/traductrice	12	24.000	25.000	26.000
Assistante aux projets/traductrice	12	24.000	25.000	26.000
Assistante administrative	12	24.000	25.000	26.000
Commis aux finances	12	24.000	25.000	26.000
Assistance temporaire		14.000	14.000	14.000
Total appui administratif		159.000	165.000	171.000
Voyages en mission		30.000	31.000	32.000
Frais de fonctionnement		81.000	83.000	84.000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		352.000	364.000	376.000

6. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en \$ E.U.)	Budget proposé (en \$ E.U.)	
		1999	2000	2001
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	33.000 *	33.750 *	34.500 *
Expert	12	16.500 *	17.000 *	17.500 *
Expert	12	62.500	63.750	65.000
Documentaliste	12	44.000	45.000	46.000
Total Personnel d'encadrement		156.000	159.500	163.000
Appui administratif				
Assistante administrative	12	14.000	14.250	14.500
Secrétaire bilingue	12	12.000	12.250	12.500
Secrétaire bilingue	12	*	12.250	12.500
Chauffeur	12	6.500	6.750	7.000
Commis aux finances	12	**	2.000 *	2.000 *
Préposé à l'entretien	12	**	**	**
Gardien	12	**	**	**
Assistance temporaire		9.500	5.000	5.000
Total appui administratif		42.000	52.500	53.500
Voyages en mission		25.000	25.000	25.000
Frais de fonctionnement		54.000	54.000	54.000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		277.000	291.000	295.500

* Représente les fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte..

** Rémunéré par le pays hôte.

7. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE) Palerme, Italie

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	2000	2001
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	0

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par le gouvernement italien.

8. CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne

	Budget proposé (en \$ E.U.)	
	2000	2001
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	0

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont entièrement pris en charge par le gouvernement espagnol.

ANNEXE I

Projet de recommandations proposées sur la coopération PAM/ONG

Introduction

1. Lors de leur dernière réunion, les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Tunis, 18-21 novembre 1997) ont décidé "d'entreprendre une réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM" et, à cette fin, "de créer un groupe de travail se composant de représentants des Parties Contractantes" afin d'examiner cette question et de proposer les recommandations nécessaires.
2. A sa dernière réunion (Tunis, 28 mars 1997), le Bureau des Parties Contractantes a abordé la question, formulé diverses observations et demandé au Secrétariat de convoquer la réunion du groupe de travail et d'en communiquer les résultats à la prochaine réunion du Bureau.
3. Conformément à ces décisions, la réunion du groupe de travail s'est tenue à Athènes, le 9 octobre 1998, dans les locaux du PAM. La réunion a procédé à l'examen approfondi d'un rapport du Secrétariat comportant des projets de recommandations sur cette question et y a apporté diverses modifications.
4. Lors de sa dernière réunion tenue à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne) les 16 et 17 novembre 1993, le Bureau des Parties contractantes a examiné le projet de recommandations du groupe de travail dans le domaine de la sensibilisation et de la participation du public. Diverses observations ont été formulées par les membres du Bureau, à savoir notamment:
 - il convient de reconnaître l'importance de la question et du rôle des ONG dans le domaine de la sensibilisation et de la participation du public;
 - il faut appuyer la formule des réseaux qui devraient assumer la fonction d'organe central de liaison des diverses ONG qu'ils représentent et assurer la plus large diffusion possible des informations sur les activités du PAM auprès des autres ONG et du grand public;
 - les ONG qualifiées et le secteur privé devraient être incités à prendre une part active à des questions spécifiques d'environnement et de développement durable;
 - le rôle des ONG devrait être complémentaire de celui des gouvernements et il conviendrait d'accueillir favorablement les ONG qui oeuvrent concrètement à la protection de l'environnement de la Méditerranée;
 - la sélection des ONG comme partenaires du PAM devrait s'opérer sur une base solide; les ONG ne devraient pas solliciter de fonds pour

- s'acquitter de leurs tâches et devraient offrir leurs contributions au PAM et aux pays méditerranéens;
- le PAM devrait choisir des thèmes d'environnement et de développement durable auxquels les ONG peuvent apporter un concours et une contribution.
5. À l'issue du débat du Bureau, il a été demandé au Secrétariat de poursuivre des travaux sur cette question et de soumettre un rapport à la réunion des points focaux nationaux du PAM.
6. Le groupe de travail a proposé le projet de recommandations ci-après sur la coopération PAM/ONG pour examen par la réunion des PFN, en tenant compte des observations ci-dessus du Bureau:

Recommandations proposées

La coopération PAM/ONG a pour principaux objectifs:

1. de concrétiser progressivement les grandes visées du PAM et de promouvoir les politiques, stratégies et programmes découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des décisions des réunions des Parties Contractantes;
2. d'assurer, de la part d'ONG internationales, régionales et nationales, une information, des avis et des conseils d'experts, de même qu'une coopération et un concours techniques;
3. d'aider les ONG qui représentent d'importants secteurs de l'opinion publique en Méditerranée à exprimer les vues de leurs adhérents sur les questions d'environnement, de susciter une prise de conscience parmi le public et d'influer sur son opinion et son comportement pour le plus grand profit de l'environnement.

En vue d'atteindre ces objectifs, les recommandations spécifiques ci-après sont proposées aux Parties contractantes pour examen:

A. Au niveau des Parties Contractantes

1. Au niveau régional, les Parties Contractantes s'évertuent à créer les conditions de travail propices aux ONG et à faciliter leur engagement et leur participation active à des tâches pour lesquelles elles sont qualifiées ou ont des compétences techniques, grâce à un programme de renforcement des capacités comportant: une aide financière; une assistance juridique (par exemple, pour porter des litiges devant les tribunaux): l'élaboration de projets

environnementaux et de techniques visant à accroître la sensibilisation du public.

2. Au niveau national, il convient d'encourager le partenariat entre les Parties Contractantes, le secteur privé et les ONG qualifiées, ce qui pourrait s'accompagner d'effets bénéfiques dans le traitement de questions spécifiques liées à l'environnement et au développement durable.
3. Au niveau national, il faut inciter les ONG à jouer leur rôle en organisant des "auditions publiques" sur des projets concrets touchant l'environnement.

B. Au niveau des ONG

1. Les ONG coopèrent pleinement avec les pays de la Méditerranée et le Secrétariat du PAM en vue de poursuivre la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
2. Les ONG informent régulièrement le Secrétariat du PAM de leurs activités et des changements intervenus dans leurs structures.
3. Les ONG mettent en place et renforcent des réseaux nationaux et régionaux, avec une représentation élargie au sein de ceux-ci des ONG actives en Méditerranée.
4. Les ONG coopèrent individuellement, au sein d'un cadre collectif (réseaux), à la mise en oeuvre des programmes du PAM et préparent des contributions qualitatives aux projets de recherche du PAM.
5. Il convient de développer le partage des données d'expérience et des enseignements acquis, la communication, et l'échange d'informations entre les diverses ONG.
6. Les réseaux d'ONG sont incités à assister aux réunions du PAM en s'y faisant représenter par des experts compétents.
7. Les réseaux d'ONG garantissent qu'ils agissent comme centres de liaison entre les diverses ONG qu'ils représentent.
8. Les ONG diffusent l'information sur les activités du PAM par le biais de leurs bulletins d'information, de pages d'accueil Internet et par d'autres canaux, en vue de mieux faire connaître parmi le grand public l'importance du rôle du PAM en Méditerranée.
9. Les ONG sont incitées à inviter un représentant du PAM à participer à leurs réunions ordinaires.

C. Au niveau du Secrétariat

1. Le Secrétariat du PAM renforce et revalorise son appui aux ONG des rives Sud et Est de la Méditerranée, dans le but de renforcer leurs capacités et d'accroître leur participation active aux activités du PAM.
2. Le Secrétariat du PAM joue un rôle favorisant afin d'aider les ONG à tirer parti des mécanismes existants de collaboration et de coordination et à les consolider.
3. Le Secrétariat prépare un programme de renforcement des capacités pour les diverses ONG méditerranéennes et réseaux d'ONG accrédités auprès du PAM, qui devrait notamment comporter les éléments suivants:
 - a. voies et moyens de promouvoir les politiques, stratégies et programmes découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des décisions des Parties Contractantes;
 - b. accès à l'information et aux techniques visant à mieux sensibiliser l'opinion aux questions d'environnement et du développement durable;
 - c. programmes et ateliers de formation;
 - d. octroi d'une aide financière aux ONG pour qu'elles soient mieux à même de répondre à des besoins locaux et nationaux ainsi qu'aux réseaux pour des projets régionaux menés au profit de collectivités élargies grâce à une augmentation sensible de la ligne budgétaire du PAM destinée aux ONG, et ce dans le respect des règles financières du PAM/PNUE;
 - e. assistance juridique aux ONG;
 - f. mise en place de nouveaux réseaux et renforcement des réseaux existants;
 - g. habilitation des ONG à agir en tant qu'agences d'exécution de projets PAM, en particulier dans le domaine de la gestion de projets de conservation de la biodiversité.
4. Constituer un groupe consultatif restreint composé de représentants des Parties Contractantes, d'ONG inscrites sur la liste du PAM, et du Secrétariat, qui se réunira chaque année afin d'examiner et de superviser la coopération PAM/ONG.
5. Revoir et mettre à jour régulièrement la base de données descriptives des ONG partenaires du PAM.
6. Consacrer une page du bulletin du PAM "MEDONDES" aux activités des ONG.

7. Explorer la possibilité d'une collaboration multilatérale ONG/ institutions financières internationales et régionales/ Secrétariat du PAM/Parties Contractantes, sous forme de projets conjoints.
8. Il incombe au Secrétariat du PAM de charger l'un de ses cadres de la responsabilité globale des ONG.
9. Le Secrétariat du PAM communique aux ONG des renseignements concernant les projets financés sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée ou au titre de projets conjoints du PAM et d'institutions financières régionales et internationales.
10. Encourager un grand nombre d'ONG à participer aux activités du PAM, et pas seulement le nombre restreint de celles qui ont été sélectionnées.
11. Le choix des ONG à inscrire sur la liste des partenaires du PAM repose sur les caractéristiques réelles (compétence dans tel ou tel domaine thématique) de l'organisation, telles qu'elles ressortent d'un dossier que chaque ONG postulante soumet et qui doit comporter des renseignements sur:
 - ses principaux objectifs et domaines de compétence;
 - sa composition, son mandat ou ses statuts;
 - ses rapports d'activité et financiers;
 - les bulletins et articles qu'elle a publiés.
12. La sélection des organisations à inscrire sur la liste des ONG partenaires du PAM s'effectue en se fondant sur les mêmes critères que ceux utilisés dans le choix des membres de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), à savoir parmi des organisations représentatives des trois catégories suivantes: autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG à vocation.
13. Le processus de sélection est engagé sur demande officielle de l'organisation, suivie d'une proposition du Secrétariat qui est ensuite soumise à la réunion des Points focaux nationaux du PAM pour approbation ultérieure par la réunion ordinaire des Parties Contractantes.

ANNEXE II

**Calendrier des réunions organisées dans le cadre
du Plan d'Action pour la Méditerranée**

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1999</u>			
XVII Meeting of MEDU/RAC on MAP Programme	11-12 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.151/2
Expert Meeting for Environment/ Development Report	15-16 January Sophia Antipolis	BP/RAC with EEA	G. Benoit A. Comeau	Issued by BP/RAC
Expert Meeting on Strategic Environmental Assessment (SEA)	27-29 January Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic A. Baric	Issued by PAP/RAC
Expert Group on Free Trade and Environment	3 February Geneva	BP/RAC with TASK MANAGER	G. Benoit*	Issued by BP/RAC
Meeting of Experts on Priority Actions for the Implementation of the Action Plan for the Conservation of Mediterranean Marine Turtles	18-20 February Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	A. Hentati M. Barbieri	Issued by SPA/RAC
National Training Course on Coastal GIS	22-26 February Izmir	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic* T. Radelja*	Issued by PAP/RAC
Coordination Meeting on the Strategic Action Programme for the Conservation of Biodiversity in the Mediterranean	1 March Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	A. Hentati	No report expected
Consultation Meeting on Carrying Capacity Assessment	4 March Malta	PAP/RAC	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on CAMP Malla	5-6 March Malta	PAP/RAC	I. Trumbic* A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the Steering Committee of MCSD	8-9 March Tunis	UNEP-MEDU (TUNISIA)	L. Chabason* A. Hoballah*	UNEP(OCA)/ MED WG. 155/3
Subregional Steering Committee Meeting (Israel, Egypt, Cyprus)	8-10 March Israel	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patrino* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting on MEDPOL Compliance and Control	16-18 March Athens	UNEP-MEDU (WHO)	G. Kamizoulis F.S. Civili	UNEP(OCA)/ MED WG.160/1
National Training Course on the Application of Environmentally Sound Approach to planning and Development of Tourism Activities using the Guidelines for Carrying Capacity for Tourism	20-25 March Libya	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	N. Stipica*	to be issued by PAP/RAC
Consultation Meeting on CAMP Lebanon	22-24 March Beyrouth	UNEP-MEDU/ PAP/RAC	A. Hoballah* I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
Meeting on MAP Information Strategy	1-2 April Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah	UNEP(OCA)/ MED WG.158/2
National Training Course for Waste Water Treatment Plant Operators	2-5 April Alexandria	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
Meeting of Experts for the Elaboration of an Action Plan for the Conservation of Marine Vegetation	9-10 April Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	A. Hentati C. Rais	UNEP(OCA)/ MED WG.153/4
Meeting of National Focal Points for SPA/RAC	12-14 April Tunis	SPA/RAC	A. Hentati I. Dharat*	UNEP(OCA)/ MED WG.154/7

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Regional Training Course of Trainers for Wastewater Treatment Plant Managers	19-22 April Sophia Antipolis	WHO/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis*	to be issued by WHO
Expert Group on Mediterranean Urban Development (MCSD)	26-27 April Split	PAP/RAC and BP/RAC with TASK MANAGERS	I. Trumbic G. Benoit E. Coudert	to be issued by BP/RAC and PAP/RAC
Subregional System (Cyprus, Egypt, Israel) Workshop on Dispersants	26-28 April Israel	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties	29-30 April Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP/BUR/54/5
Working Group on Tourism and Sustainable Development (MCSD)	6-7 May Split	BP/RAC with TASK MANAGER PAP/RAC	G. Benoit E. Coudert A. Hoballah	to be issued by BP/RAC and PAP/RAC
Workshop on Sustainable Development Indicators MCSD	10-11 May Sophia Antipolis	BP/RAC with TASK MANAGER (UNEP-MEDU)	A. Comeau J.P. Giraud and L. Chabason	to be issued by BP/RAC
Expert Meeting for Preparation of Guidelines for Urban Water Resources Management in Mediterranean	13-14 May Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Working Group on Industry and Sustainable Development (MCSD)	16-17 May Masa Carrara	UNEP-MEDU (ITALY)	F.S. Civili*	to be issued by MEDPOL and ITALY
Second Meeting of CP/RAC National Focal Points	17-18 May Barcelona	CP/RAC UNEP-MEDU (SPAIN)	V. Màcia G. Kamizoulis*	to be issued by CP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Working Group on Information, Awareness and Participation (MCSD)	24-25 May Athens	UNEP-MEDU MIO-ECSDE	M. Scoullos A. Hoballah	to be issued by MIO-ECSDE
FAO-PAP/RAC Consultation Meeting on Joint Soil Erosion in Coastal Areas Project	25 May Rome	PAP/RAC	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
National Training Course-Libya Meeting with National Authorities	May (tentative) Libya	REMPEC	R. Patruno* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Working Group on Free Trade and Environment (MCSD)	4-5 June Barcelona	BP/RAC/ TASK MANAGERS/ UNEP-MEDU	G. Benoit A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Final Presentation Conference on the Fuka-Matrouh CAMP	8-9 June Cairo	UNEP-MEDU PAP/RAC (EGYPT)	L. Chabason* I. Dharat* I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Bilateral Training Course (Slovenia and Croatia)	9-11 June (Croatia)	REMPEC	D. Domovic*	to be issued by REM PEC
Subregional System Training Course on Crisis Management	14-18 June Cyprus	REMPEC (LIFE PROJECT)	R. Patruno* D. Domovic*	To be issued by REMPEC
Meeting of MEDPOL Coordinators/ LBS-SAP Experts	20-23 June Reggio Calabria	UNEP-MEDU (ITALY)	F.S. Civili*	to be issued by MEDU
National Training Course-Libya Meeting with National Authorities	21-24 June Libya	REMPEC	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Consultation Meeting on CAMP Israel	June Jerusalem	PAP/RAC PB/RAC	I. Trumbic D. Valleé	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Subregional Training Course on Oil Spill Modeling	June Egypt (tentative)	REMPEC	R. Patruno* D. Domovic* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
Oil Spill Exercise	June (tentative) Tunis	REMPEC (MOIG)	Y. Charles	to be issued by REMPEC
Bilateral Training Course (Slovenia and Croatia)	June (tentative) Croatia	REMPEC	R. Patruno D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
Forum in Malta	2 July Malta	ERS/RAC-IcoD (UNEP/MAP)	S. Carnemolla	to be issued by ERS/RAC
Fifth Meeting of MCSD	1-3 July Rome	UNEP-MEDU (ITALY)	I. Chabason* A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Oil Spill Exercise	6-8 July Tunis	REMPEC/ MOIG	R. Patruno* Y. Charles*	
Subregional System Training Course on the use of Oil Spill Model	end of July Egypt	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domovic* Y. Charles*	to be issued by REMPEC
MAP National Focal Points Meeting	6-9 Sept. Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah	to be issued by MEDU
Second Meeting of Experts to amend the Emergency Protocol	16-18 Sept. Catania Sicily (tentative)	UNEP-MEDU (ITALY)	F.S. Civili* R. Patruno* D. Domovic* S. Micallef* C. Galea*	to be issued by MEDU
Subregional System Joint Oil Spill Exercise	27-30 Sept. (tentative) Israel	REMPEC (LIFE PROJECT)	D. Domovic Y. Charles	to be issued by REMPEC
Regional Training Course MEDEXPOL 98	10-16 Oct. Tunisia	REMPEC	R. Patruno* D. Domovic* S. Micallef* Y. Charles*	to be issued by REMPEC
11th Ordinary Meeting of the Contracting Parties	27-30 Oct. Malta	UNEP-MEDU (MALTA)	L. Chabason* A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Forum in Lebanon	October Lebanon	ERS/RAC- CNRSL (UNEP-MEDU)	S. Carnemolla	to be issued by ERS/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Subregional System Joint Oil Spill Exercise	9-14 Nov. Israel	REMPEC/LIFE PROJECT	D. Domovic* S. Micallef* Y. Charles*	to be issued by REMPEC
Workshop on CAMP Malta	29 Nov.-1 Dec. Malta (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
PAP/RAC-MEDCOAST-University of Split Workshop on Economic Instruments in ICAM during MEDCOAST/EMEC S Conference	2nd week of November Antalya	PAP/RAC MEDCOAST UNIVERSITY OF SPLIT	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Workshop on National Observatories for Environment and Development	November Tunisia (tentative)	BP/RAC (TUNISIA)	A. Comeau* S. Laria* A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Regional Workshop on Urban Water System Planning	2 December Malta (tentative)	PAP/RAC	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Subregional System-Training Course on Oil Spill Modeling	December (tentative) Cyprus	REMPEC/LIFE PROJECT	D. Domovic* Y. Charles*	to be issued by REMPEC
Workshop on National Sustainable Development Strategies in the Mediterranean UN-CSD and MCSD	end 99/ early 2000	UNEP-MEDU/ UNCSO	A. Hoballah	to be issued by MEDU

Annexe III

Stratégie du PAM en matière d'Information

Introduction

Lors de leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Secrétariat à présenter au Bureau un programme d'actions concrètes dans le domaine de l'information au sein du système du PAM. Le Secrétariat a soumis un rapport exposant un tel programme, pour examen, à la réunion du Bureau (Tripoli, 16-17 novembre 1998). Après avoir examiné le document, le Bureau a demandé au Secrétariat de convoquer la réunion d'un groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information.

Le présent rapport reprend le rapport initialement présenté, mais avec des modifications qui concernent avant tout les recommandations en vue de tenir compte des conclusions du groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information (Athènes, 1er-2 avril 1999).

1. Le mandat du PAM

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 a rassemblé un nombre sans précédent de Chefs d'Etat et de gouvernement pour discuter des questions d'environnement et de développement durable.

La "Déclaration de Rio" adoptée dans le cadre de cette conférence met l'accent sur le droit du grand public d'être pris en compte dans les questions liées à l'environnement. Le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement proclame:

"Tout individu doit pouvoir accéder facilement, au niveau national, à l'information en matière d'environnement gérée par les pouvoirs publics, y compris toute documentation sur des questions et activités dangereuses pour la collectivité, et pouvoir participer à des processus de prise de décision."

Reconnaissant le rôle important que l'information et la sensibilisation du public peuvent jouer pour le succès de toute stratégie du PAM visant à protéger l'environnement en Méditerranée et à favoriser le développement durable de cette région, de nouvelles dispositions ont été prises dans le cadre de la Phase II du PAM, plusieurs modifications ont été apportées à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, et trois nouveaux Protocoles ont été adoptés au cours de la période 1994 - 1997.

Ces instruments juridiques devraient constituer la base juridique de la stratégie du PAM en matière d'information et sensibilisation du public.

2. Le rôle du PAM

Dans le domaine de l'information, le PAM est appelé à jouer un rôle de coordination et de catalyseur s'agissant de protéger l'environnement en Méditerranée et de promouvoir le développement durable dans cette région.

Plus concrètement, il est appelé à:

- 2.1 fournir des informations utiles aux décideurs afin de les aider à promouvoir et à mettre en oeuvre le développement durable et la protection de l'environnement;
- 2.2 informer le public en ce qui concerne l'état de l'environnement de la région méditerranéenne et les mesures adoptées pour améliorer celui-ci afin d'accroître la sensibilisation en matière d'environnement dans cette région;
- 2.3 encourager l'accès et la participation du public à des activités d'information en matière de protection de l'environnement dans la région méditerranéenne;
- 2.4 faire appel à la participation et l'engagement des principaux acteurs concernés.

3. Stratégie du PAM en matière d'information et de sensibilisation du public

Pour permettre au PAM de remplir son rôle, une stratégie détaillée en matière d'information et de sensibilisation du public devrait être élaborée. Cette stratégie exposera le type d'informations et de message(s) que le PAM est tenu de communiquer à ses partenaires et au public ainsi que les procédés les plus efficaces de communication en matière d'environnement. L'information peut se définir comme suit:

- 3.1 **L'information destinée à la prise de décision:** c'est un élément déterminant dans la définition de la politique d'environnement. De fait, communication et développement sont indissociables. Les responsables politiques, les chefs d'entreprise et les hauts fonctionnaires n'ont pas tardé à réaliser que l'opinion publique occupe désormais une place importante dans les questions d'environnement et que les décisions politiques devraient se fonder sur une information sérieuse.
- 3.2 **L'information du public, la sensibilisation générale:** c'est le processus consistant à transmettre des informations destinées au public ou parfois à des groupes cibles précis (par ex., écoliers, touristes, industriels, etc.) dans le but de s'assurer leur adhésion sur des objectifs concrets du PAM et de promouvoir les grandes visées de celui-ci. La participation n'est pas seulement à prendre en compte isolément mais doit être en association à un ensemble d'activités et de résultats.
- 3.3 **L'accès et la participation du public:** faire largement connaître les thèmes abordés, les objectifs poursuivis et les progrès accomplis par le PAM auprès d'un public aussi large et varié que possible par divers moyens de communication, garantir l'accès à l'information, inciter le public à participer et à établir le dialogue.

Tout la procédure d'élaboration d'une stratégie de base proposant des objectifs explicites d'information et de sensibilisation du public assortis d'un calendrier présuppose que l'on soit à l'écoute des préoccupations sociales, politiques et économiques de la région et que l'on ajuste la stratégie à celles-ci. Ainsi, des rôles stratégiques différents devront être attribués aux diverses catégories de points focaux des Parties Contractantes et aux Centres d'activités régionales (CAR).

La stratégie du PAM en matière d'information et de sensibilisation devrait s'appuyer sur un plan d'action bien défini, énonçant des objectifs clairs: QUOI, A QUI, COMMENT.

Recommandations

- **Créer au sein de l'Unité MED un poste de cadre chargé de l'information à plein temps;**
- **inviter les Parties contractantes à désigner des points focaux pour l'information; ces points focaux devraient être des cadres compétents et qualifiés;**
- **concevoir et utiliser une charte graphique (identification emblématique du PAM) dans toutes les publications du PAM) (Unité MED, CAR), et notamment un logo du PAM.**

4. Le produit: ce qui doit être communiqué

La Convention de Barcelone, son mandat; le profil et l'oeuvre du PAM. Les activités, les résultats obtenus et les 20 ans d'expérience du PAM dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable dans la région, avec d'autres informations susceptibles d'appuyer la prise de décision et d'accroître la sensibilisation aux problèmes d'environnement.

Recommandation

- **Les Parties contractantes devraient définir le type d'informations qu'il convient de communiquer.**

5. La cible: à qui doit être communiqué le produit

Dans ce contexte, le terme de "cible" se réfère au public auquel sont destinés l'information sur le PAM et les éléments de sensibilisation. Ce public devrait être le bénéficiaire de la stratégie d'information du PAM, et l'on peut le décomposer dans les groupes suivants:

- 5.1 - Les décideurs (par ex.: Parties contractantes, services administratifs, points focaux du PAM);
 - OIG (PNUE, PNUD, CIO, OMI, FAO, OMS, Commission européenne, secrétariats de conventions, etc.)
- 5.2 - Secteurs économique et social;
 - milieux d'affaires/secteur privé;
 - universités, bibliothèques, communauté scientifique;
 - ONG.

- 5.3 - enfants et adolescents;
- médias;
 - population touristique.

Pour atteindre tous ces groupes cibles, l'élément clé consiste à organiser et délivrer l'information au niveau de chaque pays ("nationalisation"). Les Centres d'activités régionales et les Parties contractantes doivent être aidés dans le renforcement de leurs capacités d'information et doivent être vivement incités à aider eux-mêmes à l'élaboration et à la diffusion des informations sur le PAM. Il semble peu probable que le PAM et son personnel, aussi efficace soit-il, parvienne à atteindre une audience régionale, nationale et locale sans le concours des autorités compétentes à l'échelle régionale et nationale.

Toutefois, en attendant qu'on puisse financer l'appui indispensable au personnel actuel (appui à définir par rapport à l'objectif de la stratégie d'information du PAM qui sera adoptée), des améliorations pourraient déjà être obtenues en recourant aux ressources humaines existantes du PAM.

Recommandations

- les groupes cibles devraient être élargis et actualisés périodiquement en fonction des besoins;
- l'Unité MED, les CAR et les futurs points focaux pour l'information devraient jouer un rôle actif dans la diffusion de l'information touchant l'Unité MED et le PAM aux niveaux international, régional, national et local;
- l'Unité MED, les CAR et les futurs points focaux pour l'information devraient veiller à ce que le fichier d'adresses du PAM soit correctement revu et régulièrement tenu à jour et à ce que soit renforcée la coopération entre l'Unité MED et les CAR concernant le fichier d'adresses et la diffusion de l'information en général;
- les CAR devraient veiller à déposer en temps voulu toutes leurs publications et tous leurs rapports à la bibliothèque de l'Unité MED;
- chaque fois que des organismes compétents, au sein des Parties contractantes, procèdent à des publications sur l'environnement, il devrait y être fait référence au PAM et à ses activités quand leur contenu s'y prête;

6. Les moyens: méthodes et ressources à utiliser

Il conviendrait de tenir compte de ce qui suit:

Les conditions d'une large diffusion de l'information du PAM varient énormément d'un pays à l'autre de la région. Hormis les différences culturelles, économiques, géopolitiques et linguistiques, il existe aussi, entre les pays membres du PAM, des différences très marquées ce qui concerne les moyens technologiques permettant l'accès aux informations, leur gestion et leur diffusion.

Les Parties Contractantes diffèrent quant à la réceptivité du public à l'information concernant le PAM. Ainsi, la réceptivité des responsables politiques et du public aux questions d'environnement est beaucoup plus vive dans certains pays que dans d'autres; certains pays disposent aussi, de plus longue date, d'une tradition, d'institutions et de moyens de diffusion de l'information.

L'information du public diffère grandement d'un horizon à l'autre de la région. Certains problèmes qui préoccupent vivement le public dans certains pays ne suscitent guère ou pas du tout d'échos dans d'autres.

Les procédés visant à toucher le public varient également d'un pays à l'autre, et certains médias sont plus développés que d'autres dans tel ou tel pays, dans tel ou tel cas.

Actuellement, les groupes cibles sont atteints grâce à un fichier d'adresses contenant 1714 entrées, qui a été établi par l'Unité MED d'Athènes et par les CAR. Sont ou ont été utilisés les moyens suivants:

6.1 Publications

a. PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES

- Série des rapports techniques du PAM (SRTP)
- Convention et Protocoles
- Rapports des réunions du PAM et des CAR
- Publications des CAR

b. MATÉRIEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

- *MedOndes*
- Brochures et dépliants
- Affiches et autocollants

a. PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES

Série des rapports techniques du PAM (SRTP)

Cette série comprend une sélection de rapports émanant des différentes activités réalisées dans le cadre des composantes du PAM. A ce jour, 124 numéros (ou volumes) ont été publiés et diffusés en ayant recours au fichier d'adresses de l'Unité MED et sur demande.

Recommandations

- **Améliorer la présentation de la SRTP; il convient de le faire sans délai; à moyen terme, la SRTP devrait systématiquement faire l'objet, avant publication, d'une mise en forme et d'une relecture des épreuves par une personne qualifiée possédant, de préférence, une formation scientifique;**
- **encourager les CAR à publier dans la SRTP;**
- **inviter instamment les points focaux à aider l'Unité MED à étoffer le fichier d'adresses SRTP en leur communiquant une liste des ONG et bibliothèques de leur pays.**

Convention et Protocoles

- *Plan d'action pour la Méditerranée et Acte Final de la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée*, 52 pages. Nations Unies, New York 1980. Langues: anglais, arabe, espagnol, français, espagnol.
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Conférence de plénipotentiaires des États côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Acte Final et Protocole*, 18 pages. Nations Unies, New York 1980.
- *Protocole relatif aux aires spécialement protégées*, 32 pages, Unité MED, Athènes, 1986. Langues: anglais, arabe, espagnol, français (en un seul volume).
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et Protocoles y relatifs*, 61 pages, Unité MED, Athènes, 1992. Langues: anglais, arabe, espagnol, français.
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles*, document non officiel, Unité MED, Athènes, 1997.

Ces documents ont été distribués à un groupe sélectionné parmi la famille du PAM (points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG, bibliothèques) et, sur demande, à des institutions et des médias.

Recommandations

- **Améliorer la présentation (commodité de lecture, d'accès et de référence); à moyen terme, il conviendrait d'avoir une charte graphique commune et éventuellement un logo du PAM;**
- **les publications devraient être disponibles en anglais et français; des efforts particuliers devraient être faits afin de les avoir en langue arabe aussi; par ailleurs, ces publications devraient être distribuées à un stand d'information pendant les réunions.**

Rapports des réunions du PAM et des CAR

Tous les rapports et documents des réunion du PAM sont, depuis 1975, déposés à la bibliothèque de l'Unité MED et constituent la base de données MEDDOC. Une *Liste des réunions et documents du PAM* est publiée et diffusée tous les deux ans.

Les rapports des réunions du PAM sont distribués à un groupe sélectionné de la famille du PAM et des CAR (points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG) et, sur demande, à des institutions, des universitaires, des chercheurs, des étudiants, ainsi qu'à des médias.

Publications des CAR

Recommandations

- Inciter les CAR à améliorer la qualité de leurs publications et à les distribuer eux-mêmes;
- les publications des CAR devraient se conformer à la charte graphique commune (identification emblématique du PAM) et, à plus long terme, porter le logo du PAM.

b. MATÉRIEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

Recommandation

- Le matériel d'information du PAM devrait être aussi publié en langue arabe.

MedOndes

Le bulletin MedOndes a été publié pour la première fois en juillet 1985, en anglais et en français. Depuis 1990, suite à une décision des Parties Contractantes, MedOndes est publié en anglais, arabe et français. Le premier numéro de MedOndes en arabe est le no 19 et date de janvier 1990. Le périodique MedOndes est publié trois à quatre fois par an et l'Unité MED l'adresse par la poste à près de 2000 destinataires en plusieurs exemplaires dans le monde entier. Il est distribué aux points focaux, experts gouvernementaux, bibliothèques, scientifiques, ONG, OIG, journalistes et, sur demande, à d'autres personnes intéressées.

Recommandations

- Afficher la version électronique de MedOndes sur le site web du PAM;
- améliorer la conception et la présentation de MedOndes, bien que des progrès aient déjà été accomplis à cet égard. Restructurer le contenu (partie analytique, par grand thème et par question traitée: activités, réalisations, informations sur les CAR/ONG, liste des réunions, etc.);
- veiller à ce que les points focaux et autres sources déposent à temps leurs comptes rendus au rédacteur en chef de MedOndes;
- consacrer une page ou une demi-page à chaque CAR et une page aux ONG partenaires du PAM, et leur confier le soin d'adresser une contribution actualisée;
- envoyer MedOndes aux CAR, points focaux et ONG et les inciter vivement à le distribuer à d'autres ONG nationales/locales et à des bibliothèques, institutions, scientifiques et médias;
- apprécier la possibilité d'accroître la fréquence de parution de MedOndes (6 numéros par an) tout en réduisant le nombre de pages.

Brochures et dépliants

- La première brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 28 pages, a été rédigée et publiée en 1985 par l'Unité MED dans toutes les langues de la Méditerranée. Elle a été distribuée par l'Unité MED aux destinataires internationaux et par les points focaux à l'échelle nationale.

- *Déclaration de Gênes sur la deuxième décennie Méditerranéenne*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1988. Disponible dans toutes les langues de la Méditerranée (en un seul volume).
- Brochure *Chaud et Sec*, 48 pages, conçue et publiée par l'Unité MED et le CAP/OZC (Nairobi), 1991. Langues: anglais, français, arabe.
- Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 40 pages, élaborée pour le Sommet de Rio, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1991. Langues: anglais et français.
- Brochure du PAM sur la CMDD, *La Commission Méditerranéenne du développement durable: un relais régional pour l'Agenda 21*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1997. Langues: anglais et français (en un volume).
- Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée : une contribution au développement durable dans le Bassin méditerranéen*, 36 pages, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1996. Langues: anglais, français.
- Dépliant du PAM, 4 pages, rédigé et publié par l'Unité MED en 1997. Langues: anglais, français.
- Diverses brochures du Plan Bleu et du CAR/ASP.

Recommandations

- **Mettre à jour la brochure institutionnelle du PAM en tant que de besoin; éventuellement, prévoir une pochette à la troisième de couverture pour y insérer une fiche de mise à jour. Langues: anglais, arabe, français;**
- **produire: a) une brochure promotionnelle, analytique, qui "accroche" le regard, soit facile à lire et à assimiler;**
b) un dépliant centré sur l'environnement méditerranéen;
langues: anglais, arabe, français; toutes les langues de la Méditerranée à long terme;
- **produire une brochure s'adressant spécialement aux enfants et aux adolescents (solliciter l'aide d'un pays ayant une expérience notoire dans ce type de matériel), éventuellement comme élément d'un dossier pédagogique très complet. Langues: toutes celles de la Méditerranée.**

Affiches et autocollants

- *Affiche représentant une tortue*
Imprimée à Athènes en 1986 par l'Unité MED. Photographie: A. Demetropoulos. 5.000 exemplaires;
- *Affiche représentant un phoque moine*
Imprimée par le Service Eau, PNUE, Nairobi, 1998. Dessin: J. Lamb. 10.000 exemplaire ont été envoyés à l'Unité MED;

- *Affiche représentant un dauphin*
Imprimée à Athènes en 1985 par l'Unité MED. 1.000 exemplaires;
- *Affiche sur l'Unité MED*
Imprimée à Athènes en 1986 par l'Unité MED. 1.000 exemplaires.

Les autocollants mentionnés ci-dessous ont été financés par le Service Eau, PNUE, Nairobi. Il est à noter qu'aucun de ces autocollants n'a été conçu à l'origine pour servir la cause du PAM.

- *Message SOS-Bouteille à la mer*: conçu et imprimé en deux formats par l'Unité MED en 1984.
10.000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1986 et 1993.

Il convient de relever que cet autocollant a été utilisé par le PNUE dans le cadre de l'Année "Océans 98" et a été repris dans l'en-tête du courrier PNUE.

- *Dauphin*: Conçu et imprimé par l'Unité MED en 1984. 150 000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1987, 1991 et 1993;
- *Baleine rose*: conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 50.000 exemplaires. Réimprimé en 1985 et 1993;
- *Sauvons nos mers*: conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 150.000 exemplaires. Réimprimé en 1987 et 1993;
- *Aidez à stopper le réchauffement de la planète et le relèvement du niveau de la mer*: conception: Service Eau, Nairobi. Imprimé à Athènes par l'Unité MED en 1988. 100.000 exemplaires. Réimprimé en 1991.

Recommandations

- **Une série bien conçue d'affiches et d'autocollants est un excellent moyen d'atteindre le grand public. L'impact devrait être avant tout visuel, et on y inclura le logo du PAM. Quand il y a un message écrit, il devrait l'être dans la langue locale.**

6.2. Bibliothèque de l'Unité MED

Créée en mai 1986, la bibliothèque de l'Unité MED abrite une petite collection de monographies, revues scientifiques, rapports techniques et publications de référence sur la pollution marine, le développement durable, la politique et la législation en matière d'environnement, le changement climatique et tout autre question pertinente. Y sont déposés les publications et rapports des CAR ainsi que les publications scientifiques et techniques du PNUE et d'autres institutions des Nations Unies. Elle dispose également d'une collection complète des documents officiels et d'une base de données sur les réunions organisées et tenues par le PAM de 1975 à nos jours. Destinée à être utilisée par le personnel de l'Unité MED, cette bibliothèque, malgré son budget modeste, a toujours offert son aide et fourni des services de référence et une formation à la communauté des scientifiques, spécialistes et étudiants de Méditerranée.

Recommandations

- **Définir une politique et des lignes directrices concernant le statut de la bibliothèque, ses services et son potentiel dans le cadre du PAM et de la politique du PAM en matière d'information;**
- **organiser la collection de la bibliothèque sous forme électronique de manière à faciliter sa gestion et son développement et d'accroître les services fournis;**
- **concevoir et mettre en place une base de données documentaires du PAM indiquant les ouvrages dont disposent l'Unité MED et les CAR (documents, publications); faire en sorte que cette base de données soit accessible et utilisable par des moyens conventionnels et via Internet;**
- **mettre en place un réseau d'information documentaire sur le PAM en se servant de la bibliothèque de l'Unité MED comme centre de liaison et avec la participation active des CAR à un partage et une diffusion efficaces de l'information;**
- **élargir l'espace consacré à la bibliothèque de l'Unité MED sur le site web du PAM;**
- **soutenir la bibliothèque et son rôle afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités grandissantes en tant que Centre de dépôt/acquisition, de gestion et de diffusion des informations sur l'environnement de la région. A cet effet, on devrait doter la bibliothèque d'un personnel à plein temps et créer un poste de bibliothécaire également à plein temps.**

6.3 Site web du PAM

Le site web du PAM a été conçu par le service informatique et la bibliothèque, et il a été chargé sur le serveur PNUE en août 1997, après approbation de la réunion du personnel d'encadrement. Le site offre les informations suivantes: informations sur le PAM; historique et principaux jalons; cadre juridique du PAM; structure institutionnelle; partenariats; programme des activités; publications; ainsi que des nouvelles tenues à jour et un glossaire. Il offre également une option permettant d'obtenir une copie de certains rapports de réunions du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, une copie de 73 numéros de la Série des rapports techniques du PAM et de divers autres documents et publications.

On accède au site par <http://www.unepmap.org> et le site est actualisé environ toutes les trois semaines.

Recommandations

- **Désigner la personne qui sera chargée de la teneur et de la mise à jour du site web du PAM auprès du futur cadre chargé de l'information;**
- **faire appel à des services spécialisés pour améliorer la conception du site web;**
- **présenter le contenu du site web en deux langues - anglais et français.**

6.4 Médias

La presse est contactée au moyen des communiqués de presse, entretiens, entrevues avec divers journalistes, conférences de presse à l'occasion des réunions des Parties Contractantes.

On doit tenir compte du fait que les médias (journaux, périodiques, publications écrites, radio, télévision) sont un groupe cible très particulier puisqu'ils sont en mesure de toucher un vaste

ensemble de personnes.

Le journal semble le support écrit se prêtant le plus souvent à une audience de masse. Cependant, il est à noter que:

- Les journalistes spécialisés dans l'environnement sont souvent en présence d'informations techniques et contradictoires et ils sont tenus, dans des délais restreints, d'assimiler une documentation portant sur des questions complexes et d'en tirer des articles lisibles et compréhensibles, ce qui a pour effet de brouiller aux yeux du public les problèmes d'environnement et entame parfois la crédibilité des journalistes dans ce domaine;
- Il y a trop de journalisme nourri de communiqués de presse, enclin au sensationnalisme, superficiel, sans suivi, n'analysant pas suffisamment la question abordée;
- l'Unité MED doit gérer la presse dans le souci d'un maximum d'efficacité pour promouvoir les objectifs et les activités du PAM.

Recommandations

- **Améliorer les relations avec les médias par l'entremise du futur cadre chargé de l'information à l'Unité MED;**
- **préparer un dossier de presse avec des informations de base sur les objectifs et les activités du PAM, pour le distribuer lors des conférences de presse, au cours de la Semaine de l'environnement méditerranéen, etc.;**
- **publier des communiqués de presse et des articles sur le PAM en anglais, arabe et français;**
- **utiliser les futurs points focaux pour l'information afin de diffuser des informations sur le PAM aux médias locaux.**

6.5 *Autres moyens*

- Expositions
- Production de téléfilms et vidéos
- manifestations spéciales.

Expositions

Le PAM a organisé les expositions suivantes:

- *Panneaux de l'exposition 1983:*
En 1983, T. Farcas, consultant du Service Eau de Genève, a monté une exposition comportant 12 panneaux légers qui ont été présentés en 1983 lors de la réunion des Parties Contractantes à Dubrovnik.
- *Panneaux de l'exposition 1985:*
En 1985, une nouvelle exposition sur le PAM était créée par M. N. Gabrielli, architecte et consultant de la Municipalité de Gênes. L'exposition comportait 35 panneaux en aluminium recouvert de plastique, dont chacun pesait 5 kilos. Ils ont été présentés en

1985 à l'occasion de la réunion des Parties contractantes à Gênes; à Athènes, en décembre 1985, dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire du PAM; à Alger, en mars 1986; à Tunis, en novembre 1986; à Nairobi (Semaine culturelle française), en mars 1987; à Malte, en juillet 1988; et à Tripoli (Libye), en février 1989. Depuis mars 1990, le PAM a cessé d'utiliser cette exposition, les données présentées étant dépassées.

- *Panneaux de l'exposition 1992:*

En 1992, une nouvelle exposition du PAM a été organisée par un consultant, M. Caparis, et la responsable de l'information/assistante de conférences. Cette exposition comprenait 18 panneaux légers et faciles à transporter, avec 43 photographies accompagnées de textes. Elle a été présentée à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1992; au Pirée, à l'exposition "musique, visions, médias", en novembre 1992; à Athènes, à l'exposition multimédias, en décembre 1992; à l'exposition HELECO en avril 1993; à Nicosie, en septembre 1993; à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1993; à Antalya, en octobre 1993; à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1994. En janvier 1995, le PAM a décidé de ne plus reprendre cette exposition dont le contenu était périmé.

- *Projection informatisée de diapositives sur le PAM:*

Projection préparée sur ordinateur et présentée aux délégués présents à Barcelone lors de la réunion des Parties Contractantes en 1995.

- *Exposition photo du PNUE:*

Prêtée par le PNUE de Nairobi, 60 photographies, sans légendes. Elle a été présentée au Centre culturel de la Municipalité d'Athènes en septembre 1994 et inaugurée par le Coordonnateur et le Maire adjoint d'Athènes.

Il est à noter que ces expositions qui sont conçues pour être facilement transportables et utilisées fréquemment dans la région s'avèrent en fait être fort peu mobiles et d'un coût de transport élevé.

Recommandations

- **produire une série bien conçue de transparents et/ou diapositives qui sera utilisée par le personnel de l'Unité MED et des CAR;**
- **ne plus organiser d'exposition dont le coût de transport est élevé;**
- **encourager et soutenir les expositions organisées aux niveaux national et local, en particulier celles qui s'adressent à des enfants.**

Production de téléfilms et vidéos

- En 1995, le PAM a produit une vidéocassette de 15 minutes qui suivait fidèlement l'agencement thématique de la première brochure éditée par le PAM. Cette vidéo manque d'imagination et ne présente pas d'attrait pour le public local. Elle est d'un contenu périmé.
- En 1990, la Société de télévision pour l'environnement (TVE) a produit une vidéocassette de 52 minutes intitulée: "Le gâchis de la Méditerranée". Cette vidéo qui a obtenu un grand succès est désormais dépassée, elle aussi.

Recommandations

- Réunir des fonds (extérieurs) pour produire une vidéocassette actualisée sur l'environnement en Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée en promouvant le PAM et ses activités.

Événements particuliers

La Journée mondiale de l'environnement

La documentation portant sur la Journée mondiale de l'environnement est établie, publiée et diffusée directement par le Siège du PNUE. Il est à noter que cette documentation est envoyée aux Parties Contractantes et aux CAR à la fin mai.

Semaine de l'environnement méditerranéen (Déclaration de Gênes, 1985)

La Semaine de l'environnement méditerranéen a rarement donné lieu à des manifestations jusqu'à présent. Elle pourrait pourtant devenir la plus haute expression de la solidarité entre les Parties Contractantes. Elle offre une occasion unique de faire connaître le PAM au public.

Dans un souci d'efficacité, l'Unité MED, en étroite collaboration avec les Parties contractantes et les CAR, devrait s'employer à élaborer avec soin une documentation judicieuse, à la publier et diffuser en temps voulu, et veiller à la bonne organisation des manifestations.

Recommandations

- associer les écoles à un concours de peintures dont les gagnants seraient proclamés lors de la Semaine de l'environnement méditerranéen;
- envisager l'instauration de prix particuliers, comme celui de "l'entreprise la plus respectueuse de l'environnement".

Appendice I

Introduction

Les recommandations ci-après ont été finalisées et approuvées à la conclusion de la réunion du groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information (Athènes, 1er-2 avril 1999). Elles sont déclinées en actions à court, moyen et long terme et suivent l'ordre de succession des rubriques abordées dans le texte du présent document.

Recommandations

Court terme (0-12 mois)

- Créer au sein de l'Unité MED un poste de cadre chargé de l'information à plein temps;
- créer au sein de l'Unité MED un poste de bibliothécaire à plein temps;
- inviter les Parties contractantes à désigner des points focaux pour l'information; ces points focaux devraient être des cadres compétents et qualifiés;
- améliorer la présentation et la qualité d'impression de la Série des rapports techniques du PAM;
- faire appel à des services spécialisés pour améliorer la conception du site web du PAM;
- afficher la version électronique de *MedOndes* sur le site web du PAM;
- désigner la personne chargée du contenu et de la mise à jour du site web auprès du futur cadre chargé de l'information;
- chaque CAR confie la charge de l'information à un membre désigné du personnel;
- en coopération avec les futurs points focaux pour l'information et les CAR, veiller à ce que le fichier d'adresses du PAM soit correctement revu et régulièrement tenu à jour en vue d'une utilisation plus efficace;
- faire en sorte que les CAR déposent en temps voulu tous leurs rapports et publications à la bibliothèque de l'Unité MED;
- produire une série bien conçue de transparents et/ou diapositives qui sera utilisée par le personnel de l'Unité MED et des CAR.

Moyen terme (12-24 mois)

- Concevoir et utiliser une charte graphique (identification emblématique du PAM) dans toutes les publications du PAM) (Unité MED, CAR), et notamment un logo du PAM;
 - améliorer la conception/présentation de *MedOndes*; apprécier la possibilité d'accroître sa fréquence de parution (6 numéros par an) tout en réduisant le nombre de pages;
 - mettre à jour la brochure institutionnelle du PAM en tant que de besoin; langues: anglais, arabe, français;
 - produire: a) une brochure promotionnelle, analytique, qui "accroche" le regard, soit facile à lire et à assimiler;
b) un dépliant centré sur l'environnement méditerranéen;
- langues: anglais, arabe, français; toutes les langues de la Méditerranée à long terme;

- organiser la collection de la bibliothèque sous forme électronique de manière à faciliter sa gestion et son développement et d'accroître les services fournis;
- élargir l'espace consacré à la bibliothèque de l'Unité MED sur le site web du PAM;
- présenter le contenu du site web en deux langues - anglais et français;
- améliorer les relations avec les médias par l'entremise du futur cadre chargé de l'information à l'Unité MED;
- publier périodiquement des communiqués de presse et des articles sur le PAM en anglais, arabe et français;
- utiliser les futurs points focaux pour l'information afin de diffuser des informations sur le PAM aux médias locaux;
- préparer un dossier de presse avec des informations de base sur les objectifs et les activités du PAM, pour le distribuer lors des conférences de presse, au cours de la Semaine de l'environnement méditerranéen, etc.;
- associer les écoles à un concours de peintures dont les gagnants seraient proclamés lors de la Semaine de l'environnement méditerranéen;
- procéder, avant publication, à une mise en forme et à une relecture des épreuves des numéros de la Série des rapports techniques du PAM par une personne qualifiée possédant, de préférence, une formation scientifique;

**Long terme
(24-36 mois)**

- Rendre les publications du PAM disponibles en anglais et français et, des particuliers devraient être faits afin de les avoir en langue arabe aussi, et les distribuer à un stand d'information pendant les réunions;
- produire une brochure s'adressant spécialement aux enfants et aux adolescents, éventuellement comme élément d'un dossier pédagogique très complet;
- une série bien conçue d'affiches et d'autocollants est un excellent moyen d'atteindre le grand public, l'impact devant être avant tout visuel, et on y inclura le logo du PAM; quand il y a un message écrit, il devrait l'être dans la langue locale;
- mettre en place un réseau d'information documentaire sur le PAM en se servant de la bibliothèque de l'Unité MED comme centre de liaison et avec la participation active des CAR à un partage et une diffusion efficaces de l'information;
- organiser des programmes de formation à la gestion de l'information et la sensibilisation du public à l'intention de ressortissants des pays en développement de la Méditerranée;
- réunir des fonds (extérieurs) pour produire une vidéocassette actualisée sur l'environnement en Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée en promouvant le PAM et ses activités;
- envisager l'instauration de prix particuliers, comme celui de "l'entreprise la plus respectueuse de l'environnement".

ANNEXE IV

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET A SES DES PROTOCOLES
(31 mai 1999)

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "Immersion" ^{2/}			Protocole en cas de situation critique ^{3/}	
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD
Algeria	-	16.2.81/AD		-	16.3.81/AD		-	16.3.81/AD
Bosnia & Herzegovina	-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC		-	1.3.92/SUC
Croatia	-	8.10.91/SUC	12.3.99	-	8.10.91/SUC	12.3.99	-	8.10.91/SUC
Cyprus	16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79		16.2.76	19.11.79
European Community	13.9.76	16.3.78/AP		13.9.76	16.3.78/AP		13.9.76	12.8.81/AP
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AP		16.2.76	24.8.78/AD
France	16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP		16.2.76	11.3.78/AP
Greece	16.2.76	3.1.79		11.2.77	3.1.79		16.2.76	3.1.79
Israel	16.2.76	3.3.78		16.2.76	1.3.84		16.2.76	3.3.78
Italy	16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79		16.2.76	3.2.79
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD		16.2.76	8.11.77/AD
Libya	31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79		31.1.77	31.1.79
Malta	16.2.76	30.12.77		16.2.76	30.12.77		16.2.76	30.12.77
Monaco	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77	11.4.97	16.2.76	20.9.77
Morocco	16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80		16.2.76	15.1.80
Slovenia	-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD		-	15.3.94/AD
Spain	16.2.76	17.12.76		16.2.76	17.12.76		16.2.76	17.12.76
Syria	-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD		-	26.12.78/AD
Tunisia	25.5.76	30.7.77	27.2.98	25.5.76	30.7.77	27.2.98	25.5.76	30.7.77
Turkey	16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81		16.2.76	6.4.81

Adhésion: AD

Approbation: AP

Succession: SUC

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{4/}			Protocole relative aux autres spécialement protégées ^{5/}		Protocole relative aux ASP & diversité biologique ⁶		Protocole "offshore" ^{7/}		Protocole "déchets dangereux" ^{8/}	
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP		30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
France	17.5.80	13.7.82/AP		3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85		3.4.82	4.7.85	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Malta	17.5.80	2.3.89		3.4.82	11.1.88	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	01.10.96	-	-
Morocco	17.5.80	9.2.87		2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84		3.4.82	22.12.87	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81	27.2.98	3.4.82	26.5.83	10.6.95	27.2.98	14.10.94	01.10.96	27.2.98	27.2.98
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-

1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles

Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978

4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983

5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée

Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

Adopté (Barcelone): 10 juin 1995
Entré en vigueur: -

7/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol

Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur: -

8/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination

Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: -

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ⁴¹			Protocole relative aux aires spécialement protégées ⁴²		Protocole relative aux ASP & diversité biologique ⁶		Protocole "offshore" ⁴³		Protocole "déchets dangereux" ⁴⁴	
	Signature	Ratification	Acceptance des amendements	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD		-	30.5.90/AD	10.6.95	-	-	-	-	-
Algeria	-	2.5.83/AD		-	16.5.85/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.6.92/SUC		-	12.6.92/SUC	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.5.80	28.6.88		-	28.6.88/AD	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
European Community	17.5.80	7.10.83/AP		30.3.83	30.6.84/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Egypt	-	18.5.83/AD		16.2.83	8.7.83	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
France	17.5.80	13.7.82/AP		3.4.82	2.9.86/AP	10.6.95	-	-	-	-	-
Greece	17.5.80	26.1.87		3.4.82	26.1.87	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Israel	17.5.80	21.2.91		3.4.82	28.10.87	10.6.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.5.80	4.7.85		3.4.82	4.7.85	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Lebanon	17.5.80	27.12.94		-	27.12.94/AD	-	-	-	-	-	-
Libya	17.5.80	6.6.89/AP		-	6.6.89/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Malta	17.5.80	2.3.89		3.4.82	11.1.88	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Monaco	17.5.80	12.1.83	26.11.96	3.4.82	29.5.89	10.6.95	3.6.97	14.10.94	01.10.96	-	-
Morocco	17.5.80	9.2.87		2.4.83	22.6.90	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-
Slovenia	-	16.9.93/AD		-	16.9.93/AD	-	-	10.10.95	-	-	-
Spain	17.5.80	6.6.84		3.4.82	22.12.87	10.6.95	-	14.10.94	01.10.96	-	-
Syria	-	1.12.93/AD		-	11.9.92/AD	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.5.80	29.10.81	27.2.98	3.4.82	26.5.83	10.6.95	27.2.98	14.10.94	01.10.96	27.2.98	27.2.98
Turkey	-	21.2.83/AD		-	6.11.86/AD	10.6.95	-	-	01.10.96	-	-

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
Adopté (Barcelone): 10 juin 1995
Entré en vigueur: -
- 7/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur: -
- 8/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: -

ANNEX V

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION (ME)

Status of contributions as at 30 June 1999

(Expressed in US Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec 1998	Adjustments	Pledges for 1999	Collections during 1999 for 1999 and fut. years	Collections during 1999 for prior years	Unpaid pledges for 1999 & prior years
Albania	3,256	0	3,321	0	0	6,577
Algeria	63,405	0	49,821	0	0	113,226
Bosnia Herzegovina	65,576	0	14,235	0	0	79,811
Croatia	172,808	0	46,024	0	0	218,832
Cyprus	0	0	6,643	0	0	6,643
E.C	0	0	118,621	0	0	118,621
Egypt	23,550	0	23,250	0	0	46,800
France	0	0	1,801,597	0	0	1,801,597
Greece	-91,795	1/	133,328	0	0	41,533
Israel	0	0	69,748	69,748	0	0
Italy	274,389	0	1,488,441	1,069,753	274,389	418,688
Lebanon	6,556	0	3,321	0	0	9,877
Libyan Arab Jamahiriya	298,506	0	93,473	0	0	391,979
Malta	0	0	3,321	0	0	3,321
Monaco	12	0	3,321	0	0	3,333
Morocco	0	0	13,286	0	0	13,286
Slovenia	62,756	0	31,790	0	0	94,546
Spain	0	0	711,244	0	0	711,244
Syrian Arab Rep.	24,203	0	13,286	0	0	37,489
Tunisia	0	0	9,964	0	0	9,964
Turkey	0	0	106,758	0	0	106,758
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976
Total	1,373,198	0	4,744,793	1,139,501	274,389	4,704,101

Additional Contributions						
E.E.C	-2,923	0	551,426	0	0	548,503
Host Country *	0	0	400,000	400,000	2/	0
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	50,000
Total	1,370,274	0	5,746,219	1,539,501	274,389	5,302,603

N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government

1/ On the 20th of March 1996, the Government of Greece deposited an amount of US\$456,000 to the Mediterranean Trust Fund covering Greece's pledges for 1996, and advance payments for 1997, 1998 and part of 1999

2/ DRAX 119,473,600

ANNEXE VI

RECOMMANDATIONS SUR LES THÈMES PRIORITAIRES POUR LE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DU PHOQUE MOINE DE MÉDITERRANÉE

telles qu'élaborées par la réunion d'experts sur la mise en œuvre des plans d'action pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adopté dans le cadre du PAM (Arta, Grèce, 29-31 octobre 1998) et revues et approuvées par la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999)

Points 7, 8, 9, 11 et 12: Réduction de la mortalité adulte

Une approche intégrée combinant des campagnes de sensibilisation pour les pêcheurs et l'application de législations et réglementations appropriées, à l'instar de ce qui a été entrepris au parc national marin d'Alonissos - Sporades du Nord (Grèce), devrait être appliquée dans les zones où des interactions négatives entre le phoque moine et les activités de pêche sont enregistrées.

L'impact économique des dommages causés par le phoque aux pêcheries côtières et aux exploitations piscicoles, et les possibilités de prévenir ou réduire de tels impacts devraient être évalués.

Point 10: Mise au point de dispositifs évitant aux phoques de s'empêtrer dans les filets

Il est jugé utile de procéder à des études et recherches pilotes pour évaluer l'efficacité et les répercussions des dispositifs permettant d'éviter aux phoques de s'empêtrer dans les filets utilisés dans des lieux et/ou saisons appropriés.

Points 13-16: Mise en place d'un réseau de réserves marines

Les sites déjà identifiés importants pour la sauvegarde de l'espèce devraient être protégés de toute urgence et convenablement gérés.

La protection des sites devrait être étendue pour inclure tous les habitats d'intérêt pour les phoques moines, en vue de mettre en place un réseau d'aires protégées.

Points 17-19: Surveillance continue, collecte de données et échanges d'informations

Un réseau régional de courrier électronique devrait être établi pour favoriser l'échange rapide de l'information. Le CAR/ASP devrait encourager un développement des contacts entre les projets de conservation concernant le phoque moine.

S'il y a lieu, les distances parcourues par les phoques devraient être étudiées en priorité, et ce en recourant aux techniques appropriées (par ex., télémétrie). A cet effet des protocoles d'étude devraient être élaborés en tenant compte de l'expérience disponible.

Le CAR/ASP est invité à tenir des ateliers de travail et à procéder à des expertises afin de synthétiser l'information disponible sur la biologie, l'écologie et le comportement du phoque moine, qui est essentielle pour la conservation. Les produits de ces ateliers devraient être publiés et faire l'objet d'un symposium.

Point 20: Réhabilitation des phoques

Un atelier de travail pour mettre au point des mesures techniques agréées pour la réhabilitation du phoque moine de la Méditerranée devrait être organisé et des lignes directrices appropriées élaborées.

Points 21-22: Autres mesures

Un plan d'intervention d'urgence devrait être élaboré pour coordonner toutes les interventions appropriées en cas de mortalité massive ou autre situation critique. Ce plan d'urgence applicable à l'aire de répartition de l'espèce devrait comprendre entre autre, un échange d'information entre les pays et le secrétariat, ainsi que les organisations internationales concernées.

Points 23-26: Programmes d'information

Des programmes de sensibilisation devraient être élaborés et soigneusement étudiés pour éviter la diffusion d'informations susceptibles de porter préjudice à la conservation des phoques moines (par ex., l'emplacement des grottes abritant des phoques).

Une attention spéciale devrait être accordée à une meilleure sensibilisation des décideurs.

Point 27: Programmes de formation

L'accent devrait être mis sur l'organisation de cours de formation, d'ateliers de travail spécialisés et de stages centrés sur les aspects pratiques relatifs à la recherche, à la conservation et à la gestion des phoques moines.

ANNEXE VII

**RECOMMANDATIONS
POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR
LA CONSERVATION DES CETACES EN MER MEDITERRANEE**

telles qu'élaborées par la réunion d'experts sur la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (Arta, Grèce, 29-31 octobre 1998) et revues et approuvées par la 4^{ème} Réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999).

1. Elaborer des lignes directrices pour l'amélioration des législations nationales et leur mise en conformité, si nécessaire, avec les dispositions des accords internationaux pertinents en matière de conservation des cétacés.
2. Inviter les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS).
3. Considérant que les gouvernements italien, français et monégasque ont relancé la procédure visant à signer un accord pour la création du Sanctuaire du bassin Sardo-Corso-Liguro-Provençal, la Réunion recommande aux Parties contractantes d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour soutenir la concrétisation dudit accord international aussitôt que possible.
4. Les experts recommandent aux Parties contractantes et aux organisations de prendre en compte et de développer les travaux relatifs aux effets de la pollution sur l'état de santé et les cycles de reproduction des mammifères marins et des espèces qu'ils consomment.
5. Elaborer et mettre en œuvre des programmes coordonnés de prospection pour déterminer l'état des populations de cétacés en Méditerranée et leurs répartitions. L'élaboration de ces programmes devrait inclure l'organisation d'ateliers de travail sur les méthodologies les plus appropriées pour une utilisation d'intérêt commun, en tenant compte du besoin en données pour les zones Sud et Est de la Méditerranée.
6. Favoriser la création de plans et réseaux nationaux pour l'étude des échouages des cétacés utilisant des méthodes standardisées pour la collecte des données. Il est nécessaire de collecter les données validées par les Parties sur l'échouage des cétacés en Méditerranée dans un fichier commun renfermant les données de base sur les échouages signalés. L'entretien de ce fichier commun doit être confié à une structure appartenant à une des organisations intergouvernementales méditerranéennes. Le fichier doit être continuellement mis à jour.
7. Une coordination méditerranéenne dans le domaine de l'étude des échouages de cétacés devrait être établie en se basant sur les réseaux nationaux existants et à défaut sur les institutions ou chercheurs effectuant le suivi des échouages de cétacés. La coopération bilatérale est à encourager pour favoriser l'échange d'expériences entre les pays ayant une expérience dans ce domaine et les pays qui désirent développer cette activité.

8. Charger le Secrétariat d'élaborer une étude de faisabilité avec une évaluation financière d'un réseau méditerranéen pour le contrôle et l'étude des échouages des cétacés. Cette étude de faisabilité sera soumise aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone.
9. Organiser un atelier méditerranéen de formation sur les méthodes et techniques relatives au suivi et à l'étude des échouages de cétacés.
10. Les interactions entre les pêcheries et les cétacés devraient être étudiées en mettant en œuvre des initiatives appropriées de recherche et de sensibilisation. Les experts invitent les pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne à envisager l'interdiction de l'usage des filets dérivants.
11. Elaborer un code de conduite pour le "whale watching" en Méditerranée en vue de l'inclure dans un cahier des charges à respecter par chaque embarcation pratiquant le "whale watching" à des fins commerciales ou non commerciales, et étudier les possibilités de son intégration dans les législations nationales.
12. L'utilisation de puissantes sources sonores - telles que les sonars à faibles fréquences - devrait être évitée dans les zones connues comme particulièrement fréquentées par les cétacés.
13. Elaborer un répertoire des organisations (ONG, laboratoires, etc.) actives dans les domaines d'étude et de sauvegarde des cétacés en Méditerranée.
14. Développer, en coordination avec les organisations intergouvernementales concernées et les ONG intéressées, des outils éducatifs et d'information sur les cétacés de Méditerranée, en vue de son utilisation dans tous les pays méditerranéens pour appuyer la sensibilisation et la participation du public.